

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE**

**SÉANCE
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
24 MARS 2022**

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-29

Objet

FINANCES

Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Ils sont établis à la clôture de l'exercice par le comptable public.

Ils sont, en tout point, similaires aux comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président vise les comptes de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget principal.

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



30000 - CC GASCOGNE TOULOUSAINE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 081 238,49	16 380 636,16	22 461 874,65
Titres de recettes émis (b)	4 414 118,79	15 002 741,86	19 416 860,65
Réductions de titres (c)	528,17	77 658,03	78 186,20
Recettes nettes (d = b - c)	4 413 590,62	14 925 083,83	19 338 674,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 466 799,68	16 380 636,16	21 847 435,84
Mandats émis (f)	3 767 038,12	14 525 960,83	18 292 998,95
Annulations de mandats (g)	1 587,60	75 291,12	76 878,72
Dépenses nettes (h = f - g)	3 765 450,52	14 450 669,71	18 216 120,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	648 140,10	474 414,12	1 122 554,22
(h - d) Déficit			

30000 - CC GASCOGNE TOULOUSAINE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	250 662,11		648 140,10	1 579,11	900 381,32
Fonctionnement	2 181 299,23	782 878,00	474 414,12	27 711,84	1 900 547,19
TOTAL I	2 431 961,34	782 878,00	1 122 554,22	29 290,95	2 800 928,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
30003-PONT PEYRIN III - CC GT					
Investissement	-224 812,67		-451 224,54		-676 037,21
Fonctionnement	-24 124,96		110 210,00		86 085,04
Sous-Total	-248 937,63		-341 014,54		-589 952,17
30004-MAISON COMM EMPLOI FORMA					
Investissement	1 579,11			-1 579,11	
Fonctionnement	27 711,84			-27 711,84	
Sous-Total	29 290,95			-29 290,95	
30005-ROULAGE - CC GT					
Investissement	-1 150 782,74		-797 863,30		-1 948 646,04

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	1 087 475,34		12 496,35		1 099 971,69
Sous-Total	-63 307,40		-785 366,95		-848 674,35
30007-ZA ESPECHE 4 - CC GT					
Investissement	-88 305,45		232 574,92		144 269,47
Fonctionnement	67 433,29		-156 316,22		-88 882,93
Sous-Total	-20 872,16		76 258,70		55 386,54
30010-GENIBRAT - CC GT					
Investissement	-645 298,03		-22 234,77		-667 532,80
Fonctionnement	567 605,23		-3 864,80		563 740,43
Sous-Total	-77 692,80		-26 099,57		-103 792,37
30013-ZA LES MARTINES - CC GT					
Investissement	-352 017,18		-57 811,00		-409 828,18
Fonctionnement	2 904,13				2 904,13
Sous-Total	-349 113,05		-57 811,00		-406 924,05
TOTAL II	-730 632,09		-1 134 033,36	-29 290,95	-1 893 956,40
III - Budgets des services à					

30000 - CC GASCOGNE TOULOUSAINE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
caractère industriel et commercial					
30012-PHOTOVOLTAÏQUES - CCGT					
Investissement					
Fonctionnement	19 469,99		1 031,34		20 501,33
Sous-Total	19 469,99		1 031,34		20 501,33
TOTAL III	19 469,99		1 031,34		20 501,33
TOTAL I + II + III	1 720 799,24	782 878,00	-10 447,80		927 473,44

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	27
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votant :	1

n° 24/03/2022-30

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Les comptes administratifs 2021 des budgets ci-dessous seront présentés lors de la séance par le vice-président en charge des Finances.

- **Budget Principal**
- **Budget Annexe Photovoltaïque**
- **Budget Annexe Espèche**
- **Budget Annexe Génibrat**
- **Budget annexe Les Martines**
- **Budget Annexe Pont Peyrin III**
- **Budget Annexe Roulage**

À cet effet, vous trouverez ci-joint, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ainsi que la note de synthèse.

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des Finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	5 466 799,68 €
	Réalisé	3 765 450,52 €
	Restes à réaliser	546 830,69 €
Recettes	Prévus	6 081 238,49 €
	Réalisé	4 413 590,62 €
	Restes à réaliser	512 789,33 €
Résultat de l'exercice 2021 :		648 140,10 €
Résultat des exercices antérieurs :		252 241,22 €
Résultat global de clôture :		900 381,32 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	16 029 006,34 €
	Réalisé	14 450 669,71 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	16 029 006,34 €
	Réalisé	14 925 083,83 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		474 414,12 €
Résultat des exercices antérieurs :		1 426 133,07 €
Résultat global de clôture :		1 900 547,19 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

DE L'EXERCICE 2021

Les Comptes Administratifs soumis à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 24/03/2022 retracent l'exécution du budget principal de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2021.

BUDGET PRINCIPAL

Un budget de fonctionnement qui aura résisté à la crise sanitaire et économique

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	7 663	8 057	9 013	11 471	12 407	13 763	14 437	14 427
- Charges de fct. courant	7 188	7 575	8 446	10 635	11 598	12 851	12 728	13 500
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	475	482	566	836	809	911	1 709	927
+ Solde exceptionnel large	24	-26	-17	-54	-105	-110	-62	-96
= Produits exceptionnels larges*	24	1	8	4	45	35	66	40
- Charges exceptionnelles larges*	0	27	26	58	150	145	128	136
= EPARGNE DE GESTION (EG)	500	456	549	782	704	801	1 647	832
- Intérêts	94	75	74	64	100	105	84	80
= EPARGNE BRUTE (EB)	406	381	475	718	603	696	1 563	752
- Capital	117	136	127	129	141	174	204	206
= EPARGNE NETTE (EN)	289	245	349	589	462	523	1 359	546

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

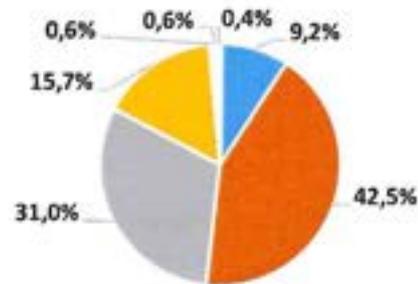
Il est à noter un excédent brut courant et une épargne nette meilleurs qu'en 2019 (hors exercice 2020 atypique du fait de la crise de la COVID-19).

DEPENSES

Le total des dépenses de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 14 450 670€ en 2021 contre 13 337 246€ en 2020, soit une augmentation de plus de 8%, après deux exercices quasi identiques en 2019 et 2020. Cette croissance est due pour 2 points aux opérations d'ordre.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA prév. 2021	Evol 2021/20
011	Charges à caractère général	1 175 155,61	1 256 510,35	6,9%
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 279 460,55	5 834 035,81	10,5%
014	Atténuations de produits	4 183 020,77	4 255 931,36	1,7%
65	Autres charges de gestion courante	2 103 198,84	2 154 256,21	2,4%
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	12 740 835,77	13 500 733,73	6,0%
66	Charges financières	85 281,45	79 561,63	-6,7%
67	Charges exceptionnelles	66 537,66	75 917,71	14,1%
68	Dotations aux provisions	60 000,00	60 000,00	0,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 591,32	734 456,64	91,0%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 337 246,20	14 450 669,71	8,3%

Répartition des dépenses réelles 2021



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Dotations aux provisions
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

Des dépenses de fonctionnement pour accompagner la reprise d'activité post confinement et la structuration de la communauté de communes :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, les divers contrats de maintenance, les réparations, les prestations de services, les frais de télécommunications... s'établit à 1 256 510€ contre 1 175 156 € en 2020, soit une augmentation de près de 7% après une baisse importante de 11.6% en 2020 par rapport à 2019.

Cette augmentation des dépenses est liée à un effet rattrapage après une année 2020 atypique où de nombreux services ont été fermés ou ont fonctionné à minima durant 3 mois. Par conséquent, ce confinement a eu un impact réel sur les fluides (eau, énergie), les réparations/entretiens des divers bâtiments de la CCGT mais également sur les projets menés par les différents services (report, annulation).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 5 834 036€ contre 5 279 461€ soit une augmentation de 10.5% par rapport à 2020. Une baisse de 3.2% avait été constaté en 2020 par rapport à l'année 2019 qui était identique à 2018.

Cela a entraîné dans certains services une usure professionnelle et une surcharge de travail qui ne pouvait perdurer dans le temps, mis en exergue par le contexte sanitaire.

Par conséquent, des décisions ont été prises sur 2020 pour répondre aux besoins d'une partie des services : augmentation de temps de travail de la direction de la crèche familiale, remplacements plus systématiques sur le multi accueil, recrutements aux services techniques et développement économie, renfort sur le service Jeunesse...

L'augmentation de 2021 s'explique essentiellement par :

- Des nouveaux recrutements en 2021 et des recrutements 2020 en année pleine : technicien bâtiment, technicien informatique, animatrice économique...
- La mise en œuvre de l'action sociale
- Des indemnités de départ pour inaptitude : 3 licenciements
- Allocations chômage pour un agent

- Des heures complémentaires Jeunesse importantes du fait de la mise en œuvre des protocoles sanitaires

	Total Dépenses (chapitre 012)	Total recettes liées aux charges de personnel
CA 2019	5 458 587 €	
BP 2020	5 628 800 €	
BP + DM 2020	5 487 660 €	568 575
CA 2020	5 276 659 €	631 679
BP+DM 2021	5 908 841 €	575 246
CA 2021	5 834 036 €	630 294

Le nombre d'agents du budget principal au 31/12/2021 est de 189 agents contre 203 en 2020 et 192 en 2019 (fluctuation essentiellement liée aux contrats Jeunesse réalisés après les vacances de Noël et donc non comptabilisés au 31/12).

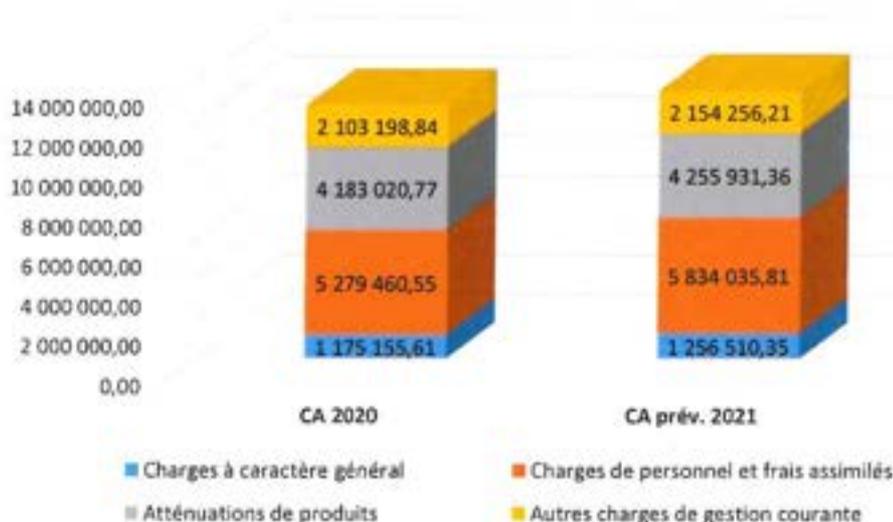
Le chapitre 014 « Atténuations de produits » d'un montant de 4 255 931€ en 2021 contre 4 183 021€ en 2020 correspond à divers reversements : aux attributions de compensation dues aux communes, à la dotation de solidarité communautaire versée aux communes, au reversement de la TEOM au SICTOM Est et au prélèvement du FNGIR.

Ce poste de dépenses est en légère augmentation de 1.7% entre les deux années essentiellement due à la TEOM (stagnation de la DSC, du FNGIR et des AC).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise un montant de 2 154 256€ contre 2 103 199€ en 2020 soit une augmentation de moins de 2.5%. Celle-ci est dû à une augmentation des indemnités élus (2020 année non complète), de la subvention à l'EPIC Office de Tourisme. Il est à noter également une baisse des subventions au CIAS/SAAD, des participations aux syndicats notamment MANEO.

Ce poste est constitué principalement des indemnités aux élus, des contributions à des syndicats (SCOT de Gascogne, PETR, Gers numérique, MANEO...), des subventions aux associations et subventions de fonctionnement aux services de rattachement (EPIC OT, CIAS, SAAD).

Comparatif des charges de gestion courante



105 697€ en 2019.

Cette baisse des intérêts est due à la baisse de l'encours de la dette et au fait qu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt sur le budget principal depuis 2019.

Les charges exceptionnelles s'établissent à 75 918€ contre 66 538€ en 2020 (60 000€ de subvention au budget annexe Roulage ; 9 586€ de titres annulés sur exercices antérieurs).

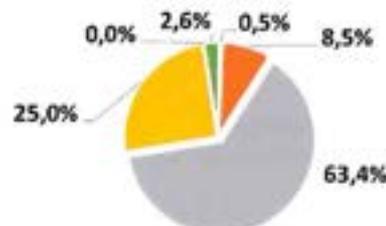
Le chapitre 68 « Dotations aux provisions » s'élève à 60 000€ et correspond à la provision annuelle relative au déficit estimé du budget annexe Espèche.

RECETTES

Les recettes de l'exercice de la section de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 14 925 084€ contre 14 620 239€ en 2020. Cette évolution de 2.1% est due aux produits exceptionnels. Il est à noter des recettes de fonctionnement courante identique entre les deux années.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA prév. 2021	Evol 2021/20
013	Atténuations de charges	109 518,52	76 816,99	-29,9%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 040 612,20	1 255 853,18	20,7%
73	Impôts et taxes	9 587 490,54	9 398 816,55	-2,0%
74	Dotations, subventions et participations	3 698 816,21	3 702 336,74	0,1%
75	Autres produits de gestion courante	760,84	770,06	1,2%
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	14 437 198,31	14 434 593,52	0,0%
77	Produits exceptionnels	70 442,61	392 001,47	456,5%
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	112 598,06	98 488,84	-12,5%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 620 238,98	14 925 083,83	2,1%
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	898 306,45	1 426 133,07	
	TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES	15 518 545,43	16 351 216,90	5,4%
		2 181 299,23	1 900 547,19	

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



- Atténuations de charges
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

Des recettes qui résistent malgré la crise économique

En 2020, les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (63% contre 66% en 2020), les dotations et participations (25%) et dans une moindre mesure les produits des services (8.5% contre 7% en 2020).

Les impôts et taxes représentent 9 398 817€ en 2021 contre 9 587 491€ soit une baisse de 2% liée à la réforme de la taxe d'habitation et des impôts de production (compensation au chapitre 74) et à l'impact de la crise sanitaire sur les dynamiques de bases.

	2020	Variation (%)	2021	Variation (%)
Contributions des ménages				
Taxe d'habitation	2 749 828	3,5%	112 763	-95,9%
<i>Bases</i>	20 369 110		835 287	
<i>Taux</i>	13,50%		13,50%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	145 368	3,9%	143 259	-1,5%
<i>Bases</i>	16 157 998		15 921 854	
<i>Taux</i>	0,90%		0,90%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 646	1,1%	30 351	-1,0%
<i>Bases</i>	587 600		582 400	
<i>Taux</i>	5,22%		5,22%	
Taxe additionnelle à la TFPNB	70 072	2,4%	64 071	-8,6%
TEOM	2 046 797	2,7%	2 090 963	2,2%
Ss total ménages	5 042 711	3,2%	2 441 407	-51,6%
Contributions des entreprises				
Cotisation foncière des entreprises	1 443 271	18,5%	1 189 353	-17,6%
<i>Bases</i>	4 518 131			
<i>Taux</i>	32,00%		32,00%	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 086 045	14,2%	1 100 170	1,3%
Taxe sur les surfaces commerciales	200 400	-1,2%	202 814	1,2%
Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux	272 932	10,5%	278 583	2,1%
Ss total entreprises	3 002 648	14,7%	2 770 920	-7,7%
Taxe GEMAPI	130 001		85 518	
Fraction de TVA			2 769 866	
Total ménages + entreprises	8 175 360	6,8%	8 067 711	-1,3%
Attributions de compensation perçues	937 022		915 808	
FPIC	321 374		387 316	
Total recettes fiscales et dotations	9 433 756		9 370 835	-1%

Hors taxe de séjour et autres impôts locaux

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » est constitué essentiellement par :

La Dotation globale de fonctionnement : en baisse constante depuis 2013 avec un ralentissement de la décroissance depuis 2019. Elle s'établit à 859 004€ en 2021.



Le FPIC : inversement ce fonds est en augmentation sur la période. Les élus ont fait le choix d'opter pour la répartition dérogatoire libre et de doter la CCGT d'un montant supérieur à ce qu'elle percevrait avec la répartition de droit commun.



Le solde des participations d'un montant de plus de 2 456 017€ contre 2 507 640 € en 2020 est principalement composé des aides de la CAF pour la Petite Enfance, la Jeunesse (la prestation de service et le CEJ) et l'aire d'accueil des gens du voyage. La participation de la CAF est en baisse cette année par rapport à l'année dernière où la CCGT avait perçue des aides exceptionnelles.

Les produits des services et des domaines s'élèvent à 1 255 853€ contre 1 040 612€ en 2020 soit une augmentation de plus de 20%. Ce chapitre regroupe les recettes découlant des services à la population (ALAE/ALSH/crèches/Piscine), à d'autres collectivités (refacturation service ADS) et les remboursements par les associations et les communes des agents mis à disposition et des charges liées aux bâtiments qui leur sont mis à disposition à titre gracieux.

Ce chapitre a été fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire (fermeture des structures ou ouverture décalée).

Synthèse de la section de fonctionnement :

L'évolution des charges de gestion courante est à la hausse alors que dans le même temps les recettes de gestion courante stagnent. Ceci est dû en grande partie aux conséquences de la crise sanitaire. Il faudra être vigilant à un effet ciseau si ces dynamiques perduraient.

La structure des charges de fonctionnement de la communauté est clairement orientée au tour de trois pôles :

- 1- les dépenses de personnel (5.8 M€)
- 2- les atténuations de produits charges (4,2M€) – reversement au SICTOM et aux communes membres
- 3- les autres charges de gestion courante (2.1 M€) dont les subventions aux associations et contributions aux syndicats et budgets autonomes rattachés à la collectivité.

Les ressources de fonctionnement sont essentiellement composées par les ressources fiscales, même s'il convient de tenir compte de la « double comptabilisation de la TEOM » et des dotations et participations.

L'exercice 2021 se clôture avec un excédent de fonctionnement de l'année de + 474 414.12€. Le budget principal a un niveau d'excédent de l'exercice tout à fait correct (hors résultat reporté), meilleur que celui de 2019. L'excédent cumulé s'élève à 1 900 547.19€.

Section d'investissement :

DEPENSES : un programme d'investissement tourné vers le développement économique et des équipements pour la population

Cette section regroupe principalement les études, les travaux, les subventions d'équipements versées, le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2021 à 3 765 450,52 contre 1 274 701€ en 2020 et comprennent notamment les dépenses réelles suivantes :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 206 034,61€ contre 204 482€ en 2020
- le programme d'équipements pour 1 148 449 € contre 785 901€ en 2020: avec principalement les travaux de rénovation de la Piscine, la réhabilitation du stade de Frégouville, les bassins de rétention de Pont Peyrin II, les études du PLUI-H, les fouilles archéologiques du terrain du SDIS, la participation à Gers numérique, l'acquisition de matériels informatiques.

Des dépenses d'ordre budgétaire de deux types :

- opérations d'ordre entre section pour un montant de 98 489 € (reprises des subventions transférables et neutralisation des amortissements des subventions d'équipement)
- opérations patrimoniales équilibrées en recettes ne donnant pas lieu à décaissement, réalisées pour 2 311 950€. Elles concernent les opérations de régularisation des appels de fonds du gymnase mais aussi des ajustements de l'actif après mise à jour de l'inventaire, notamment pour la ZA Pont Peyrin et le transfert des biens du BA MCEF après clôture.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021 prév.
10	Dotations, fonds divers et réserves		528,17
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	204 481,53	206 034,61
20	Immobilisations incorporelles	128 979,75	190 596,18
204	Subventions d'équipement versées	208 363,88	245 088,88
21	Immobilisations corporelles	118 692,49	280 666,04
23	Immobilisations en cours	329 864,89	432 097,96
040	Opérations d'ordre	112 598,06	98 488,84
041	Opérations patrimoniales	171 720,06	2 311 949,84
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 274 700,66	3 765 450,52

RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 413 591€ contre 1 227 748€ en 2020. Elles regroupent principalement les ressources propres telles que le FCTVA, les excédents capitalisés au compte 1068, la taxe d'aménagement pour un total de 989 751€ contre 520 665€ en 2020, les subventions d'équipement pour 376 533€ contre 150 771€ en 2020.

Des recettes d'ordre budgétaire de deux types :

- opérations d'ordre entre section pour un montant de 734 457 € (amortissement des immobilisations et cessions de terrain budget annexe Pont Peyrin III)
- opérations patrimoniales relatives à la régularisation des appels de fonds du gymnase ainsi qu'aux ajustements de l'actif après mise à jour de l'inventaire, notamment pour la ZA Pont Peyrin et le transfert des biens du BA MCEF après clôture.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021 prév.
10	Dotations, fonds divers et réserves	520 665,06	989 750,67
13	Subventions d'investissement reçues	150 771,22	376 533,47
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	900,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 591,32	734 456,64
041	Opérations patrimoniales	171 720,06	2 311 949,84
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 227 747,66	4 413 590,62
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	297 615,11	252 241,22
	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES	1 525 362,77	4 665 831,84
		250 662,11	900 381,32

La section d'investissement se clôture avec un excédent de 648 140,10€ sur l'année et de 900 381,32€ en cumulé. Il est à noter des restes à réaliser en dépense de 546 830€ et de 512 789€ en recette.

Résultats définitifs du compte administratif 2021

BPRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		252 241,22		1 428 133,07	0,00	
Opérations de l'exercice	3 765 450,52	4 413 590,62	14 450 669,71	14 925 083,83	18 216 120,23	21 017 048,74
TOTAUX	3 765 450,52	4 665 831,84	14 450 669,71	16 351 216,90	18 216 120,23	21 017 048,74
Résultats de clôture		900 381,32		1 900 547,19		2 800 928,51
Restes à réaliser	546 830,69	512 789,33			546 830,69	512 789,33
TOTAUX CUMULES	4 312 281,21	5 178 621,17	14 450 669,71	16 351 216,90	18 762 950,92	21 529 838,07
RESULTATS DEFINITIFS		866 339,96		1 900 547,19		2 766 887,15

BUDGET ANNEXE

BA Photovoltaïque	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				19 469,99	0,00	
Opérations de l'exercice			2 150,00	3 181,34	2 150,00	22 651,33
TOTAUX	0,00	0,00	2 150,00	22 651,33	2 150,00	22 651,33
RESULTATS DEFINITIFS				20 501,33		20 501,33

L'exécution de ces budgets annexes est en cours, à des niveaux différents :

BA Roulage : achèvement de commercialisation prévu en 2022– déficit estimé fin 2022 de 700k€
(avec prise en compte de la subvention du budget principal de 300k€).

BA Génibrat : réserve foncière

BA Espèche : les travaux de viabilisation et parcellisation sont achevés – 3 terrains ont été vendus –
déficit estimé fin 2022 de 300 k€ (provision du budget principal de 300k€)

BA Pont Peyrin III : lancement des travaux d'aménagement en 2022

BA Les Martines : Etudes de programmation achevées

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20220324-24032022_30-DE

BA PPIII	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	224 812,67		24 124,95			
Opérations de l'exercice	1 415 159,72	963 935,18	1 395 377,68	1 505 587,68	3 059 475,03	2 469 522,86
TOTAUX	1 639 972,39	963 935,18	1 419 502,64	1 505 587,68	3 059 475,03	2 469 522,86
Résultats de clôture	676 037,21			86 085,04	589 952,17	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 639 972,39	963 935,18	1 419 502,64	1 505 587,68	3 059 475,03	2 469 522,86
RESULTATS DEFINITIFS	676 037,21			86 085,04	589 952,17	

BA Roulage	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 150 782,74			1 087 475,34		
Opérations de l'exercice	797 863,30	0,00	49 703,65	62 200,00	1 998 349,69	1 149 675,34
TOTAUX	1 948 646,04	0,00	49 703,65	1 149 675,34	1 998 349,69	1 149 675,34
Résultats de clôture	1 948 646,04			1 099 971,69	848 674,35	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 948 646,04	0,00	49 703,65	1 149 675,34	1 998 349,69	1 149 675,34
RESULTATS DEFINITIFS	1 948 646,04			1 099 971,69	848 674,35	

BA Les Martinés	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	352 017,18			2 904,13		
Opérations de l'exercice	433 765,18	375 954,18	433 765,18	433 765,18	1 219 547,54	812 623,49
TOTAUX	785 782,36	375 954,18	433 765,18	436 669,31	1 219 547,54	812 623,49
Résultats de clôture	409 828,18			2 904,13	406 924,05	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	785 782,36	375 954,18	433 765,18	436 669,31	1 219 547,54	812 623,49
RESULTATS DEFINITIFS	409 828,18		0,00	2 904,13	406 924,05	

BA Espéche	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	88 305,45			67 433,29		
Opérations de l'exercice	2 430 298,15	2 662 873,07	2 204 734,40	2 048 418,18	4 723 338,00	4 778 724,54
TOTAUX	2 518 603,60	2 662 873,07	2 204 734,40	2 115 851,47	4 723 338,00	4 778 724,54
Résultats de clôture		144 269,47	88 882,93		0,00	55 386,54
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 518 603,60	2 662 873,07	2 204 734,40	2 115 851,47	4 723 338,00	4 778 724,54
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			0,00	0,00	55 386,54

BA Génibrat	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	645 298,03			567 605,23		
Opérations de l'exercice	22 234,77	0,00	3 864,80	0,00	671 397,60	567 605,23
TOTAUX	667 532,80	0,00	3 864,80	567 605,23	671 397,60	567 605,23
Résultats de clôture	667 532,80			563 740,43	103 792,37	
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	667 532,80	0,00	3 864,80	567 605,23	671 397,60	567 605,23
RESULTATS DEFINITIFS	667 532,80			563 740,43	103 792,37	

RESULTAT CONSOLITE 2021 TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RESULTATS GLOBALISES	11 325 987,71	8 668 594,27	18 564 390,38	22 149 257,26	1 949 342,94	2 876 816,38

Total général dépenses	29 890 378,09
Total général recettes	30 817 851,53
Excédent cumulé 2021 :	927 473,44

L'exercice 2021 se clôture avec un excédent cumulé et consolidé (tous budgets confondus) de 927 473.44€.

Restes à réaliser en dépense

Dépense		20 - Immobilisations incorporelles		302		Restes à réaliser en dépense	
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	Montant	Montant
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT		19E9182	2018-02 - RLPJ PLU(R)EPOR(T) (REP		546 830,69 €
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT		19E9183	MAPA 2018-02 - ELABORATION PLU(R)EPOR(T)	GOPUS CONSEIL	546 830,69 €
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT		19E9185	MAPA 2018-02 - ELABORATION PLU(R)EPOR(T)	ATELIER URBAIN	192 251,08 €
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT		19E9186	MAPA 2018-02 - ELABORATION PLU(R)EPOR(T)	CREADE BREICHE	78 376,80 €
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT		21E3279	MAPA 2018-02 - ELABORATION PLU(H) PLACE		2 194,00 €
000	ANNEXE SEGE (EX MCEF)	ST		21E2326	ANNEXE ETUDE FASABILITE AGRANDISSEMENT	AR 357	3 060,00 €
000	ADMINISTRATION GENERALE	ST		21E3372	MAPA 2018-04 - FOUILLER ARCHÉOLOGIE	HADES	35 760,00 €
64	MAC FONTENILLES	ST		20E3032	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 1/(REPOR(T)	ARCANGELI FRANCOIS ARCHITECTE	17 717,00 €
64	MAC FONTENILLES	ST		20E3033	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 2/(REPOR(T)	SAVILE ALAIN ARCHITECTE	13 287,74 €
64	MAC FONTENILLES	ST		20E3034	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 3/(REPOR(T)	VALERIE NOAILLES ARCHITECTE	13 287,74 €
64	MAC FONTENILLES	ST		21E2156	MAC FONTENILLES CONTROLLE TECHNIQUE COHST	QUALICONSULT	7 176,00 €
64	MAC FONTENILLES	ST		21E2159	MAC FONTENILLES COORDINATION SPS	QUALICONSULT	4 104,00 €
64	MAC FONTENILLES	ST		21E3707	MAC Fontenilles	EREAH	9 000,00 €
80	ZONES D ACTIVITES	ST		21E2499	BORNAGE PONT PEYRIN POUR	ALJEN PEREZ	5 839,00 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_30-DE

Benoit
Levrault

Régies à réaliser en
dépense

Code	Libellé	Unité	Quantité	Montant	Montant HT	Montant TTC
524	524 - AIRE ACCUEIL GENS VOYAGE	ST	21E3782			683,62 €
64	64 - MAC - JAS	ST	21E3782			911,16 €
86	116 - OFFICE DE TOURISME	ST	21E3782			164,78 €
2183						951,42 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	INFO	21E0881			210,00 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	INFO	21E2683			324,40 €
413	114 - PISCINE	INFO	21E3873			217,82 €
2184						11 140,22 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ADM	21E3184			2 948,00 €
422	428 - JEUNESSE - PUJAUDRAN	JEUN	21E3873			7 257,00 €
84	643 - MAC FONTENILLES	SNP	21E2930			895,02 €
2186						145,01 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ADM	21E2651			278,58 €
422	428 - JEUNESSE - PUJAUDRAN	JEUN	21E3874			68,42 €
2312						230 911,87 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ST	21E2628			78 120,00 €
90	901 - ZONES D ACTIVITES	ST	21E2629			89 792,00 €
2317						82 999,87 €
33	112 - MJC	ST	21E0887			987,75 €
33	112 - MJC	ST	21E3332			7 200,72 €
412	412 - STADES	ST	21E2713			41 719,20 €
412	412 - STADES	ST	21E2608			28 426,20 €

Restes à réaliser en recette

Investissement		Recette		13 - Subventions d'investissement		Restes à réaliser en recette		
Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description	
1311		826	820 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	FIN	21E3861	FRANCE RELANCE - DEMAT AUTORISAT URBANIS	ETAT	512 788,33 €
1317		830	830 - SERVICE ENVIRONNEMENT	FIN	20E3268	LEADER PLAN DE MOBILITE DURABLE(REPORT)	REGION OCCITANE	512 788,33 €
1314		64	641 - CRECHE FAMILIALE	FIN	20E3572	AIDE ACHAT MATERIEL (CF/REPORT)	CAF DU GERS	512 788,33 €
1322		413	114 - PISCINE	FIN	19E0175	SUBVENTION MISE EN CONFORMITE (PI/REPORT)	REGION OCCITANE	16 000,00 €
1323		020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	FIN	19E0204	SUBVENTION FOUILLES ARCHEOLOGIQUE (PORT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS	11 902,50 €
		35	112 - MJC	FIN	20E3668	MJC - CDD AMENAGEMENT SOLDE(REPORT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS	412,80 €
		411	113 - GYMNASE	FIN	RD0180904	SUBVENTION CONSTRUCTION GYMNASE (REPORT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS	412,80 €
1327		412	412 - STAGES	FIN	19E2136	SUBVENTION STAGE DE PRECOURS(REPORT)	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS	5 225,33 €
1331		411	113 - GYMNASE	FIN	2E3557	LEADER CONSTRUCTION GYMNASE(REPORT)	REGION OCCITANE	5 225,33 €
		020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	FIN	21E3720	DETR 2021 - EQUIPEMENT MFS -	ETAT	252 000,00 €
								105 650,00 €
								18 690,00 €
								70 000,00 €
								17 500,00 €
								50 000,00 €
								50 000,00 €
								2 207,28 €
								2 207,28 €

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-31

Objet**FINANCES**

Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget annexe « Photovoltaïque »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque ».

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Photovoltaïque ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



30012 - PHOTOVOLTAIQUES - CCGT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		23 270,00	23 270,00
Titres de recettes émis (b)		3 181,34	3 181,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 181,34	3 181,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		23 270,00	23 270,00
Mandats émis (f)		2 150,00	2 150,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		2 150,00	2 150,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 031,34	1 031,34
(h - d) Déficit			

30012 - PHOTOVOLTAIQUES - CCGT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLTAIQUES - CCGT					
Investissement					
Fonctionnement	19 469,99		1 031,34		20 501,33
Sous-Total	19 469,99		1 031,34		20 501,33
TOTAL III	19 469,99		1 031,34		20 501,33
TOTAL I + II + III	19 469,99		1 031,34		20 501,33

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 27
Excusés : 7
Absents : 3
Procurations : 4

Vote
Favorables : 30
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votant : 1

n° 24/03/2022-32

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe
« Photovoltaïque »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

À été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Photovoltaïque » joint en annexe :

INVESTISSEMENT (SANS OBJET)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	23 270,00 €
	Réalisé	2 150,00 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	23 270,00 €
	Réalisé	3 181,34 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		1 031,34 €
Résultat des exercices antérieurs :		19 469,99 €
Résultat global de clôture :		20 501,33 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-33

Objet

FINANCES

Examen et approbation du
compte de gestion 2021 du
comptable public du budget
annexe « Espèche »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2021 du budget annexe « Espèche ».

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_33-DE

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Espèche ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



30007 - ZA ESPECHE 4 - CC GT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 977 127,00	2 570 353,00	5 547 480,00
Titres de recettes émis (b)	2 662 873,07	2 048 418,18	4 711 291,25
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 662 873,07	2 048 418,18	4 711 291,25
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 544 385,45	2 570 353,00	5 114 738,45
Mandats émis (f)	2 430 298,15	2 205 151,07	4 635 449,22
Annulations de mandats (g)		416,67	416,67
Dépenses nettes (h = f - g)	2 430 298,15	2 204 734,40	4 635 032,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	232 574,92		76 258,70
(h - d) Déficit		156 316,22	

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA ESPECHE 4 - CC GT					
Investissement	-88 305,45		232 574,92		144 269,47
Fonctionnement	67 433,29		-156 316,22		-88 882,93
Sous-Total	-20 872,16		76 258,70		55 386,54
TOTAL II	-20 872,16		76 258,70		55 386,54
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-20 872,16		76 258,70		55 386,54

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	7
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	30
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votant1 :	1

n° 24/03/2022-34

Objet**FINANCES**

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe
« Espèche »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe Espèche joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	2 544 38,45 €
	Réalisé	2 430 298,15 €
	Restes à réaliser	/

Recettes	Prévus	2 977 127,00 €
	Réalisé	2 662 873,07 €
	Restes à réaliser	/

Résultat de l'exercice 2021 : 232 574,92 €
Résultat des exercices antérieurs : - 88 305,45 €

Résultat global de clôture : 144 269,47 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	2 570 353,00 €
	Réalisé	2 204 734,40 €
	Restes à réaliser	/

Recettes	Prévus	2 570 353,00 €
	Réalisé	2 048 418,18 €
	Restes à réaliser	/

Résultat de l'exercice 2021 : - 156 316,22 €
Résultat des exercices antérieurs : 67 433,29 €

Résultat global de clôture : - 88 882,93 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-35

Objet

FINANCES

Examen et approbation du
compte de gestion 2021 du
comptable public du budget
annexe « Génibrat »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2021 du budget annexe « Génibrat ».

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Génibrat ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 357 177,03	1 257 249,23	2 614 426,26
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 357 177,03	1 257 249,23	2 614 426,26
Mandats émis (f)	22 234,77	5 416,19	27 650,96
Annulations de mandats (g)		1 551,39	1 551,39
Dépenses nettes (h = f - g)	22 234,77	3 864,80	26 099,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	22 234,77	3 864,80	26 099,57

30010 - GENIBRAT - CC GT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GENIBRAT - CC GT					
Investissement	-645 298,03		-22 234,77		-667 532,80
Fonctionnement	567 605,23		-3 864,80		563 740,43
Sous-Total	-77 692,80		-26 099,57		-103 792,37
TOTAL II	-77 692,80		-26 099,57		-103 792,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-77 692,80		-26 099,57		-103 792,37

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votant :	1

n° 24/03/2022-36

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe
« Génibrat »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Génibrat » joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	1 357 177,03 €
	Réalisé	22 234,77 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 357 177,03 €
	Réalisé	/
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		- 22 234,77 €
Résultat des exercices antérieurs :		- 645 298,03 €
Résultat global de clôture :		- 667 532,80 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 257 249,23 €
	Réalisé	3 864,80 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 257 249,23 €
	Réalisé	/
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		- 3 864,80 €
Résultat des exercices antérieurs :		567 605,23 €
Résultat global de clôture :		563 740,43 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-37

Objet

FINANCES

Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget annexe « Les Martines »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2021 du budget annexe « Les Martines ».

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Les Martines ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	809 771,18	472 755,00	1 282 526,18
Titres de recettes émis (b)	375 954,18	433 765,18	809 719,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	375 954,18	433 765,18	809 719,36
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	809 771,18	472 755,00	1 282 526,18
Mandats émis (f)	433 765,18	433 765,18	867 530,36
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	433 765,18	433 765,18	867 530,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	57 811,00		57 811,00

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA LES MARTINES - CC GT					
Investissement	-352 017,18		-57 811,00		-409 828,18
Fonctionnement	2 904,13				2 904,13
Sous-Total	-349 113,05		-57 811,00		-406 924,05
TOTAL II	-349 113,05		-57 811,00		-406 924,05
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-349 113,05		-57 811,00		-406 924,05

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votant :	1

n° 24/03/2022-38

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe « Les
Martines »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Les Martines » joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	809 771,18 €
	Réalisé	433 765,18 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	809 771,18 €
	Réalisé	375 954,18 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		- 57 811,00 €
Résultat des exercices antérieurs :		- 352 017,18 €
Résultat global de clôture :		- 409 828,18 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	472 755,00 €
	Réalisé	433 765,18 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	472 755,00 €
	Réalisé	433 765,18 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		0,00 €
Résultat des exercices antérieurs :		2 904,13 €
Résultat global de clôture :		2 904,13 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
 Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
 Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 29
Défavorables : 0
Abstentions : 3
Non votants : 0

n° 24/03/2022-39

Objet

FINANCES

Examen et approbation du
compte de gestion 2021 du
comptable public du budget
annexe « Pont Peyrin III »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures
et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la
commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien
DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe
DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ,
Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC,
Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN,
Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc
VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE,
Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine
DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Ils sont établis à la clôture de l'exercice par le comptable public.

Ils sont, en tout point, similaires aux comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président vise les comptes de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Pont Peyrin III ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



30003 - PONT PEYRIN III - CC GT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 695 911,67	1 689 688,96	3 385 600,63
Titres de recettes émis (b)	963 935,18	1 505 587,68	2 469 522,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	963 935,18	1 505 587,68	2 469 522,86
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 695 911,67	1 689 688,96	3 385 600,63
Mandats émis (f)	1 415 159,72	1 395 927,82	2 811 087,54
Annulations de mandats (g)		550,14	550,14
Dépenses nettes (h = f - g)	1 415 159,72	1 395 377,68	2 810 537,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		110 210,00	
(h - d) Déficit	451 224,54		341 014,54

30003 - PONT PEYRIN III - CC GT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PONT PEYRIN III - CC GT					
Investissement	-224 812,67		-451 224,54		-676 037,21
Fonctionnement	-24 124,96		110 210,00		86 085,04
Sous-Total	-248 937,63		-341 014,54		-589 952,17
TOTAL II	-248 937,63		-341 014,54		-589 952,17
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-248 937,63		-341 014,54		-589 952,17

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	1

n° 24/03/2022-40

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe « Pont
Peyrin III »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Pont Peyrin III » joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	1 695 911,67 €
	Réalisé	1 415 159,72 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 695 911,67 €
	Réalisé	963 935,18 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		- 451 224,54 €
Résultat des exercices antérieurs :		- 224 812,67 €
Résultat global de clôture :		- 676 037,21 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 689 688,96 €
	Réalisé	1 395 377,68 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 689 688,96 €
	Réalisé	1 505 587,68 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		110 210,00 €
Résultat des exercices antérieurs :		- 24 124,96 €
Résultat global de clôture :		86 085,04 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
 Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
 Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-41

Objet

FINANCES

Examen et approbation du compte de gestion 2021 du comptable public du budget annexe « Roulage »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Ils sont établis à la clôture de l'exercice par le comptable public.

Ils sont, en tout point, similaires aux comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président vise les comptes de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLD

ID : 032-200023620-20220324-24032022_41-DE

En conséquence, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe « Roulage ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



30005 - ROULAGE - CC GT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 491 607,74	5 939 081,34	12 430 689,08
Titres de recettes émis (b)		62 200,00	62 200,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		62 200,00	62 200,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 491 607,74	5 939 081,34	12 430 689,08
Mandats émis (f)	797 863,30	59 893,64	857 756,94
Annulations de mandats (g)		10 189,99	10 189,99
Dépenses nettes (h = f - g)	797 863,30	49 703,65	847 566,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 496,35	
(h - d) Déficit	797 863,30		785 366,95

30005 - ROULAGE - CC GT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ROULAGE - CC GT					
Investissement	-1 150 782,74		-797 863,30		-1 948 646,04
Fonctionnement	1 087 475,34		12 496,35		1 099 971,69
Sous-Total	-63 307,40		-785 366,95		-848 674,35
TOTAL II	-63 307,40		-785 366,95		-848 674,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-63 307,40		-785 366,95		-848 674,35

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	1

n° 24/03/2022-42

Objet

FINANCES

Vote du compte
administratif 2021 du
budget annexe
« Roulage »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le vice-président présente au conseil le compte administratif de l'exercice 2021

M. IDRAC quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Vu le Bureau et la commission des finances du 15/03/2022,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe « Pont Peyrin III » joint en annexe :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	6 491 607,74 €
	Réalisé	797 863,30 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	6 491 607,74 €
	Réalisé	/
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		- 797 863,30 €
Résultat des exercices antérieurs :		- 1 150 782,74 €
Résultat global de clôture :		- 1 948 646,04 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	5 939 081,34 €
	Réalisé	49 703,65 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	5 939 081,34 €
	Réalisé	62 200,00 €
	Restes à réaliser	/
Résultat de l'exercice 2021 :		12 496,35 €
Résultat des exercices antérieurs :		1 087 475,34 €
Résultat global de clôture :		1 099 971,69 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 29
Défavorables : 0
Abstentions : 3
Non votants : 0

n° 24/03/2022-43

Objet

FINANCES

Affectation du résultat 2021
du budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 252 241,22

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 1 426 133,07

Soldes d'exécution de clôture

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 900 381,32

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1 900 547,19

Restes à réaliser d'investissement

En dépenses pour un montant de : 546 830,69

En recettes pour un montant de : 512 789,33

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 800 547,19

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 100 000,00

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 800 547,19 €
- Section de fonctionnement (résultat reporté) : 1 100 000,00 €

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 32
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 24/03/2022-44

Objet**FINANCES**

Vote des taux taxes ménages 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Le Bureau et la commission Finances, réunis le 8 février et le 15 mars 2022 ont décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2022, pour la sixième année consécutive.

En 2021 la réforme de la fiscalité locale est entrée en vigueur avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales (avec la diminution des impôts de production, la suppression de la part régionale de la CVAE, la suppression de 50 % de la CFE et de la taxe foncière bâtie des établissements industriels).

La loi de finances 2022 s'inscrit dans la continuité de ces réformes fiscales en confirmant les mécanismes de compensation mis en œuvre pour les collectivités locales, et en particulier pour les intercommunalités (part de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et dotation de compensation de la perte de CFE sur les établissements industriels).

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2022 :

- **TFNB** (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : **5,22 %**
- **TFB** (Taxe Foncière sur le Bâti) : **0,90 %**

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-45

Objet

FINANCES

Vote du taux de la
Cotisation foncière des
entreprises (CFE) 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Le Bureau et la commission Finances, réunis le 8 février et le 15 mars 2022, ont décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2022, pour la sixième année consécutive.

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le taux suivant pour l'année 2022 :

- **CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) : 32 %

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote
Favorables : 29
Défavorables : 2
Abstentions : 1
Non votants : 0

n° 24/03/2022-46

Objet

FINANCES

Vote du taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères (TEOM) 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM Est de MAUVEZIN intervient sur les 14 communes, car la CCCGT s'est retirée du SIVOM de SAINT-LYS qui assurait la mission de collecte sur la commune de FONTENILLES.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, vote à la majorité (2 voix contre et 1 abstention) le taux transmis par le SICTOM Est, en augmentation pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans, pour faire face à l'augmentation de la TGAP, soit :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : **13.60 %**

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-47

Objet

FINANCES

Fixation du produit attendu
de la taxe GEMAPI

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de communes en date du 22 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 25092018-12 du 25 septembre 2018 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine relative à l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu les articles L1530 bis et L1639 A bis du Code général des impôts ;

Vu l'avis favorable du Bureau et de la commission Finances du 08/02/2022 et du 15/03/2022 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI et que le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population INSEE qui, sur le territoire de la CCGT, s'établit pour l'année 2022, à 22 874.

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 90 000 € pour l'année 2022, soit un équivalent de l'ordre de 3,93 € par habitant.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2022, à la somme de 90 000 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 17
Défavorables : 5
Abstentions : 10
Non votants : 0

n° 24/03/2022-48

Objet

FINANCES

Gers numérique :
attribution d'une subvention
de fonctionnement
exceptionnelle et d'une
participation à
l'investissement – année
2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 26062013-1 du 26 juin 2013, la Communauté a décidé d'approuver la création du syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et d'y adhérer. Gers Numérique a pour objet la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s.

Cette année, les montants appelés seront imputés sur deux chapitres différents :

- Chapitre 65 : contribution annuelle obligatoire de fonctionnement du budget principal
- Chapitre 204 : participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe du syndicat, sous forme de subvention d'équipement

Selon l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est interdit aux communes ou EPCI de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial. Toutefois, l'assemblée délibérante peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ou de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre et 10 abstentions) :

- **d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2022, les subventions et contributions suivantes :**
 - **la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 29 500 €,**
 - **la participation forfaitaire à l'investissement pour un montant de 89 000 €,**
- **de prévoir la dépense au budget principal 2022.**

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-49

Objet**FINANCES**

Orientation et crédits
ouverts au titre du droit à la
formation des élus

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la CCGT, au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 1 500 € pour le BP 2022.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2022,**
- **d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 – article 6535.**

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 29
Défavorables : 0
Abstentions : 3
Non votants : 0

n° 24/03/2022-50

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2022 du budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Suite au débat d'orientation budgétaire et au rapport sur les orientations budgétaires présentés lors du dernier conseil communautaire, le Bureau et la commission Finances, réunie le 15/03/2022 proposent de voter les budgets primitifs suivants. Ils seront présentés lors de la séance.

Vous trouverez ci-joint :

- le budget primitif du budget principal,
- les budgets primitifs des budgets annexes,
- la note de synthèse des budgets primitifs 2022.

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	15 993 240,00 €
Recettes	15 993 240,00 €

Section d'investissement

Dépenses	4 417 814,00 €
Recettes	4 661 005,00 €

La section d'investissement est présentée en suréquilibre recettes de 243 191,00 €.

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget principal.

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC





Gascogne Toulousaine
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Note de synthèse relative aux budgets primitifs 2022

1 - Présentation du projet du budget primitif du budget principal 2022 au regard de la prospective financière présentée lors du D.O.B.

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Un équilibre délicat entre incertitude et nécessité d'assurer un service public de qualité

En 2022, le montant global du budget principal s'établit à 20 411 054 € et se répartit ainsi:

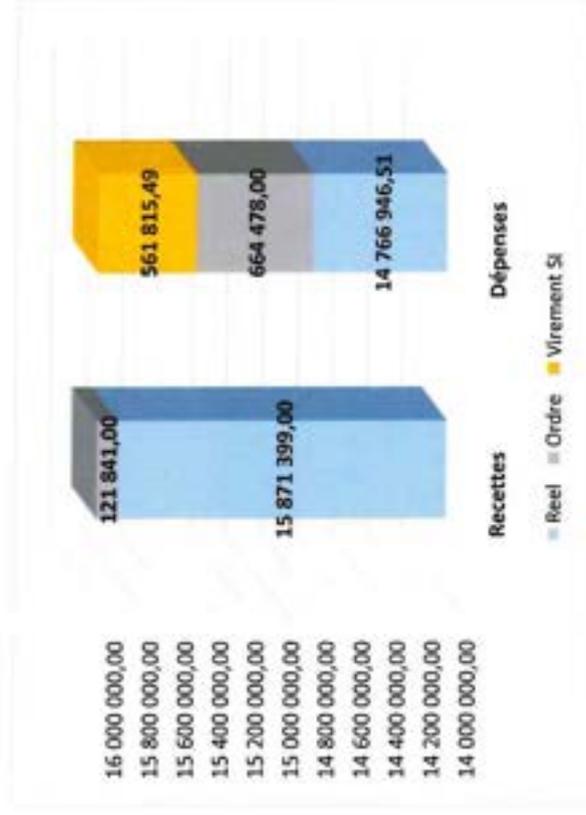
- Section de fonctionnement: 15 993 240 € en dépenses et recettes (contre 15 971 313 € en 2021)
- Section d'investissement : 4 417 814 € en dépenses et 4 661 005 € en recettes

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

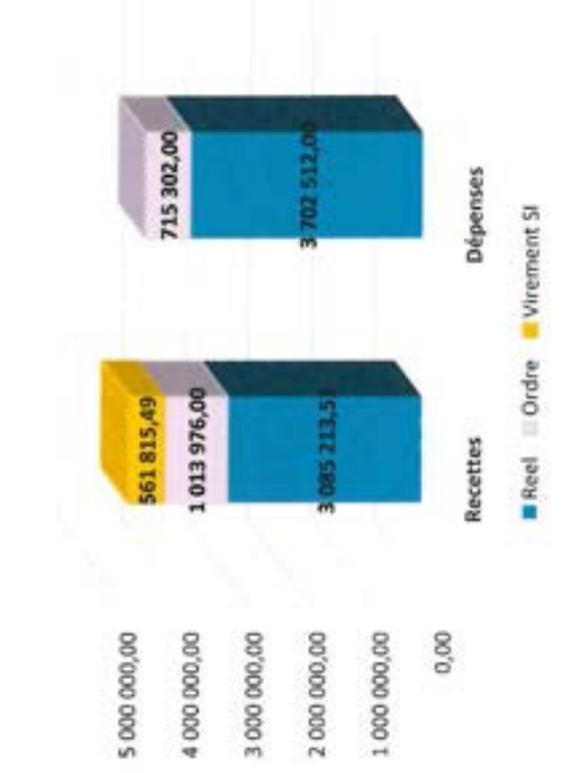
- Les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (amortissement, provisions...)

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant à l'autofinancement de la section d'investissement. Pour le BP 2022, ce virement s'élève à 561 815,49 €.

Section de fonctionnement



Section d'investissement



Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

Une section de fonctionnement dont les prévisions s'inscrivent dans la continuité de la reprise post covid, notamment en ce qui concerne les charges de personnel et les charges courantes:

Le chapitre 011 « charges à caractère général », d'un montant de 1 643 038 €, représente 11 % des dépenses réelles de fonctionnement, quasi identique au BP 2021 (1 612 493 €), malgré la prise en compte de l'augmentation majeure de l'électricité et du gaz (+ 100 k€ par rapport à la prospective 2022) ainsi que de la nouvelle compétence mobilité (95 k€) et de l'étude Petite Enfance (30 k€).

Le chapitre 012 « charges de personnel » d'un montant de 6 207 935 €, représente 42 % des dépenses réelles de fonctionnement, en nette hausse par rapport à 2021 (5 839 930 €). L'augmentation de ce chapitre a été expliquée dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » d'un montant de 4 469 087 €, représente 30 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit principalement du reversement de la TEOM au SICTOM Est, des AC et de la DSC en direction des communes et du FNGIR. La hausse de ce chapitre est principalement due à l'augmentation du taux de la TEOM passant de 12,50 % à 13,60 % (4 284 232 € en 2021).

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » d'un montant de 2 153 237 €, représente plus de 14,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et est quasi identique aux crédits inscrits au BP 2021.

Le chapitre 66 « charges financières », d'un montant de 75 175 €, représente 0,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre est en baisse par rapport à 2021.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 218 374 €. Les subventions aux budgets annexes représentent 216 375 €. Elles sont inscrites sans être réalisées hormis celle du budget annexe Roulage (60 k€)

Les provisions représentent 60 k€ (BA Espèche).

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 493 977,00	1 612 493,00	1 643 038,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 628 800,00	5 839 830,00	6 207 935,00
014	Atténuations de produits	4 153 016,00	4 284 232,00	4 469 087,00
65	Autres charges de gestion courante	2 120 759,00	2 148 788,00	2 153 336,74
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	13 396 552,00	13 885 343,00	14 473 396,74
66	Charges financières	85 573,00	81 523,00	75 175,00
67	Charges exceptionnelles	131 642,00	409 540,00	218 374,77
68	Dotations aux provisions	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 673 767,00	14 436 406,00	14 826 946,51

Chapitre 011 – dépenses à caractère général

- Réunions d'arbitrage avec les services les 13, 14 et 18/01
- Prise en compte de la compétence Mobilité sur année non complète(95k€)
- Etude Petite Enfance (30k€)
- Prise en compte de l'augmentation de l'électricité et du gaz (marché SDEG) +100k€ par rapport à la prospective financière du DOB

Service Communication

BP/DM 2021 : 26 500 €
CA 2021 : 15 396 €

Pas de vœux institutionnel et au personnel – gestion de la communication de tous les services – communication 2024 terres de jeux et lancement mobilité

BP 2022 : 30 950 €

Service Économie

BP/DM 2021 : 3 000 €
CA 2021: 0 €

frais de réception pour l'organisation de réunions

BP 2022 : 2 400 €

Service RH

BP/DM 2021 : 56 150 €

Formation – frais de déplacement
frais de missions – Noël enfants

BP 2022: 46 385 €

Service Petite Enfance

BP/DM 2021 : 48 135 €
CA 2021 : 41 993 €

Budget identique à 2021

BP 2022: 48 565 €

Services techniques

BP/DM 2021 : 237 322 €
CA 21 : 80 692 €

2021 : location Algéco (travaux Font) non réalisée – rationalisation des inscriptions budgétaires

BP 2022 : 157 500 €

Service Finances

BP/DM 2021 : 340 397 €
CA 2021 : 304 761 €

Cotisation (14 k€) – remboursement de frais (307 k€)

BP 2022 : 324 080 €

Chapitre 011 – dépenses à caractère général

Service Jeunesse

BP/DM 2021 : 184 394 €

CA 2021 : 173 044 €

Budget identique à 2021 – pas de séjours

BP 2022 : 188 554 €

Service Environnement

BP/DM 2021 : 11 340 €

CA 2021 : 8 070 €

Compétence mobilité : 95 k€

BP 2022 : 97 500 €

Service Administration générale dont coordination

BP/DM 2021 : 473 535 €

CA 2021 : 354 720 €

Gestion des fluides (351 k€) – nettoyage bâtiments (78 k€) -Dépenses Covid (5 k€)- étude PE (30 k€)

BP 2022 : 558 500 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Service informatique

BP/DM 2021 : 187 300 €

CA 2021 : 141 934 €

Gestion de la téléphonie (41 k€), location photocopieur (10 k€) et maintenance logiciels métiers (48 k€) en lieu et place des services, arrêt de la prestation Hexawin (- 15 k€)

BP 2022 : 142 686 €

Service Piscine

BP/DM 2021 : 59 980 €

CA 2021 : 28 063 €

Doubleton avec ST en 21 sur certains articles (- 28 k€)

BP 2022 : 25 750 €

Service AT

BP/DM 2021 : 15 190 €

CA 2021 : 13 511 €

Frais avocat (PLUI-H): 7 k€

BP 2022 : 19 300 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

S.F.L.O.
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

DEPENSES	POLE AT					
	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
BRUT TIT						281 593,22 €
GVT						2 956,73 €
CHPAT TIT avec GVT						120 446,68 €
BRUT NT						82 795,65 €
CHPAT NT						32 074,94 €
BRUT TOTAL		328 219,00 €	328 076,17 €			364 517,13 €
CP TOTAL		126 049,00 €	124 826,15 €			141 710,82 €
TOTAL MASSE SALARIALE	401 714,48 €	432 018,00 €	409 107,16 €	454 268,00 €	469 902,32 €	506 227,95 €
6217 - refection						
6218 - autres perso (stag BAFA, comm enquêt)	9 109,44 €	5 000,00 €			0,00 €	16 000,00 €
6455 - assurance perso						
6457 - cotisation soc apprentis						
6474 - versement action sociale Pluriya						
6475 - médecine travail	175,00 €	150,00 €	210,00 €	1 990,00 €	1 990,00 €	1 990,00 €
6478 - participation employeur	2 730,66 €	2 943,00 €	2 720,00 €	100,00 €	131,10 €	50,00 €
6488 - part employeur chq déj	8 593,20 €	9 085,00 €	8 782,20 €	9 316,00 €	3 458,22 €	2 826,47 €
TOTAL 012	422 322,78 €	449 196,00 €	420 819,36 €	473 492,00 €	465 745,44 €	537 907,22 €

DEPENSES	PISCINE					
	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
BRUT TIT						33 495,12 €
GVT						351,70 €
CHPAT TIT avec GVT						13 997,16 €
BRUT NT						100 884,04 €
CHPAT NT						46 345,09 €
BRUT TOTAL		130 586,71 €	126 802,13 €			134 245,38 €
CP TOTAL		53 663,87 €	51 706,59 €			55 747,45 €
TOTAL MASSE SALARIALE	195 596,68 €	191 795,00 €	145 126,77 €	184 250,58 €	178 508,72 €	189 992,83 €
6217 - refection						
6218 - autres perso (stag BAFA, comm enquêt)		200,00 €	9,00 €			
6455 - assurance perso						
6457 - cotisation soc apprentis						
6474 - versement action sociale Pluriya						
6475 - médecine travail	115,00 €	150,00 €	75,00 €	1 393,00 €	796,00 €	1 393,00 €
6478 - participation employeur	1 014,82 €	484,00 €	480,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
6488 - part employeur chq déj	4 889,30 €	4 721,00 €	3 263,40 €	4 603,20 €	4 351,20 €	4 594,80 €
TOTAL 012	201 605,80 €	197 350,00 €	148 945,17 €	190 779,78 €	184 135,92 €	196 516,91 €
		7,27 contrats	4,5 mois contrats	5,87 mois contrats		5,87 mois

Chapitre 012 – Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le

S E G
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

DEPENSES	ADMINISTRATION / ST					
	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
BRUT TIT						823 424,90 €
GVT						8 645,96 €
CHPAT TIT avec GVT						342 147,72 €
BRUT NT						76 129,20 €
CHPAT NT						53 738,98 €
BRUT TOTAL						881 928,00 €
CP TOTAL						315 870,00 €
TOTAL MASSE SALARIALE	969 154,39 €	1 019 404,00 €	988 822,50 €	1 137 696,00 €	1 104 060,87 €	1 260 921,99 €
5217 - réaffectation						43 000,00 €
5218 - autres perso (stag BAFA, comm enqad)	52 524,12 €	65 000,00 €	60 810,64 €		43 921,91 €	47 500,00 €
5455 - assurance perso	49 918,32 €	55 000,00 €	49 712,80 €	55 000,00 €	59 145,81 €	26 700,00 €
5457 - cotisation soc. apprentis						
5474 - versement action sociale Purepis						
5475 - médecine travail	25,00 €	150,00 €	37,50 €	5 174,00 €	4 975,00 €	4 776,00 €
5478 - participation employeur	6 922,00 €	27 237,00 €	7 180,00 €	100,00 €	140,00 €	150,00 €
5488 - part employeur chq chq	20 054,50 €	20 751,00 €	20 277,60 €	23 154,00 €	21 609,00 €	25608,9
TOTAL 012	1 134 598,33 €	1 187 682,00 €	1 136 941,04 €	1 272 064,00 €	1 241 340,19 €	1 363 212,81 €

DEPENSES	JEUNESSE					
	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
BRUT TIT						965 296,66 €
GVT						10 345,61 €
CHPAT TIT avec GVT						410 343,85 €
BRUT NT						964 912,00 €
CHPAT NT						375 597,64 €
BRUT TOTAL						1 854 408,00 €
CP TOTAL						725 975,00 €
TOTAL MASSE SALARIALE	2 366 104,89 €	2 440 728,00 €	2 335 657,46 €	2 590 381,00 €	2 663 163,35 €	2 729 293,37 €
5217 - réaffectation						
5218 - autres perso (stag BAFA, comm enqad)	366 118,68 €	366 500,00 €	361 720,97 €	362 000,00 €	349 272,31 €	265 700,00 €
5455 - assurance perso	450,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	750,00 €	800,00 €
5457 - cotisation soc. apprentis						
5474 - versement action sociale Purepis						
5475 - médecine travail	254,61 €	300,00 €	373,40 €	22 085,00 €	19 900,00 €	16 318,00 €
5478 - participation employeur	11 722,90 €	11 005,00 €	12 506,81 €	300,00 €	503,00 €	600,00 €
5488 - part employeur chq chq	3 960,00 €	4 158,00 €	4 111,80 €	4 158,00 €	4 011,00 €	4 158,00 €
TOTAL 012	2 797 641,07 €	2 833 291,00 €	2 716 020,54 €	2 981 816,00 €	2 960 847,35 €	3 049 913,49 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

ID : 032-2000023620-20220324-24032022_50-DE

DEPENSES	Petite Enfance				
	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP +DM 2021
BRUT TIT	371 476,13 €				
GVT	1 857,36 €				
CH PAT TIT avec GVT	157 466,26 €				
BRUT NT	295 199,34 €				
CH PAT NT	120 535,53 €				
BRUT TOTAL	663 633,17 €				
CP TOTAL	276 102,50 €				
TOTAL MASSE SALARIALE	939 735,76 €	894 602,18 €	963 089,00 €	848 455,13 €	978 372,00 €
6017 - refection	1 500,00 €	1 371,95 €	2 200,00 €	1 302,13 €	2 200,00 €
6218 - autres perso (titig BuA, comm enque)					
6455 - assurance perso	5 839,00 €				
6467 - cotisation soc apprentis	0,00 €				
6474 - versement action sociale Purelya					
6475 - médecine travail	275,00 €	75,00 €	200,00 €	250,00 €	4 776,00 €
6478 - participation employeur	4 036,68 €	4 089,52 €	4 242,00 €	4 542,62 €	150,00 €
6488 - part employeur chg dh	1 899,22 €	1 690,00 €	1 690,00 €	1 663,20 €	3 538,00 €
TOTAL 012	265 101,86 €	202 418,65 €	261 411,00 €	866 213,06 €	990 899,00 €

	Total Dépenses	Total recettes liées aux charges de personnel
total CA 2019	5 458 587 €	
total BP 2020	5 628 800 €	
total BP + DM 2020	5 487 660 €	568 575
total CA 2020	5 276 659 €	631 679
total BP+DM 2021	5 908 841 €	575 246
total CA 2021	5 834 036 €	630 294
BP 2022	6 157 563 €	704 976
BP 2022 + nouveaux disp	6 207 736 €	

DETAILS NOUVEAUX DIS	ANNEE PLEINE	2022
réexamen IFSE	37 850 €	18 925 €
Indemnité télétravail	6 263 €	6 263 €
Augmentation du titre resta	12 210 €	6 585 €
Prime inflation	56 323 €	18 400 €
	50 173 €	
	6 207 736 €	

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE BP 2022 ET BP 2021

BP 2021	5 908 841 €
BP 2022	6 188 431 €
soit une différence de (4,73%)	279 590 €
Principaux éléments explicatifs :	
Revalorisation réglementaire (cat C et Médico Sociale)	49 200 €
GVT 2022	35 000 €
Enveloppe remplacements + prime précarité	55 000 €
Recrutements 2021 sur année complète ou modification de poste suite départ ou réintégration	190 000 €
Dispositifs internes (révision IFSE, augmentation titres restaurant, indemnités télétravail)	31 300 €
Modification garanties prises en charge assurance du personnel	- 28 000 €
Absence indemnités licenciement prévues en 2021	- 48 500 €
Action sociale 2022	- 6 000 €
	278 000 €

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le

SELO
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

- Comme chaque année, une lettre de cadrage a été adressée, les 28/09 aux 6 associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € et le 22/10 dernier aux autres associations :
 - Pas d'augmentation des subventions allouées aux associations
 - Recherche de pistes d'économies ou nouvelles recettes
 - Aucune nouvelle mission ne sera subventionnée hors nouvelle compétence transférée (MFS)
 - Contexte budgétaire contraint, incertitudes financières liées au départ de Fontenilles
- Pour les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 €, elles ont été reçues le 16 décembre dernier lors d'une réunion de présentation de leur demande de subvention 2022.

	Subv. 2019		Subv. 2019		Subv. 2020		Subv. 2020		Subv. 2021		Subv. 2021		Subv. 2022		Coût réel supplém.	Subv actées
	sollicitée	octroyée	sollicitée	octroyée	sollicitée	octroyée	sollicitée	octroyée	sollicitée	octroyée	sollicitée	octroyée	sollicitée			
API	991 772 €	944 272 €	992 042 €	991 292 €	1 001 225 €	991 292 €	1 001 225 €	991 292 €	955 466 €					- 35 826 €	909 299€	
API – Maison France Service							15 833 €	15 833 €	47 499 €						47 499 €	
CLAUDE NINARD	193 000 €	189 000 €	190 890 €	190 890 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €	190 000 €					0	190 000 €	
OIS	80 831 €	69 154 €	67 000 €	67 000 €	66 000 €	65 200 €	66 000 €	65 200 €	65 000 €					- 200 €	65 000 €	
ÉCOLE DE MUSIQUE	132 500 €	132 500 €	134 500 €	132 500 €	132 500 €	132 500 €	132 500 €	132 500 €	155 630 €					+ 23 130 €	145 630 €	
MJC	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €					0	32 000 €	
FRMJC	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €					0	56 612 €	
															1 490 207	

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Cette année a été financièrement plus compliquée pour les associations rencontrées notamment celles du domaine de la culture et du sport qui ont vu diminuer le nombre d'adhérents (MJC, OIS, École de musique dans une moindre mesure). L'OIS a tout de même profité de subventions exceptionnelles, en fin d'année, liées à la relance.

API – diminution de la demande de subvention de 81 993€

Il a été attribué en 2021 la subvention suivante décomposée ainsi : 944 272 € (subvention identique aux années précédentes) + 23 520 € (subvention CEJ chargé de coopération territoriale) + 500 € (CLAS) + 13 000 € (transfert de compétence CISPD l'Isle-Jourdain + missions étendues aux autres communes) + 10 000 € (nouvelle subvention) = **991 292 €**

Pour 2022, il a été demandé à API d'enlever de la subvention demandée le poste de chargée de coopération territoriale Parentalité (0,4 etp) qui ne pèse plus sur l'association (qui a été remplacé par le poste de chargé de mission TEM 0,5 etp), un chargé de mission pour 1 an (39 k€) qui sera en charge d'un audit structurel et d'accompagner l'association dans le transfert Petite Enfance (étude de 30 k€ mise au budget de la CCGT).

Le BP 2022 prend en compte notamment :

- La revalorisation du diplôme d'éducateur de jeunes enfants pour un coût annuel de 22 k€
- Une baisse des salaires des directions des centres sociaux (salariés moins expérimentés)
- Le poste de CCT Parentalité en moins
- Le poste de CCT Prévention sur 6 mois au lieu de 12 (en cours de recrutement)

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

École de musique - augmentation de la demande de subvention de 23 130 €

Cette hausse s'explique par l'indemnité de licenciement pour inaptitude de l'assistante administrative qui s'élève à 10 034 €. Cette dernière peut être doublée si le licenciement est consécutif à un accident de travail, soit 20 068 €. Des frais d'avocat pour 3 000 € ont également été inscrits au budget.

En tenant compte des éléments communiqués par les associations, lors des réunions de présentation, les membres du Bureau, réunis le 20/01/22, proposent d'attribuer aux associations les montants suivants :

- MJC : 32 000 € (24 k€ subvention de fonctionnement + 6k € développement des animations culturelles + 2 k€ radio Fil de l'eau)
- FRMJC : 56 612 € (direction de la MJC + charges services support)
- École de musique : 132 500 € + 13 130 € = **145 630 €** (Les 10 000 € restants ne seront versés sur 2022 que sur justificatif d'une indemnité complémentaire de licenciement pour inaptitude lié à un AT).
- OIS : 65 000 €
- Claude Ninard : 190 000 €
- API : **909 299 €** (- 2 000 € recrutement du CCT prévention en remplacement de Alexandra en cours à prévoir sur 10 mois et non sur 12)
- API – MFS : 47 499 € pour une année complète (15 833 € x 3) – ouverture de la MFS au 01/09/2021

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Associations dont la subvention est inférieure à 23 k€

SUBVENTIONS - 6574	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	MONTANT OCTROYE 2020	SOLLICITE 2021	OCTROYE 2021	SOLLICITE 2022	OCTROYE 2022
ADDA (association dép de développement des arts) 33	4 904,00	4 000,00	4 904,00	3 800,00	4 000,00	3 900,00	4 000	3 900
APJ Projet Maison France Service 4 mois 100					15 833,00	15 833,00	5,6m + 23000€	
Arbre et paysage 32 (830)	5 000,00	2 850,00	7 500,00	6 279,00	8 340,00	8 340,00	8 626	8 824
Arbre et paysage d'Austin (830)								
ADIE (86)	1 500,00	1 250,00	1 350,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000	1 000
SCIFF 100	1 400,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250	1 250
Culture Porte de Gascogne 33		8 000,00	11 179,50	7 000,00	11 319,50	7 000,00		
GERS DEVELOPPEMENT 90	10 000,00	10 000,00		5 000,00	10 000,00	5 000,00		5 000
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT (830)	4 000,00	3 600,00	4 000,00	3 500,00	4 000,00	3 000,00	4 000	3 000
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT (839)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00	Brv			
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT (830)			PROGRAMME EROSION 2021 2023					
LA RONDE DES CAVAILLOUX (Jeux)	8 300,00	8 271,00	8 271,00	8 271,00	25 000,00	20 000,00	30 000	30 000
L'EN-JEU (Jeux)	15 712,00	19 712,00	19 983,00	17 963,00	8 271,00	8 271,00	8 271	8 271
LIBELACTON 90	5 000,00	4 500,00	5 000,00	4 900,00	19 963,00	17 963,00	19 963	17 963
L'OUTIL EN MAIN 90	1 000,00	900,00	900,00	900,00	5 000,00	4 000,00	5 000	4 000
MISSION LOCALE DU GERS 13		1 000,00	1 000,00	900,00	900,00	900,00	900	900
PARIENA SOS MADAGASCAR 13		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000	1 000
SESAME 13	2 200,00	1 000,00		1 900,00	1 000,00	900,00		
VELOSCOPE 90	4 000,00	3 000,00		3 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000	1 000
	88 184,00	89 783,00	77 317,69	75 454,00	120 876,50	101 557,00	89 010	88 706

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Participations aux syndicats

	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	MONTANT OCTROYE 2020	SOLLICITE 2021	OCTROYE 2021	SOLLICITE 2022	OCTROYE 2022
SUBVENTIONS - 65737								
CHAMBRE DES METIERS (109)	4 000,00	3 000,00	5 248,00	3000	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
PARTICIPATIONS - 655 48								
GERS NUMEROUSE (sym mixte) 819		21 699,00	26 000,00	28 000,00	29 500,00	25 707,84	29 500,00	29 500,00
GEMAPI (830)		88 682,00	89 682,00	88 682,00	89 000,00			
SYNDICAT MIXTE MANEO - participation à l'habitat 534	5 703,00	5 703,00	6 200,50	6 240,52	6 900,00	6 790,80	7 300,00	7 300,00
SYNDICAT MIXTE MANEO - participation coût de l'eau 524		49 308,00	50 184,00	56 184,00	58 350,00	58 350,00	58 000,00	58 000,00
SCOT de Gascogne (sym mixte) 820		39 478,40		40 000,00	45 968,00	46 638,34	47 500,00	47 500,00
PETR 109	62 607,00	62 607,00	67 077,00	67 077,00	67 917,00	67 917,00	80 058,00	80 058,00
SYORAL 830								
syndicat MIXTE GARONNE AUSSONNELLE 830						2 000,00	1 850,00	1 850,00
SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE 839						26 742,42	27 301,00	27 301,00
						59 682,00	61 000,00	61 000,00
						293 828,20	312 830,00	312 830,00

Subventions d'équilibre aux services de rattachement

SUBVENTIONS services de rattachement Budgets autonomes	subv BP 2021	mandaté CA 2021	subv BP 2022
CIA5 Gascogne Toulousaine - 657362	5 119,00	2 927,55	4 322,00
SAAD (budget annexe CIA5) - 657362	63 233,00	63 233,00	70 000,00
EPIC Office de tourisme - 657364	129 350,00	115 350,00	112 265,00
	193 702,00	181 510,55	186 587,00

014 : Atténuations de produits : estimation prévisionn

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

- Une CLECT se réunira en mai/juin pour réévaluer les transferts de compétences Planification, SAAD ainsi que la compétence Enfance/jeunesse pour la commune de l'Isle-Jourdain. Les volumes horaires des ATSEM sur le temps Jeunesse ont été mal évalués lors du transfert. Cette réévaluation est neutre pour la CCGT car la commune émettra un titre lié au refacturation diminué de ce montant.

AC définitives 2021	Réévaluation MAD jeunesse LJ - 6 mois 2021	Part chargé de projet PVdd 25%	Retenue évaluation transfert Planif 2021	Retenue évaluation transfert Planif 2022	Retenue SAAD évaluation SAAD 2021	Retenue SAAD évaluation SAAD 2022	AC définitives 2022
-21 297			5 809	-4 144,80	1 863	-1 219	-18 989
14 609			1 543	-1 231,83	541	-370	15 091
-17 982			2 719	-2 170,58	0	-318	-17 751
16			1 639	-1 308,45	1 510	-2 166	-309
25 396			4 316	-3 445,64	793	-3 204	23 855
641 604			29 022	-17 754,62	0	0	652 871
-13 343			2 841	-2 266,14	2 046	-1 167	-11 891
113 190			3 941	-3 146,70	0	0	113 974
-573 194	39 900	-10 618	40 134	-31 883	40 443	-41 180	-536 398
-846			2 193	-1 745,01	2 714	-1 816	500
-33 591			6 316	-5 042,85	5 330	-6 420	-33 408
-129 775			7 492	-5 981,30	3 958	-7 270	-131 577
6 001			1 421	-1 134,50	208	0	6 495
-125 923			4 621	-3 689,28	3 825	-4 870	-126 037
-115 144	39 900	-10 618	114 006	-84 948	63 233	-70 000	-63 572
799 944							812 788
-915 089							-876 360

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Recettes de fonctionnement : un choix de prudence notamment sur l'estimation des produits issus de la fiscalité des entreprises et des recettes des usagers

Le BP se base sur l'hypothèse moyenne de la prospective financière, qui conduit à une croissance de 1,9% des contributions directes, compensations fiscales et DGF par rapport à 2021. Cette hypothèse doit être considérée comme toute à fait satisfaisante dans la mesure où 2022 est l'année sur laquelle la fiscalité sera la plus impactée par la crise économique de 2020.

K€	2021	2022		
		Hypothèse basse	Hypothèse moyenne	Hypothèse haute
Base nette TH	835	762	777	793
Base nette FB	15 922	16 559	16 722	16 877
Base nette FNB	582	598	602	608
Base nette CFE	3 721	3 676	3 752	3 825
Taux TH	13,50%	13,50%	13,50%	13,50%
Taux FB	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Taux FNB	5,22%	5,22%	5,22%	5,22%
Taux CFE	32,00%	32,00%	32,00%	32,00%
Produit TH	113	103	105	107
Produit FB	143	149	150	152
Produit FNB	30	31	31	32
Produit CFE	1 191	1 176	1 201	1 224
Produit 4 taxes rôles généraux	1 477	1 459	1 487	1 515
CVAE	1 100	995	1 015	1 035
IFER	279	281	287	293
TAFNB	64	64	65	66
TASCOM	203	205	209	213
Rôles supplémentaires	5	5	50	100
TVA	2 770	2 864	2 922	2 981
Contributions directes et TVA	5 898	5 872	6 035	6 203
Compensations fiscales	285	291	297	303
DGF	860	844	852	861
Contr. directes, comp^e et DGF	7 053	7 008	7 185	7 367

CVAE : 1 015 € contre 1 100 € en 2021, soit une réduction de 7,8 %

CFE : incertitude - une hypothèse prudente d'évolution de la base nette de CFE de 0,8% en 2022 correspondant à l'inflation moyenne des trois derniers exercices

TVA transférée : forte croissance cette année avec la poursuite du « rebond économique ». Il est ainsi supposé que la TVA progresse de 5,5 % cette année, ce qui « compensera » l'absence de dynamique en 2021

Réactualisation des valeurs locatives foncières de 3,4 %

DGF de 852 k€ en 2022 contre 860 k€ en 2021.

FPIC : stabilité de l'enveloppe à 387 k€

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Les dotations, participations représentent plus de 25 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre est en diminution par rapport à 2021 (baisse des participations CAF, des compensations de l'État CVAE/CFE et de la DGF).

Les prestations de services représentent près de 9 % et sont en légère hausse par rapport à 2021 notamment les recettes des usagers de la Petite Enfance et la refacturation aux communes du service de l'ADS.

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	40 000,00	50 000,00	68 400,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 307 295,00	1 240 096,00	1 317 715,00
73	Impôts et taxes	9 374 291,00	9 324 790,00	9 662 409,00
74	Dotations, subventions et participations	3 589 480,00	3 842 417,00	3 721 110,00
75	Autres produits de gestion courante	762,00	762,00	765,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	14 311 828,00	14 458 065,00	14 770 399,00
77	Produits exceptionnels	20 800,55	1 000,00	1 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 332 628,55	14 459 065,00	14 771 399,00

70 Produits des services

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

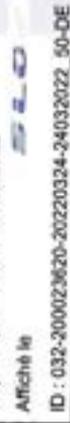
Les produits des services sont composés :

- de la refacturation aux familles du service PE (165 k€) et Jeunesse (443 k€) et des entrées, cours et buvette de la Piscine pour 65 k€. Ces recettes sont en légère baisse par rapport à 2021,
- de la refacturation du service ADS aux communes membres (234 k€) et non membres (106 k€), en augmentation due à la hausse du nombre d'actes sur 2021.
- des refacturations d'agents mis à disposition à la mairie de l'Isle Jourdain, aux services de rattachement (ÉPIC/CIAS) et aux associations ainsi que la refacturation des frais de bâtiments (302 k€).

RECETTES LIEES AU 012	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP +DM 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
6419 - Rbt rému perso (cpam et ass)	31 000,00 €	45 156,76 €	40 000,00 €	55 000,00 €	101 170,40 €	50 000,00 €	84 572,21 €	50 000,00 €
6459 - Rbt charges sécurité soc (prime inflat)					2 171,00 €			18 400,00 €
74718 - Aides PEC Jeunesse	32 300,00 €	26 048,81 €	14 140,00 €		23 468,66 €	17 100,00 €	21 566,96 €	18 000,00 €
74718 - Aide PEC Petite Enfance	5 800,00 €	6 671,97 €	3 740,00 €		4 273,09 €	6 400,00 €	8 091,18 €	6 000,00 €
74718 - Subvention chargée d eprojet PVDO								31 000,00 €
7478 - Subv ADME énergéticien								
70841 - refactu SAAD (services supports)			8 000,00 €		7 195,33 €	7 500,00 €	7 601,33 €	8 000,00 €
70845 - refactu agents MAD U 107	97 000,00 €	77 193,77 €	30 000,00 €		36 454,17 €	36 000,00 €	50 323,28 €	40 000,00 €
70845 refactu Informaticien	12 700,00 €	7 717,62 €	9 600,00 €		9 669,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70875 - refactu communes membres ADS	146 047,00 €	165 098,00 €	191 382,00 €		191 093,24 €	187 451,00 €	186 765,99 €	234 277,00 €
70848 - refactu MAD Petite Enfance 107	56 100,00 €	57 797,21 €	59 300,00 €		59 331,40 €	59 500,00 €	59 131,55 €	59 500,00 €
70848 - refactu MAD école musique 107	40 000,00 €	37 881,67 €	40 340,00 €		41 336,41 €	41 500,00 €	41 951,50 €	42 000,00 €
70848 - refactu EPIC OT 107		0,00 €	77 800,00 €		76 037,66 €	81 000,00 €	81 230,00 €	92 000,00 €
70878 - refactu communes non membres ADS	70 308,00 €	70 275,24 €	79 273,00 €		79 478,32 €	88 795,00 €	89 060,08 €	105 799,00 €
	491 255,00 €	493 841,05 €	553 575,00 €	548 575,00 €	631 679,00 €	575 246,00 €	630 294,08 €	704 976,00 €

73 Impôts et taxes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Évolution de la fiscalité locale pour 2022 :

- Le budget 2022 est construit à partir de l'hypothèse moyenne conduisant à une croissance de 1,9 % des contributions directes
- Il est à noter une évolution de + 3 % des produits issus de la fiscalité ménage grâce notamment à la TEOM (pour rappel, la CCGT ne sert que de boit aux lettres)
- Dans le même temps, les produits de la fiscalité économique sont en baisse de plus de 2 % (impact de la crise sanitaire de 2020 sur la CFE et la CVAE)
- Les compensations fiscales sont identiques à l'année dernière.
- Le produit de la fraction de TVA (compensation de la TH sur les résidence principale) devrait évoluer de + 5,5 %.

	2019	2020	Variation (%)	2021	Variation (%)	2022 (prévision)
Contributions des ménages						
Taxe d'habitation	2 656 689	2 749 828	3,5%	112 763	-95,9%	104 938
Bases	19 679 196	20 369 110	13,50%	835 287	13,50%	777 318
Taux	13,50%	13,50%		13,50%		13,50%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	139 850	145 368	3,9%	143 259	-1,5%	150 497
Bases	15 541 953	16 157 998	0,90%	15 921 854	0,90%	16 721 913
Taux	0,90%	0,90%		0,90%		0,90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30 301	30 646	1,1%	30 351	-1,0%	31 435
Bases	580 501	587 600	5,22%	582 400	5,22%	602 202
Taux	5,22%	5,22%		5,22%		5,22%
Taxe additionnelle à la TFPNB	68 420	70 072	2,4%	64 071	-8,6%	65 032
TEOM	1 993 098	2 046 797	2,7%	2 090 963	2,2%	2 164 147
Ss total ménages	4 888 358	5 042 711	3,2%	2 441 407	-51,6%	2 516 049
Contributions des entreprises						
Cotisation foncière des entreprises	1 217 794	1 443 271	18,5%	1 189 353	-17,6%	1 200 567
Bases	3 820 918	4 518 131	32,00%	32,00%	32,00%	3 751 771
Taux	32,00%	32,00%		32,00%		32,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	951 276	1 086 045	14,2%	1 100 170	1,3%	1 015 312
Taxe sur les surfaces commerciales	202 778	200 400	-1,2%	202 814	1,2%	208 898
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	247 046	272 932	10,5%	278 583	2,1%	286 940
Ss total entreprises	2 618 894	3 002 648	14,7%	2 770 920	-7,7%	2 711 717
Taxe GEMAPI	150 001	130 001		89 000		89 000
Fraction de TVA				2 769 866		2 922 209
Total ménages + entreprises	7 657 253	8 175 360	6,8%	8 071 193	-1,3%	8 238 976

74 Dotations et participations

La Dotation globale de fonctionnement : en baisse constante depuis 2013 avec un ralentissement de la décroissance depuis 2019. Entre 2013 et 2021, la perte est de plus de 23 %

Le FPIC : inversement ce fonds est en augmentation sur la période. Les élus ont fait le choix d'opter pour la répartition dérogatoire libre et de doter la CCGT d'un montant supérieur à ce qu'elle percevait avec la répartition de droit commun.

Il est à noter que la prospective a été réalisée avec un même montant de FPIC pour l'intercommunalité de 2021 à 2026, soit 387 316 €.

Au niveau de l'ensemble intercommunal, le FPIC devrait se maintenir sur la période au dessus de 580 000 €.

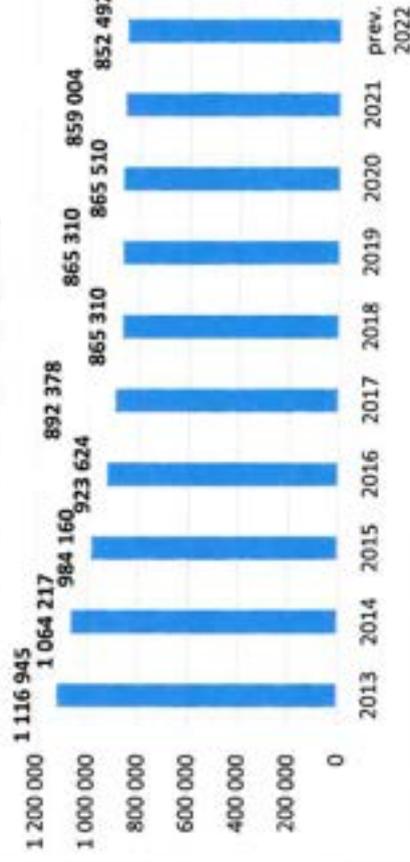
Le solde des participations est principalement composé des aides de la CAF pour la PE, la Jeunesse (la prestation de service et le CEJ) et l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant prévisionnel de 2 242 401 € pour 2022 en légère baisse par rapport à 2021 (-23 k€). Ce montant de participation fait de la CAF notre partenaire privilégié sur les compétences concernées.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

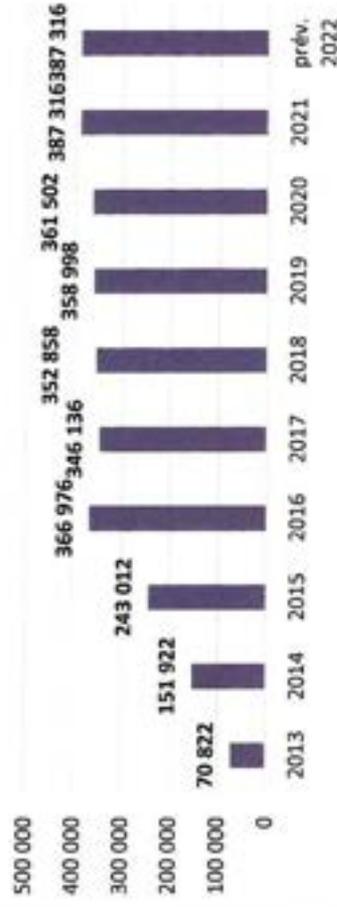


ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Évolution de la DGF totale



Évolution du FPIC



Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

La section d'investissement : un effort d'investissement marqué

Ainsi pour 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 218 355 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 208 666 €.

Pour rappel, sur le budget général, l'encours de la dette au 01/01/2021 est de 3 070 777 €.

La section d'investissement est en suréquilibre de 243 191 €. Le BP 2022 sera voté avec plus de recettes que de dépenses en investissement du fait du virement de la section de fonctionnement, de l'affectation des résultats (article 1068) et des excédents de résultat reportés des années antérieures.

Tout cela concourt à l'autofinancement des dépenses d'équipement de cette année mais aussi des années futures.

Les dépenses d'équipement

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

S E L O
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

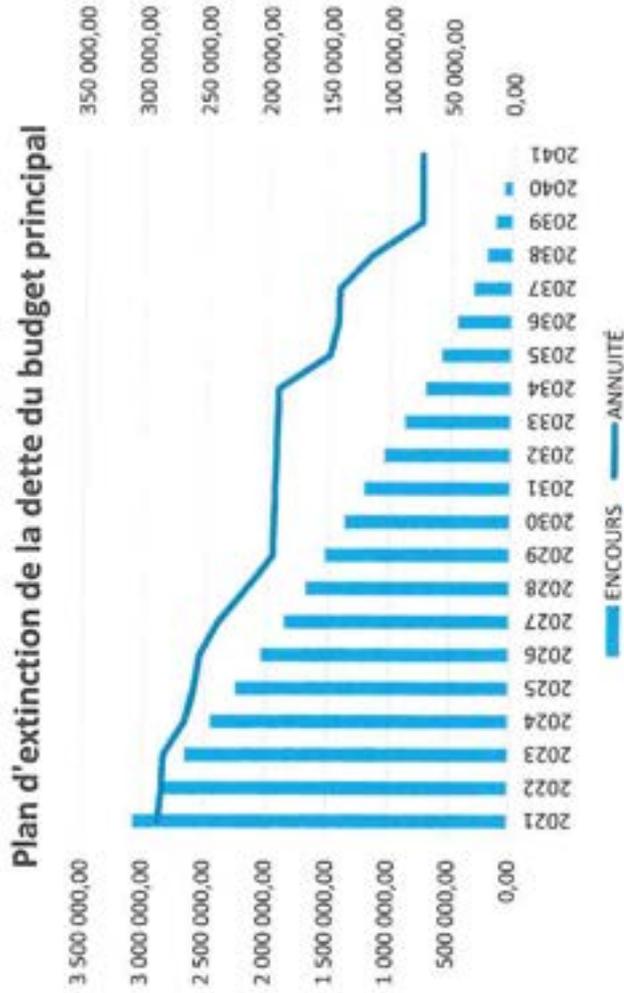
Thiers / marché	Article	Dest	Prévision Dép		Prévision RAR 2021 reportés	BP 2022	Financier (s)
			RAR 2021 reportés	BP 2022			
POLE PETITE ENFANCE (ENF)							
Mobilier CRECHE FA	2184	64541	1 000,00				
Mobilier MAC FONTENILLES	2184	64543	895,02				
Matériel CRECHE FA	2188	64541	1 000,00	412,80			CAF32
Matériel MAC FONTENILLES	2188	64543	1 000,00				
			895,02	4 900,00	412,80	0,00	
		Prévisions	4 895,02		412,80		
POLE JEUNESSE (JEUN)							
Mobilier soc jeunesse	2184	421420	4 430,00				
Mobilier ALAE	2184	422143					
Matériel soc jeunesse	2188	421420	6 250,00				
Matériel ALAE	2188	422143					
Mobilier ALAE PUJAUDRAN	2184-88	4221436	7 323,42				4 466,00 CAF32
			7 323,42	10 690,00	0,00	4 466,00	
		Prévisions	18 903,42			4 466,00	
POLE CULTURE - SPORT - TOURISME (SCT)							
Matériel gymnase	2135	411113	2 000,00				
Matériel piscine	2186	413114	2 000,00				
Matériel stade de Frigouville	2186	412412	4 000,00				
Construction gymnase	238	411113		120 000,00			CD32 / LEADER
			0,00	8 000,00	120 000,00	0,00	
		Prévisions	8 000,00		120 000,00		
POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (AT)							
PLU / PUH							
Révision PLU communes	202	820820	78 376,80	4 000,00			
Atelier urbain / OGPUB							
Etudes habitat jeunes / PVD	2031	820820	38 500,00				CAF32
Mobilier	2184	820820	500,00				
Matériel	2186	820820	500,00				
			78 376,80	43 500,00	0,00	0,00	
		Prévisions	121 876,80		0,00		
POLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITE (ENV)							
Plan de mobilité durable	2031	830830			11 902,50		LEADER
Arrêts de bus	2152	815815	15 000,00				
Matériel énergéticien	2186	830830	3 500,00				5 000,00 ADEME
			0,00	18 500,00	11 902,50	5 000,00	
		Prévisions	18 500,00		16 902,50		

POLE ECONOMIE (DEVCO)		20422	90901	50 000,00		
Aide à l'immobilier d'entreprises		2112 <td>90901</td> <td>47 000,00</td> <td></td> <td></td>	90901	47 000,00		
Echange terrain (v c frais) Groupe Immobilier Mousquetaines (654m ² allée 17/02/22) C0525				0,00	97 000,00	0,00
					97 000,00	0,00
Prévisions						
POLE TECHNIQUE (ST)						
Fouilles archéologiques						
MOE rénovation chauffage siège	2031	020100	35 760,00		109 860,00	C032
Etude agrandissement salle réunion annexe	2031	020110		5 500,00		
Etude extension école de musique	2031	020115	3 060,00			
Etudes stade MONFERRAN SAVES - glomérés + étude de sol + MO	2031	311111		3 500,00		
Mission MO extension MAC FONTENILLES	2031	412412		200 000,00		
Bornage terrain accès PP	2031	64043	64 572,48		2 500,00	
	2031	90901	5 838,00		2 500,00	
TERRAINS						
Acquisition de terrain transfert déchets/épis	2111	020100				
Acquisition de terrain stade MONFERRAN SAVES (ZNS02-054)	2111	412412		51 000,00		
Bassins de rétention PP2	2312	020100	69 792,00			DETR 2020
Bassin de rétention (accès terrain proche SONS)	2312	020100	78 120,00			
Stade de FREGOUVILLE	2317	412412	74 811,36		39 904,20	C032 / DETR 2020
BATIMENTS						
Porte sectionnelle siège + mise en conformité élec divers bât	2135	020110	5 699,29		3 500,00	
Consoles chauff / clim siège COGT	2135	020110		70 000,00		
Alarme + visiothône annexe + mise en conformité élec	2135	020115	10 129,31			
Aménage/ annexe siège : groupe climatisation intérieure	2135	020115		100 000,00	37 076,90	DETR 2021
Isolation plafond annexe	2135	020115		20 000,00		
Agrandissement salle de réunion annexe	2135	020115		155 000,00		
Gymnase	2135	411113		6 000,00		
Mise en conformité élec maison enfance	2135	64042	297,96			
Prêt de stockage école de musique, dalle béton	2135	411113		1 000,00		
Mise en conformité de la piscine à bassin couvert	2138	311111				
Mise en conformité élec divers bât MAD	2135		5 337,32		53 139,75	DETR 2018 / REGION
AAGV	21735			4 000,00		
Terrasse MAC LIAS	21735	504024		6 000,00		
Salle de repos OT	21735	64044		5 000,00		
Aménagement et accessibilité MAC	21735	95116		1 500,00		
Extension MAC FONTENILLES	2317	33112	6 188,51		50 670,00	D51L 2019 / C30
	2317	64043		1 070 000,00		459 306,00 / CAP30 / DETR 2022
VOIRIE						
Réfection parking siège	2151	822022	58 194,48			
Voies secteur Comac	2151	822022	11 920,80			
Voies ZA	2151	822022		70 000,00		
Modif accès Brico Marché et création accès terrain Mme SANS	2151	822022		65 000,00		
ZAÉ Lagorriès - participation VRD extension	2151	822022		30 000,00		
Poteaux incendie ZA Bucons	2152	821021	12 158,00			
Eclairage public ZA	2152	821021		20 000,00		
MATERIEL						
Renouvellement outillage	2158	020104	514,13		5 000,00	
Tondeuse autonome ISEKI d'occasion	2158	020104	7 000,00			
Matériel technique, robot nettoyeur piscine	2186	413114		10 000,00		
			451 373,64	2 143 000,00	362 266,75	469 306,00
				2 894 373,64		821 572,75
Prévisions						

La dette du budget principal

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTERÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	206 034,61	80 538,72	286 573,33	3 070 777,63
2022	208 865,12	74 922,16	283 587,28	2 862 112,51
2023	213 349,06	69 138,28	282 487,34	2 648 782,55
2024	202 245,34	63 173,83	265 419,17	2 446 617,21
2025	200 492,55	57 887,37	258 379,92	2 248 024,66
2026	201 627,70	52 690,36	254 318,06	2 044 396,96
2027	190 748,89	47 459,59	238 208,48	1 853 648,07
2028	173 397,76	42 771,97	216 169,73	1 680 250,31
2029	155 860,84	39 106,70	194 967,54	1 524 385,47
2030	158 328,11	35 848,87	194 186,98	1 366 051,36
2031	160 886,67	32 519,76	193 406,43	1 205 164,69
2032	163 506,69	29 117,19	192 625,88	1 041 656,00
2033	166 206,45	25 638,87	191 845,32	875 449,55
2034	168 982,43	22 082,44	191 064,87	706 467,12
2035	131 172,02	18 557,18	149 729,20	575 295,10
2036	127 311,80	15 319,28	142 631,18	447 983,20
2037	130 193,38	12 103,80	142 297,18	317 789,82
2038	106 289,16	8 865,69	115 154,85	211 520,66
2039	66 147,55	6 291,69	74 439,24	143 373,11
2040	70 480,30	3 958,94	74 439,24	72 802,81
2041	72 892,81	1 546,43	74 439,24	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	3 276 815,24	728 628,12	4 016 251,36	27 349 522,78

	Ratio encours de dette / hab.
CCGT	136 €
CC à FP de 15 à 30 000 hab.	204 €



État de la dette budget principal au 01/01/2022

ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRÉTEUR	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2022	INTERET	AMORT	ANNUITE
2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20 F	TAUX FIXE		4,85	350 000,00	156 403,01	7 008,84	20 139,76	27 228,60
2009	EXTENSION MCEP	003 - CAISSE D'EPARGNE MED-PYRENEES	15 F	TAUX FIXE		4,04	120 000,00	26 000,00	915,40	8 000,00	6 915,40
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15 F	TAUX FIXE		1,94	21 875,00	6 848,27	120,28	1 561,60	1 681,88
2012	RENOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MED-PYRENEES	29 F	TAUX FIXE		3,42	1 386 383,10	1 078 941,24	35 984,21	38 455,03	74 439,24
2013	CONSTRUCTION CRECHE FONTENILLES	001 - SFIL	10 F	TAUX FIXE		5,05	123 018,78	29 674,06	1 498,54	14 471,67	15 970,21
2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - L'ISLE-JOURDAN	004 - CDC	20 R	LIVRET A		1,65	280 000,00	182 000,00	2 667,53	14 000,00	16 667,53
2015	EXTENSION CRECHE DE LUAS	005 - BPOC	20 F	TAUX FIXE		2,13	110 000,00	81 677,25	1 688,71	5 075,31	6 764,02
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10 F	TAUX FIXE		4,73	186 388,88	96 727,75	4 238,28	15 028,96	19 266,24
2018	CONSTRUCTION GYMNASIUM	003 - CAISSE D'EPARGNE MED-PYRENEES	30 F	TAUX FIXE		1,69	400 000,00	325 000,00	5 302,26	20 000,00	25 302,26
2018	CONSTRUCTION GYMNASIUM	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20 F	TAUX FIXE		1,70	800 000,00	693 181,57	11 418,52	36 147,16	47 565,68
2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8 F	TAUX FIXE		2,22	75 946,77	47 657,60	973,59	9 117,97	10 091,56
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15 F	TAUX FIXE		0,91	400 000,00	346 666,68	3 026,00	26 666,66	29 692,66
							4 223 613,63	3 070 777,63	74 922,16	208 685,12	283 687,28

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA prév. 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 493 977,00	1 175 155,61	1 612 493,00	1 256 510,35	1 643 038,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 628 800,00	5 279 460,55	5 839 830,00	5 834 035,81	6 207 935,00
014	Atténuations de produits	4 153 016,00	4 183 020,77	4 284 232,00	4 255 931,36	4 469 087,00
65	Autres charges de gestion courante	2 120 759,00	2 103 198,84	2 148 788,00	2 154 256,21	2 153 336,74
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	13 396 552,00	12 740 835,77	13 885 343,00	13 500 733,73	14 473 396,74
66	Charges financières	85 573,00	85 281,45	81 523,00	79 561,63	75 175,00
67	Charges exceptionnelles	131 642,00	66 537,66	409 540,00	75 917,71	218 374,77
68	Dotations aux provisions	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	500 000,00		183 963,00
023	Virement à la section d'investissement	900 167,00	0,00	653 538,34		561 815,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	333 312,00	384 591,32	381 369,00	734 456,64	420 515,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 307 246,00	13 337 246,20	15 971 313,34	14 450 669,71	15 993 240,00
Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA prév. 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	40 000,00	109 518,52	50 000,00	76 816,99	68 400,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 307 295,00	1 040 612,20	1 240 096,00	1 255 853,18	1 317 715,00
73	Impôts et taxes	9 374 291,00	9 587 490,54	9 324 790,00	9 398 816,55	9 662 409,00
74	Dotations, subventions et participations	3 589 480,00	3 698 816,21	3 842 417,00	3 702 336,74	3 721 110,00
75	Autres produits de gestion courante	762,00	760,84	762,00	770,06	765,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	14 311 828,00	14 437 198,31	14 458 065,00	14 434 593,52	14 770 399,00
77	Produits exceptionnels	20 800,55	70 442,61	1 000,00	392 001,47	1 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	76 311,00	112 598,06	112 248,00	98 488,84	121 841,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 720 767,55	14 620 238,98	14 571 313,00	14 925 083,83	14 893 240,00
R.002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	898 306,45	898 306,45	1 400 000,34	1 426 133,07	1 100 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES	29 619 074,00	15 518 545,43	15 971 313,34	16 351 216,90	15 993 240,00
			2 181 299,23	0,00	1 900 547,19	

Présentation du coût de la compétence Jeunesse

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le



ID : 032-200023526-20220324-24032022_50-DE

Chapitre	Article	Libellé article	Prévu BP	Prévu total	Ordonnancé	2022
011	60622	Carburants	850,00	600,00	273,73	500,00
	60623	Alimentation	16 450,00	13 900,00	9 131,03	12 080,00
	60628	Autres fournitures non stockées	3 842,00	3 462,00	2 447,68	3 660,00
	60632	Fournitures de petit équipement	8 710,00	8 310,00	10 860,97	11 350,00
	6064	Fournitures administratives	4 830,00	4 730,00	4 359,94	4 550,00
	6065	Livres, disques, ...	120,00	120,00	183,25	120,00
	6068	Autres matières et fournitures	12 530,00	12 330,00	13 011,00	14 390,00
	611	Contrats de prestations de services	97 340,00	97 340,00	97 339,81	99 224,00
	6135	Locations mobilières	5 000,00	5 000,00	7 297,89	3 401,00
	6156	Maintenance	10 100,00	10 100,00	9 330,11	6 200,00
	6184	Versements à des organismes de formation	9 100,00	6 100,00	4 360,00	9 485,00
	6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	468,00	1 000,00
	6232	Fêtes et cérémonies	2 700,00	1 700,00	0,00	1 400,00
	6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	0,00	250,00
	6247	Transports collectifs	20 430,00	14 810,00	11 021,60	13 270,00
	6251	Voyages et déplacements	1 900,00	1 600,00	2 373,94	6 500,00
	6256	Missions	500,00	500,00	447,91	500,00
	6262	Frais de télécommunications	6 000,00	6 000,00	8 924,34	5 550,00
	627	Services bancaires et assimilés	1 100,00	1 100,00	1 635,52	1 600,00
	62875	Rbt de frais communes	300 000,00	300 000,00	270 098,56	283 900,00
	62878	Rbt de frais autres organismes	20 000,00	19 047,00	21 873,42	23 530,00
	6288	Autres services extérieurs	29 480,00	27 030,00	26 435,05	29 010,00
		Total Charges à caractère général	552 482,00	535 279,00	501 873,75	531 470,00
012	6217	Personnel affecté par les communes	352 000,00	352 000,00	349 272,31	285 700,00
RH	6218	Autre personnel extérieur	600,00	600,00	750,00	800,00
	633-645	Paie	2 534 796,00	2 595 781,00	2 563 163,35	2 751 890,00
	6474	Versement aux autres œuvres sociales	22 089,00	20 309,00	19 900,00	16 318,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	660,00	625,00	600,00
	6478	Autres charges sociales diverses	12 408,00	13 238,00	13 125,59	13 045,00
	6488	Autres charges	4 158,00	4 158,00	4 011,00	5 572,00
		Total Charges de personnel	2 926 351,00	2 986 746,00	2 950 847,25	3 073 925,00
014	7489	Reversement et restitution participations	17 758,00	17 758,00	17 757,13	15 069,00
		Total Atténuations de produits	17 758,00	17 758,00	17 757,13	15 069,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	789,73	1 000,00
	6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	17,03	1 500,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	195 349,00	195 349,00	195 348,30	186 797,00
		Total Autres charges de gestion	197 349,00	197 349,00	196 155,06	189 297,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 999,46	1 999,46	345,10	2 000,00
		Total Charges exceptionnelles	1 999,46	1 999,46	345,10	2 000,00
			3 695 939,46	3 739 131,46	3 666 978,29	3 811 761,00

Présentation du coût de la compétence Jeunesse

Exercice 2021 - Recettes					BP 2022	
Chapitre	Article	Libellé article	Prévu BP	Prévu total		Ordonnancé
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 000,00	32 000,00	32 520,35	34 000,00
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	460 900,00	440 100,00	441 756,46	442 600,00
74	74718	Autres	17 137,00	17 137,00	21 566,96	18 000,00
	74741	Rbt subventions de fonctionnement	207 300,00	207 300,00	195 290,00	195 300,00
	7478	Autres organismes	1 498 900,00	1 498 900,00	1 464 727,53	1 449 400,00
	7488	Autres attributions et participations	19 266,00	19 266,00	15 068,90	19 267,00
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	106,90	0,00
			2 230 503,00	2 214 703,00	2 171 037,10	2 158 567,00

Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

ID : 032-200203620-20220324-24032022_50-DE

Exercice 2021 - Dépenses	Article	Prévu BP	Prévu total	
011	00611 - Eau et assainissement	4 500,00	4 500,00	
	00612 - Énergie - Électricité	29 200,00	29 200,00	
	00623 - Alimentation	22 900,00	21 900,00	28 580,59
	00628 - Autres fournitures non stockées	50,00	50,00	21 649,69
	00631 - Fournitures d'entretien	1 620,00	1 620,00	27,34
	00632 - Fournitures de petit équipement	4 100,00	4 100,00	1 046,57
	00636 - Fournitures de petit équipement	1 920,00	1 920,00	1 853,38
	00638 - Vêtements de travail	400,00	400,00	2 019,77
	0064 - Fournitures administratives	370,00	370,00	900,00
	0065 - Livres, disques, cassettes, ... (bibliothèques et médiathèques)	380,00	380,00	358,81
	0068 - Autres matières et fournitures	10 200,00	10 200,00	377,77
	0132 - Locaux immobilières	1 235,00	1 235,00	10 183,69
	0135 - Locaux mobilières	227,00	227,00	580,00
	0136 - Locaux mobilières	3 334,00	3 334,00	871,94
	015221 - Bâtiments publics	25 000,00	25 000,00	0,00
	01558 - Autres biens mobiliers	21 500,00	21 500,00	13 545,01
	0156 - Maintenance	1 300,00	1 300,00	1 000,00
	0156 - Maintenance	6 738,00	6 738,00	559,00
	017 - Études et recherches	6 400,00	6 400,00	1 785,70
	0182 - Documentation générale et technique	0,00	0,00	4 502,90
	0184 - Versements à des organismes de formation	710,00	710,00	0,00
	0188 - Autres frais divers	300,00	300,00	961,93
	0188 - Autres frais divers	8 000,00	8 000,00	535,00
	0188 - Autres frais divers	1 500,00	1 500,00	0,00
	0236 - Catalogues et imprimés	519,00	519,00	1 369,87
	0251 - Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	0,00
	0256 - Missions	2 500,00	2 200,00	0,00
	0257 - Réceptions	250,00	250,00	1 068,10
	0257 - Réceptions	0,00	0,00	175,00
	0262 - Frais de télécommunications	250,00	250,00	267,52
	0265 - Frais de nettoyage des locaux	10 441,00	10 441,00	110,36
	02875 - aux communes membres du GFP	1 837,00	2 837,00	7 262,41
	02875 - aux communes membres du GFP	1 700,00	2 400,00	2 872,65
	0288 - Autres	3 920,00	3 100,00	0,00
	0288 - Autres	178 148,08	177 554,08	2 036,58
	0288 - Autres	3 065,00	3 065,00	2 818,00
	0317 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	2 200,00	2 200,00	111 633,31
	0332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	3 065,00	3 065,00	0,00
	0336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	12 155,00	12 155,00	3 026,96
	04111 - Remunération principale	304 867,00	294 667,00	14 709,52
	04112 - NS, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	16 174,00	16 174,00	1 816,04
	04118 - Autres indemnités	35 484,00	45 084,00	306 207,00
	04134 - Personnel non titulaire - Indemnité infirmité	207 330,00	305 330,00	16 367,00
	04138 - Autres indemnités	34 068,00	34 068,00	1 100,00
	04164 - Emplois d'insertion à indemnité infirmité	11 377,00	11 377,00	35 450,00
	04168 - Autres emplois d'insertion	139 174,00	139 174,00	321 316,00
	0451 - Cotisations à l'U.R.S.A.F.	102 191,00	102 191,00	1 100,00
	0453 - Cotisations aux caisses de retraites	12 515,00	12 515,00	24 525,15
	0454 - Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	4 776,00	4 776,00	22 436,00
	04731 - Allocations de chômage versées directement	150,00	150,00	200,00
	0474 - Versement aux autres œuvres sociales	3 538,00	3 538,00	10 957,00
	0475 - Médecine du travail, pharmacie	1 663,00	1 663,00	144 716,00
	0478 - Autres charges sociales diverses	962 699,00	962 699,00	101 483,70
	0541 - Créances acérées en non-valeur	0,00	0,00	10 537,60
	0574 - Substitutions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 012 267,00	1 012 267,00	1 434,64
	Total Autres Charges de gestion	1 012 267,08	1 012 267,08	4 577,00
	Total Charges de personnel	2 171 112,90	2 160 620,00	3 980,00
	05			100,00
	Total Charges de gestion	2 171 112,90	2 160 620,00	3 145,00
				2 529,00
				1 017 498,00
				0,00
				1,84
				1 012 266,70
				1 012 268,54
				946 937,00
				2 137 068,00

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

Exercice 2021 - Recettes				
Chapitre	Article	Prévu BP 2021	Prévu total	Ordonnancé
013	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00	12 000,00	15 931,28
70	7066 - Redevances et droits des services à caractère social	150 000,00	142 785,00	167 745,80
	70878 - par d'autres redevables	28 000,00	28 000,00	40 178,00
74	74718 - Autres	6 448,00	6 448,00	8 091,18
	7478 - Autres organismes	800 000,00	800 000,00	764 760,21
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	936,00
		996 448,00	989 233,00	997 642,47
				980 000,00

Présentation du coût du service Piscine

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Chapitre	Article	Prévu BP 2020	Prévu total	Ordonnancé	
011	60611 - Eau et assainissement	19 000,00	19 000,00	12 080,85	
	60612 - Energie - Electricité	65 000,00	65 000,00	53 803,01	
	60623 - Alimentation	3 500,00	3 500,00	2 565,18	
	60624 - Produits de traitement	8 000,00	8 000,00	5 756,42	
	60628 - Autres fournitures non stockées	1 600,00	1 600,00	471,46	
	60631 - Fournitures d'entretien	3 000,00	3 000,00	928,53	
	60632 - Fournitures de petit équipement	18 000,00	18 000,00	5 094,77	
	60636 - Vêtements de travail	1 450,00	1 450,00	424,32	
	6064 - Fournitures administratives	400,00	400,00	401,20	
	6068 - Autres matières et fournitures	1 300,00	1 300,00	0,00	
	6135 - Locations mobilières	9 132,00	9 132,00	1 028,98	
	615221 - Bâtements publics	24 000,00	68 092,00	49 443,61	
	61558 - Autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	816,37	
	6156 - Maintenance	7 375,00	19 615,00	17 363,87	
	6164 - Versements à des organismes de formation	240,00	240,00	334,30	
	6166 - Autres frais divers	1 700,00	1 700,00	1 269,78	
	6227 - Frais d'actes et de contentieux	240,00	240,00	240,00	
	6231 - Annonces et insertions	200,00	200,00	0,00	
	6236 - Catalogues et imprimés	700,00	700,00	0,00	
	6238 - Divers	0,00	0,00	0,00	
	6251 - Voyages et déplacements	450,00	450,00	272,62	
	6266 - Missions	100,00	100,00	35,80	
	6267 - Réceptions	200,00	200,00	0,00	
	6262 - Frais de télécommunications	2 861,00	2 861,00	1 979,04	
	627 - Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	181,26	
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	2 000,00	2 079,41	
	62875 - aux communs membres du GFP	0,00	0,00	1 944,00	
6288 - Autres	100,00	100,00	0,00		
Total Charges à caractère général		171 698,00	228 030,00	158 514,78	
012	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	619,00	619,00	597,28	
	6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	3 121,00	3 121,00	2 884,34	
	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	372,00	372,00	358,35	
	64111 - Rémunération principale	24 689,00	24 689,00	24 540,63	
	64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	849,00	849,00	843,48	
	64116 - Autres indemnités	6 738,00	6 738,00	6 659,81	
	64131 - Rémunérations	80 364,00	80 364,00	75 334,45	
	64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	
	64138 - Autres indemnités	17 946,00	17 946,00	19 423,76	
	6451 - Cotisations à l'U.R.S.A.F.	33 268,00	33 268,00	31 974,35	
	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	12 302,00	12 302,00	12 072,77	
	6454 - Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	3 962,00	3 962,00	3 809,50	
	6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	1 393,00	1 393,00	796,00	
	6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00	50,00	50,00	
	6478 - Autres charges sociales diverses	483,00	483,00	480,00	
	6488 - Autres charges	4 603,00	4 603,00	4 351,20	
	Total Charges de personnel		190 779,00	190 779,00	184 135,92
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 850,00	1 850,20	0,00
			362 477,00	420 669,00	344 565,90
					335 170,00

Présentation du coût du service Piscine

Exercice 2021 - Recettes					Proposition BP 2022
Chapitre	Article	Prévu BP 2021	Prévu total	Ordonnancé	
013	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	1 000,00	645,69	1 000,00
70	70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	75 000,00	68 755,00	60 794,00	60 000,00
	7078 - Autres marchandises	4 500,00	4 500,00	4 600,00	5 000,00
	7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	500,00	500,00	4 965,60	0,00
74	7472 - Régions	2 100,00	2 100,00	0,00	2 000,00
	7473 - Départements	1 200,00	1 200,00	120,00	1 400,00
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	10,98	0,00
		84 300,00	78 055,00	71 136,27	69 400,00

Présentation du budget primitif 2022 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prév.	BP 2022
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	528,17	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	175 491,00
16	Emprunts et dettes assimilés	831 260,01	204 481,53	206 035,00	206 034,61	208 666,00
20	Immobilisations incorporelles	475 519,94	128 979,75	405 861,48	190 596,18	556 651,08
204	Subventions d'équipement versées	202 829,00	208 363,88	264 500,00	245 088,88	163 000,00
21	Immobilisations corporelles	266 389,99	118 692,49	508 038,57	280 666,04	1 165 792,05
23	Immobilisations en cours	931 533,06	329 864,89	949 540,37	432 097,96	1 332 911,87
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre	76 311,00	112 598,06	112 248,00	98 488,84	121 841,00
041	Opérations patrimoniales	410 327,00	171 720,06	783 038,00	2 311 949,84	593 461,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 294 170,00	1 274 700,66	3 329 261,42	3 765 450,52	4 417 814,00
Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prév.	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	630 000,00	520 665,06	1 031 755,00	989 750,67	1 027 779,86
13	Subventions d'investissement reçues	722 748,89	150 771,22	815 625,94	376 533,47	1 157 052,33
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	900 167,00	0,00	653 538,34	0,00	561 815,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	333 312,00	384 591,32	381 369,00	734 456,64	420 515,00
041	Opérations patrimoniales	410 327,00	171 720,06	783 038,00	2 311 949,84	593 461,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 996 554,89	1 227 747,66	3 665 326,28	4 413 590,62	3 760 623,68
R 001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	297 615,11	297 615,11	278 373,95	252 241,22	900 381,37
	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES	3 294 170,00	1 525 362,77	3 943 700,23	4 665 831,84	4 661 005,00
			250 662,11		900 381,32	

Présentation du budget primitif 202 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

S E R V I C E

ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Pour rappel, synthèse du DOB 2022 :

1. Si la situation financière actuelle de la CCGT est satisfaisante, la prospective financière à horizon de 2026, démontre qu'une dégradation rapide de celle-ci est tout à fait possible à court terme, et ce pour trois raisons :
 - L'importance des transferts de charges des dernières années a conduit à ce que la communauté assume un niveau de charges courantes élevé, avec en contrepartie des reversements d'AC faibles : la part des charges évolutives relatives aux compétences de la communauté (charges courantes « strictes ») est aujourd'hui de 67 % contre 35 % seulement en 2014.
 - L'anticipation de l'exercice 2022 conduit à une dégradation de l'excédent brut courant du fait de la relative faible croissance des produits courants cette année-là (impact crise), alors que les charges courantes « strictes » sont supposées croître fortement :
 - Enfin la communauté affiche un PPI qui conduit à majorer fortement les dépenses d'investissement hors dette à réaliser sur les prochains exercices, ce qui se traduira par une croissance de la charge d'annuité de dette.
2. Ainsi, la stabilisation de la trajectoire financière (avec un périmètre communautaire inchangé) passerait par la mise en œuvre d'une croissance des charges courantes « strictes » de 2,7 % / an à compter de 2023, soit un taux de croissance significativement plus faible que la dynamique observée sur la période passée.

Présentation du budget primitif 2021 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Pour rappel, synthèse du DOB 2022 :

3. Dans ce contexte, le retrait de la commune de Fontenilles pourrait déséquilibrer financièrement la communauté, l'impact du retrait (de l'ordre de 400 k€ à ce jour) étant supérieur à l'épargne nette dégagée en 2023 en statu quo (de l'ordre de 250 k€). Dès lors, l'augmentation du taux de TFB de nature à stabiliser l'épargne nette a minima (près de 200 k€) représenterait 3 points.

Il est donc proposé de :

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité en 2022 (hors TEOM qui dépend du produit attendu par le SICTOM)
- De suivre l'avis du bureau du 20/01 concernant les montants de subventions aux associations et aux services de rattachement (EPIC OT, CIAS/SAAD)
- De mener une réflexion en commission Finances, sur l'année 2022, sur la fiscalité et les reversements de fiscalité entre communes et EPCI notamment le FPIC et la DSC en vue de préparer le budget 2023 et le départ de Fontenilles.
- De réaliser courant 2022 de nouveaux arbitrages au PPI

Présentation du budget primitif 2021 du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

SPLE
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Pour rappel, synthèse du DOB 2022 :

Le scénario de référence avec une évolution des charges de fonctionnement à 2,7 % / an à compter de 2023.

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	14 427	14 616	14 948	15 305	15 652	16 026
- Charges de fct. courant	13 500	13 975	14 261	14 604	14 957	15 321
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	927	640	688	701	695	705
+ Solde exceptionnel large	-96	-131	-11	-11	-12	-12
= Produits exceptionnels larges	40	5	5	5	5	5
- Charges exceptionnelles larges	136	136	16	16	17	17
= EPARGNE DE GESTION (EG)	832	509	677	690	684	694
- Intérêts	80	74	93	84	100	106
= EPARGNE BRUTE (EB)	752	435	584	605	583	587
- Capital	206	209	316	307	356	384
= EPARGNE NETTE (EN)	546	226	268	299	227	204

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 149	2 108	3 830	3 651	1 501	1 500
Dépenses d'équipement	1 148	2 108	3 230	3 651	1 501	1 500
Dépenses directes d'équipement	903	2 011	2 983	3 404	1 254	1 500
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	245	97	247	247	247	0
Autres dépenses d'inv.	1	0	600	0	0	0
Financement des investissements	1 482	2 174	2 033	3 587	1 501	1 500
Epargne nette	546	226	268	299	227	204
Ressources propres d'inv. (RPI)	559	424	695	653	335	371
FCTVA	95	297	440	503	185	221
Produits des cessions	352	0	125	0	0	0
Diverses RPI	113	127	130	150	150	150
Subventions yc DETR / DSIL	377	1 524	1 069	1 446	353	438
Emprunt	0	0	0	1 190	586	487

Variation de l'excédent global	333	67	-1 797	-64	0	0
Excédent global de clôture (EGC)	2 794	2 861	1 064	1 000	1 000	1 000

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé au 31.12	3 071	2 862	3 745	4 628	4 858	4 961
Epargne brute	752	435	584	605	583	587
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE	4,1	6,6	6,4	7,6	8,3	8,4

Présentation du budget primitif 2021 du budget principal

Pour rappel, synthèse du DOB 2022 :

Le scénario avec prise en compte du retrait de Fontenilles et application de 3 points du taux de foncier bâti

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux FB		0,90%	3,90%	3,90%	3,90%
x Base nette FB (hors	11 657	11 984	12 406	12 844	13 298
= Produit de TFB	105	467	484	501	518
Variation cumulée produit de TFB		362	379	396	413
dont effet base		3	7	11	15
dont effet taux		359	372	385	399

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	14 427	14 615	11 607	11 889	12 187	12 473
- Charges de fct. courant	13 500	13 975	10 989	11 251	11 525	11 808
= EXCEDENT BRUT COURANT	927	640	618	639	661	665
+ Solde exceptionnel	-96	-131	-11	-11	-12	-12
= Produits exceptionnels	40	5	5	5	5	5
- Charges exceptionnelles	136	136	16	16	17	17
= EPARGNE DE GESTION (EG)	832	509	607	627	650	653
- Intérêts	80	74	93	88	102	109
= EPARGNE BRUTE (EB)	752	435	514	539	548	544
- Capital	206	209	316	317	363	392
= EPARGNE NETTE (EN)	546	226	198	223	185	152

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dép. d'inv. hs annuité en	1 149	2 108	3 830	3 651	1 501	1 500
Depenses d'équipement	1 148	2 108	3 230	3 651	1 501	1 500
Opération pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	1	0	600	0	0	0
Financement des	1 482	2 174	2 199	3 421	1 501	1 500
Epargne nette	546	226	198	223	185	152
Ressources propres d'inv. (RPI)	559	424	695	653	335	371
FCTVA	95	297	440	503	185	221
Produits des cessions	352	0	125	0	0	0
Diverses RPI	113	127	130	150	150	150
Opération pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR /	377	1 524	1 069	1 446	353	438
Emprunt	0	0	236	1 100	628	539

Variation de l'excédent global	333	67	-1 631	-230	0	0
Excédent global de clôture (EGC)	2 794	2 861	1 230	1 000	1 000	1 000

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31.12 (net capital)	3 071	2 862	3 982	4 765	5 030	5 177
Epargne brute	752	435	514	539	548	544
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE	4,1	6,6	7,8	8,8	9,2	9,5

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

SE
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

2- Présentation des projets des budgets primitifs des budgets annexes 2022

Les budgets annexes

La CCGT compte 6 budgets annexes :

- Photovoltaïque
- ZA Génibrat
- ZA Espèche
- ZA le Roulage
- ZA Pont Peyrin 3
- ZA Les Martines

Le BP prend en compte les budgets annexes via la subvention exceptionnelle et la provision pour les BA Espèche et le Roulage de 60 k€, chacune inscrite au BP depuis 5 ans ainsi que la clôture de ces deux BA en 2023 (600 k€ en dépenses d'inv.).

La dette consolidée tient compte d'un prêt relais pour un montant de 600 k€ (BA Espèche), remboursable en 03/2023. 1 200k€ ont été remboursés en 2021 sur les budgets annexes Roulage et Espèche.

Ratio encours de dette consolidée/hab. : 240 €

BA Les Martines : l'Etablissement public foncier a acquis le foncier de cette zone (convention d'anticipation foncière d'un montant prév. de 3 000 k€).

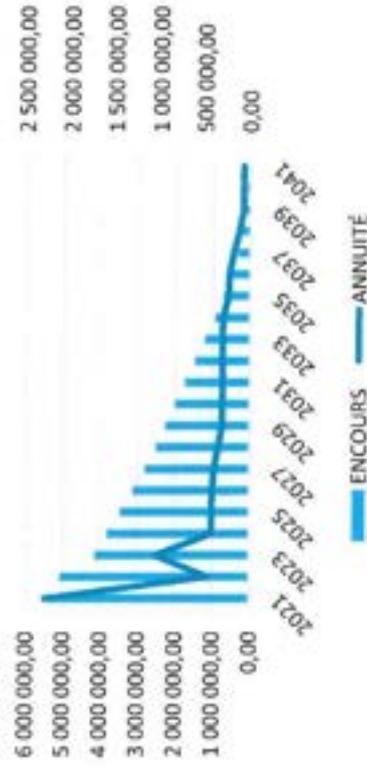
Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

	AVANCE	AMORTISSEMENT	INTERET	
2021	2 153 632,68	134 423,82	176 857,50	5 433 653,48
2022	353 267,96	113 611,03	466 878,99	5 080 385,52
2023	943 039,04	101 236,03	1 044 275,07	4 137 346,48
2024	334 158,56	91 376,94	425 485,50	3 803 237,92
2025	334 822,13	82 957,86	417 779,99	3 468 415,79
2026	338 375,84	74 581,85	412 957,69	3 130 039,95
2027	329 970,49	66 592,29	396 062,78	2 800 069,46
2028	291 182,35	58 457,11	349 639,46	2 508 887,11
2029	255 074,91	52 353,33	307 428,24	2 253 812,20
2030	258 408,50	47 445,72	305 854,22	1 995 403,70
2031	261 914,38	42 451,65	304 366,03	1 733 489,32
2032	265 444,95	37 381,14	302 826,09	1 468 044,37
2033	269 080,77	32 192,72	301 273,49	1 198 903,60
2034	272 811,69	26 923,19	299 734,88	926 151,91
2035	215 972,68	21 743,12	237 715,80	710 179,23
2036	213 062,38	17 060,69	230 153,07	497 086,85
2037	172 422,03	12 569,26	184 991,29	324 664,82
2038	113 144,16	8 894,39	122 028,55	211 520,66
2039	68 147,55	6 291,69	74 439,24	143 373,11
2040	70 480,30	3 958,94	74 439,24	72 682,81
2041	72 892,81	1 546,43	74 439,24	0,00
TOTAL GENERAL	7 587 285,16	1 033 543,20	8 623 633,36	41 827 618,29

Plan d'extinction de la dette consolidée



État de la dette consolidée au 01/01/2022 (tous budgets)

ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	Taux Actuariel (%)	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2022	INTERET	AVANT	ARRIVÉE
2006	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20 F	TAUX FIXE		4,05	350 000,00	156 403,01	7 088,84	20 139,76	27 228,60
2009	EXTENSION MCF	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	15 F	TAUX FIXE		4,04	120 000,00	26 000,00	915,40	8 000,00	8 915,40
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFL	15 F	TAUX FIXE		1,94	21 875,00	6 848,27	120,26	1 561,60	1 681,86
2012	RENOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	29 F	TAUX FIXE		3,42	1 386 383,10	1 078 941,24	35 584,21	38 455,03	74 439,24
2013	CONSTRUCTION CRECHE FONTENILLES	001 - SFL	10 F	TAUX FIXE		5,05	123 018,78	29 674,06	1 498,54	14 471,67	15 970,21
2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - L'ISLE-JOURDAIN	004 - CDC	20 R	LVRET A		1,65	280 000,00	182 000,00	2 667,53	14 000,00	16 667,53
2015	EXTENSION CRECHE DE LIAS	005 - BPOC	20 F	TAUX FIXE		2,13	110 000,00	81 677,25	1 688,71	5 075,31	6 764,02
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10 F	TAUX FIXE		4,73	156 399,98	96 727,75	4 238,26	15 029,96	19 268,24
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20 F	TAUX FIXE		1,69	400 000,00	325 000,00	5 302,26	20 000,00	25 302,26
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20 F	TAUX FIXE		1,70	800 000,00	593 181,57	11 418,52	36 147,16	47 565,68
2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8 F	TAUX FIXE		2,22	75 946,77	47 657,60	673,59	9 117,07	10 091,56
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15 F	TAUX FIXE		0,91	400 000,00	348 666,68	3 026,00	26 666,66	29 692,66
	BUDGET PRINCIPAL						4 223 613,63	3 070 777,63	74 922,16	208 685,12	283 587,28
2007	ACQUISITION TERRAIN ET BATIMENT	005 - BPOC	20 F	TAUX FIXE		4,22	320 000,00	124 918,03	4 895,10	18 731,34	23 626,44
2013	ACQUISITION FONCIERE	006 - LA BANQUE POSTALE	15 F	TAUX FIXE		4,04	225 000,00	121 502,11	4 872,23	15 376,67	20 250,90
2015	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - PUJAUDRIAN	004 - CDC	20 R	LVRET A		1,65	400 000,00	269 000,00	3 810,76	20 000,00	23 810,76
2017	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ROULAGE	007 - CA CIB	20 F	TAUX FIXE		1,73	1 000 000,00	792 468,51	13 210,23	45 881,63	59 091,86
2014	TRAVAUX SITE DE GENIBRAT	001 - SFL	8 F	TAUX FIXE		5,61	113 970,97	17 111,20	959,96	17 111,20	18 071,16
2021	PRET RELAIS COMMERCIALISATION ESPECHE	007 - CA CIB	2 F	TAUX FIXE		0,67	600 000,00	600 000,00	3 650,00	0,00	3 650,00
2018	PROGRAMME INVESTISSEMENTS ZA PP3	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20 F	TAUX FIXE		1,69	550 000,00	446 875,00	7 290,59	27 500,00	34 790,59
	TOTAL GENERAL						7 432 584,63	5 433 653,48	113 611,03	353 267,56	468 978,99

Présentation du budget primitif 2022 BA Photovoltaïque

INVESTISSEMENT													
COMPTES	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022
DÉPENSES													
COMPTES	LIBELLE												
		0,00						0,00		0,00		0,00	
TOTAL								0,00		0,00		0,00	
FONCTIONNEMENT													
DÉPENSES													
COMPTES	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022
6001	Énergie, électrique												
6155	Entretien et réparations	17 287,00		21 270,00		21 502,00		3 000,00	3 795,01	3 800,00	3 180,34	3 200,00	
616	Maintenance	3 000,00	1 617,50	2 000,00	2 150,00	2 200,00			0,50			3,00	
616	Assurance												
		20 287,00	1 617,50	23 270,00	2 150,00	23 702,00		3 000,00	3 795,51	3 800,00	3 183,34	3 200,00	
TOTAL								3 000,00	3 795,51	3 800,00	3 183,34	3 200,00	
								17 286,96	17 286,96	19 469,96	19 469,96	20 501,33	
TOTAL		20 287,00	1 617,50	23 270,00	2 150,00	23 702,00		20 287,00	21 082,47	23 270,00	22 653,30	23 702,00	
								0,00	19 469,99	0,00	20 501,33	0,00	
TOTAL								0,00	19 469,99	0,00	20 501,33	0,00	

Il y a très peu d'écritures sur ce budget :

En dépense : la maintenance des panneaux, si besoin la réparation de certaines pièces

En recette : la revente à EDF de l'électricité

Présentation du budget primitif 2022 du BA ZA ESPÈCHE

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-OE

Section de fonctionnement		CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	153 234,10	22 780,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	10 163,33	3 650,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	2 041 336,97	743 379,00
001	Déficit reporté	0,00	88 882,93
	Totaux	2 204 734,40	858 693,93
70	Produits des services, et ventes divers	718 120,00	223 720,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,03	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	144 277,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	1 330 298,15	490 697,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	67 433,29	0,00
	Totaux	2 115 851,47	858 694,00

-88 882,93

011 : 13 k€ travaux raccordement + dépenses imprévues
 7 k€ entretien espaces verts
 2 k€ taxes foncières
66 : remboursement des intérêts d'un prêt relais (remboursement d'un prêt relais fin 2021)

70 : 4 parcelles à 40 € m²
77 : subvention d'équilibre du budget principal (non réalisée)

1641 D : Remboursement du dernier prêt relais en mars 2023

Section d'investissement		CA 2021	BP 2022
1641	Emprunts et dettes assimilés	1 100 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 330 298,15	490 697,00
001	Déficit reporté	88 305,45	0,00
	Totaux	2 518 603,60	490 697,00
13	Subventions	21 536,10	50 250,00
16	Emprunts et dettes assimilés	600 000,00	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transf entre sections	2 041 336,97	743 379,00
002	Solde investissement reporté	0,00	144 269,47
	Totaux	2 662 873,07	937 898,47

144 269,47

ZA ESPECHE-- SUIVI COMMERCIALISATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

N° lot	N° parcelle	Surface (m²)	SHON max (m²)	Nom de l'entreprise	Date délibération	Date promesse de vente	Date acte de vente	Prix de vente HT	Recettes encaissées	Recettes à encaisser
1	E1819	10 830	6 502	SABEA	02/07/2019	08/04/2021	18/11/2021	433 440 €	433 440 €	
2	E1820	2 504	1 500	MIDI POIDS LOURDS	02/07/2019	06/04/2021	22/11/2021	100 000 €	100 000 €	
3	E1821	2 005	1 203	SABEA	02/07/2019	08/04/2021	18/11/2021	80 200 €	80 200 €	
4	E1822	2 000	1 200	WINDO	02/07/2019	21/06/2021	A fixer	80 000 €		80 000 €
5	E1824	2 612	1 567	02MI	02/07/2019	13/04/2021	09/12/2021	104 480 €	104 480 €	
6	E1825	1 087	652	Structure à créer	24/03/2022			43 480 €		43 480 €
7	E1823	2 506	1 504	SAS PROMIDI	17/02/2022	A fixer		100 240 €		100 240 €
TOTAL								941 840 €	718 120 €	223 720 €

Présentation du budget primitif 2022 du BA ZA GÉNIBF

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Section de fonctionnement		CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 750,00	7 102,70
65	Charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	1 114,80	203,73
023	Virement à la section d'investissement	0,00	560 636,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	684 644,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	3 864,80	1 252 586,43
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations et participation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	688 846,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	567 605,23	563 740,43
	Totaux	567 605,23	1 252 586,43

563 740,43

011 :
 2,7 k€ Entretien des espaces verts
 4 k€ dépenses imprévues

66 : remboursement intérêt

Section d'investissement		CA 2021	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	22 234,77	17 115,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	688 846,00
001	Déficit d'investissement reporté	645 298,03	667 532,80
	Totaux	667 532,80	1 373 493,80
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	128 213,80
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	560 636,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	684 644,00
	Totaux	0,00	1 373 493,80

-667 532,80

1641 D : remboursement capital

1641 R :
 Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé

Présentation du budget primitif 2022 du BA – ZA ROULA

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Section de fonctionnement		CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	17 477,95	61 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,36	1,69
66	Charges financières	32 225,34	25 974,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	911 138,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 364 321,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	49 703,65	5 363 134,69
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	248 645,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	62 200,00	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 954 518,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 087 475,34	1 099 971,69
	Totaux	1 149 675,34	5 363 134,69

1 099 971,69

011 :
 15 k€ Entretien des espaces verts
 45k€ travaux réseau eaux pluviales +
 signalétique + imprévus
 1,2 k€ taxes foncières
66 :
 Remboursement intérêts

70 : ventes 3 parcelles restantes
77 : subventions du budget principal
 pour restreindre le déficit (60 k€ / an)

Section d'investissement		CA 2021	BP 2022
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	797 863,30	99 992,00
21	Immos incorporelles	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 954 518,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 150 782,74	1 948 646,04
	Totaux	1 948 646,04	6 003 156,04
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts	0,00	727 697,04
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	911 138,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 364 321,00
	Totaux	0,00	6 003 156,04

-1 948 646,04

1641 D :
 99 € remboursement prêt relais
 en attente vente de terrains
 (700k€ remboursement du
 dernier prêt relais déc 2021)

1641 R :
 Emprunt d'équilibre qui ne
 sera pas réalisé

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

ZA ROULAGE – SUIVI COMMERCIALISATION

N° lot	N° macrolot	N° parcelle	Surface (m²)	Nom de l'entreprise	Date délibération	Date promesse de vente	Date acte de vente	Prix de vente HT	Recettes encaissées	Recettes à encaisser
1		BK 59	1 784	SERY DEPANNAGE	19/05/2016	28/03/2017	08/09/2017	53 520 €	53 520 €	
	3	BK 58	2 796	SERY DEPANNAGE	19/05/2016	28/03/2017	08/09/2017	127 777 €	127 777 €	
2		BK 60	1 704	EMS/EMS FOCUS/MP STEEL	27/05/2021	04/11/2021	A fixer	51 120 €		51 120 €
3		BK 61	4 307	LA BRAXEENNE	27/05/2021	26/10/2021	A fixer	107 675 €		107 675 €
4		BK 62	4 210	EYMET VILLAGE	24/11/2015		11/03/2016	126 300 €	126 300 €	
5		BK 57	2 532	AIR SUPPORT	02/07/2019		04/10/2019	75 960 €	75 960 €	
6		BK 56	2 464	AIR SUPPORT	02/07/2019		04/10/2019	73 920 €	73 920 €	
7		BK 55	2 472	JPM LAIRLE - MLP	02/02/2016		27/07/2017	74 160 €	74 160 €	
	4	BK 64	9 369	AEREM	15/03/2016		25/07/2017	281 070 €	281 070 €	
12		BK 71	2 692	CHRONOSPORT	15/03/2016	25/04/2017	14/09/2017	80 760 €	80 760 €	
13		BK 72	2 555	RESTAURANT M. DEBARRE	15/03/2016	12/10/2017	19/09/2019	76 650 €	76 650 €	
14		BK 65	3 249	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	06/12/2016	19/02/2019	25/06/2020	97 470 €	97 470 €	
15		BK 66	1 961	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	06/12/2016	19/02/2019	25/06/2020	58 830 €	58 830 €	
16		BK 67	2 106	ADSE	15/03/2016	22/01/2019	01/08/2019	63 180 €	63 180 €	
17		BK 68	2 993	DENTAL HARMONIE	06/02/2020	25/01/2021	31/12/2021	89 850 €	89 850 €	89 850 €
18		BK 70	5 558	MAITRE JULIEN	15/03/2016	26/04/2018	10/10/2019	166 740 €	166 740 €	
	7	BK 76	18 043	EXCENT France	24/11/2015		18/02/2016	487 161 €	487 161 €	
20		BK 73	4 318	ESBELT	10/12/2015		11/10/2017	129 540 €	129 540 €	
21		BK 74	3 524	ASTON	13/09/2016		28/04/2017	105 720 €	105 720 €	
Hors PA ZAE		BK 42	14 034	AIR SUPPORT	03/04/2012		23/04/2012	350 850 €	350 850 €	
Hors PA ZAE		BK 53	3 000	STOCKOBOX	13/02/2018	01/03/2018	04/01/2019	90 000 €	90 000 €	
				TOTAL				2 768 253 €	2 609 458 €	248 645 €

Présentation du budget primitif 202 du BA-ZA PONT PEYRIN

Section de fonctionnement

CA 2021 BP 2022

011	Charges à caractère général	464 634,19	6 890 102,04
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	7 717,96	33 260,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	46 826,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	923 025,53	1 387 660,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	33 291,00
001	Déficit de fonctionnement reporté	24 124,96	0,00
	Totaux	1 419 502,64	8 391 139,04
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 082,72	0,00
77	Produits exceptionnels	115 845,24	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 387 659,72	8 271 763,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	33 291,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	86 085,04
	Totaux	1 505 587,68	8 391 139,04

86 085,04

Section d'investissement

CA 2021 BP 2022

13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilés	27 500,00	27 500,00
21	Immos incorporelles	0,00	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 387 659,72	8 305 054,00
001	Déficit d'investissement reporté	224 812,67	676 037,21
	Totaux	1 639 972,39	9 008 591,21
13	Subventions d'investissement reçues	40 909,65	660 026,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	6 914 079,21
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	46 826,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	923 025,53	1 387 660,00
002	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
	Totaux	963 935,18	9 008 591,21

-676 037,21

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le

S.L.O.
ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

011 :

271 k€ : maîtrise d'œuvre 142 k€
+ fouille prév. 9 k€ + enquête
publique 10 k€ + fonds de
compensation 95 k€+mission
conseil 5 k€ + frais avocat 10 k€
6 613 k€ totalité des travaux
6 k€ frais bancaires pour
souscription prêts relais

66 : intérêts + intérêts prêts relais

1641 D : remboursement capital

13 R : subvention solde maîtrise
d'œuvre 94 k€ + DETR travaux 564 k€
1641 R : prêt relais montant à valider
selon notifications subventions Région
et Leader

Présentation du budget primitif 2022 du BA-ZA Les Mart

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Section de fonctionnement		CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	60 175,00	64 987,72
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Op d'ordre de transfert entre sections	373 590,18	433 765,18
001	Déficit reporté	0,00	0,00
	Totaux	433 765,18	498 754,90
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Subventions exceptionnelles	0,00	12 097,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	433 765,18	483 753,00
002	Résultat reporté	2 904,13	2 904,13
	Totaux	436 669,31	498 754,90

2 904,13

011 :
 29 k€ dossier d'autorisation
 20 k€ étude rénovation pigeonnier
 15 k€ entretien zones

77 : subvention d'équilibre du budget principal qui ne devrait pas se réaliser

Section d'investissement		CA 2021	BP 2022
1641	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	433 765,18	483 753,00
001	Déficit reporté	352 017,18	409 828,18
	Totaux	785 782,36	893 581,18
13	Subventions	2 364,00	11 994,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	447 822,00
040	Opérations d'ordre de transf entre sections	373 590,18	433 765,18
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	Totaux	375 954,18	893 581,18

-409 828,18

13 : 12 k€ subvention étude environnementale

1641 : emprunt d'équilibre qui ne devrait pas être souscrit. Pas d'emprunt sur ce budget, dépenses portées par el budget principal

Restes à réaliser en dépense

Dépense		20 - Investissements incorporels		202		2021		Restes à réaliser en dépense	
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	19E0182	2016-02 - RUP PLURI(REP)R/REP	GOPUS CONSEIL		546 830,09 €		
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	19E0183	MAPA 2016-02 - ELABORATION PLUR(REP)R	ATELIER URBAIN		546 830,09 €		
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	19E0185	MAPA 2016-02 - ELABORATION PLUR(REP)R	ONEADIE BRECHRE		182 251,08 €		
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	19E0186	MAPA 2016-02 - ELABORATION PLUR(REP)R	OTCE INFRA		78 376,80 €		
820	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	21E3379	MAPA 2016-02 - ELABORATION PLUR(REP)R	PLACE		2 184,00 €		
020	ANNEXE SIEGE (EX MCZF)	ST	21E2826	ANNEXE ETUDE FASABILITE AGRANDISSEMENT	ART 337		3 060,00 €		
020	ADMINISTRATION GENERALE	ST	21E3872	MAPA 2016-04 - FOUILLES ARCHEOLOGIE	HADER		35 760,00 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	20E3032	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 1(REP)R	ARCANGELI PARCOS ARCHITECTE		13 717,00 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	20E3033	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 2(REP)R	BAYLE ALAIN ARCHITECTE		13 287,74 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	20E3034	MO EXTENSION MAC FONTENILLES - 3(REP)R	VALERIE NOAILLES ARCHITECTE		13 287,74 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	21E7156	MAC FONTENILLES CONTROLE TECHNIQUE CONST	QUALICONSULT		7 176,00 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	21E2159	MAC FONTENILLES COORDINATION SPS	QUALICONSULT		4 134,06 €		
64	MAC FONTENILLES	ST	21E3797	MAC Fontenilles	SEVA-Valence Arches		9 030,00 €		
80	ZONES D ACTIVITES	ST	21E2499	BORNAGE PONT PEYRON POUR	JULIEN PEREZ		5 838,00 €		

Rester à réaliser en dépenses

Libelle	Service (Libelle)	Service Nbre	Service Nbre Nat	Libelle - Code	SA	Objet - Libelle	Libelle - Code	Engagement (Code)	Engagement (Libelle)	Montant (Libelle)
				90	ST	601 - ZONES D'ACTIVITES	21E2409	MODIFICATION AC	JULIEN PEREZ	5 838,00 €
				000	CP	100 - ADMINISTRATION GENERALE	020100666			4 643,80 €
				800	INFO	800 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	21E1998			2 888,80 €
				000	ST	115 - ANNEXE SEGE (EX MCEF)	21E0837			1 750,00 €
				020	ST	115 - ANNEXE SEGE (EX MCEF)	21E2739			123 667,74 €
				020	ST	115 - SEGE	21E2070			16 128,58 €
				020	ST	110 - SEGE	21E3762			2 575,21 €
				020	ST	115 - ANNEXE SEGE (EX MCEF)	21E3752			5 860,16 €
				64	ST	843 - MAC MAISON ENFANCE	21E3762			5 968,01 €
				802	ST	822 - VOIRIE	21E1748			131,28 €
				802	ST	822 - VOIRIE	21E2091			1 571,62 €
				801	ST	821 - EQUIPEMENTS DE VOIRIE DONT EP	21E2907			287,96 €
				000	ST	104 - SERVICES TECHNIQUES	21E3438			70 118,28 €
				000	ST	104 - SERVICES TECHNIQUES	21E3793			11 920,80 €
				311	ST	111 - ECOLE DE MUSIQUE	21E3792			58 194,49 €
				33	ST	112 - MJC	21E3048			12 138,00 €
										7 514,13 €
										7 000,00 €
										514,13 €
										5 337,32 €
										190,86 €
										3 384,00 €

Montants à reporter en
dépense

Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	Montant
524	524 - AIRE ACCUEIL GENS VOYAGE	ST		21E3782	TVX MISE EN CONFORMITE ELEC BATIMENTS	SONO TECH-NIC		683,53 €
64	644 - MAC JAS	ST		21E3782	TVX MISE EN CONFORMITE ELEC BATIMENTS	SONO TECH-NIC		911,18 €
96	118 - OFFICE DE TOURISME	ST		21E3782	TVX MISE EN CONFORMITE ELEC BATIMENTS	SONO TECH-NIC		164,78 €
2183								951,42 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	INFO		21E0881	PC PORTABLE GARCES HP Z8P07 IT-10750H 13	STIM PLUS INFORMATIQUE		210,00 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	INFO		21E2093	2 POSTES TELEPHONIQUES 4019 59M-SJ20007-	NETXTRA ONE		524,40 €
413	114 - PISCINE	INFO		21E2873	IMPRESSANTE CANON M3070F M3040	STIM PLUS INFORMATIQUE		217,22 €
2184								11 140,22 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ADM		21E3184	ARMOIRE ARCHIVES BLANC MOIRE	MANUTAN COLLECTIVITES		2 968,00 €
422	436 - JEUNESSE - PUJAUDRAN	JEUN		21E3873	MOBLIER ALGECO ALAE PUJAUDRAN	LIBRAIRE TRANSPARENT		7 257,30 €
64	643 - MAC FONTENILLES	EMF		21E2830	ENSEMBLE DE 3 TABLES	MATHOU		895,02 €
2188								145,01 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ADM		21E3051	CHARNOT DE LAVAGE OT ET AUTRES	ELDIS		278,59 €
422	436 - JEUNESSE - PUJAUDRAN	JEUN		21E3874	ARMOIRE PHARMA ALGECO ALAE PUJAUDRAN	BRUNEAU		66,42 €
2312								200 911,37 €
020	100 - ADMINISTRATION GENERALE	ST		21E2578	Tireuse d'extension Fontaine	CANA TP		147 912,00 €
90	901 - ZONES D ACTIVITES	ST		21E2859	Reflexion de bassins Pons-Peyrin	CANA TP		78 120,00 €
2317								89 782,00 €
33	112 - MJC	ST		21E0837	ALARME MJC ANDE	SPE BUD OUEST		82 993,87 €
33	112 - MJC	ST		21E3337	MJC - ACCES BATIMENT PNA	CARRERE ENTREPRISE		987,79 €
412	412 - STADES	ST		21E2713	STADE PREGOUVILLE ENSEMBLE STRUCTURES MO	MOULTO		7 200,72 €
412	412 - STADES	ST		21E2808	STADE URSAGSPORT	URSA		41 719,20 €
2318								26 426,20 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

**Berger
 Levraut**

Restes à réaliser en dépenses

Structure (Code)	Service (Code)	Service Subordonné (Code)	Désignation (Code)	Exécution (Code)	Exécution (Code)	Emploi (Code)	Terr. (Aut)	M. (Code)	Montant (€)
412	ST	412 - STADES	412 - STADES	21E2908	FREGOUVILLE STRUCTURES RUGBY FOOT	URBASPORT		28 435,30 €	
412	ST	412 - STADES	412 - STADES	21E3250	FREGOUVILLE REALISATION VESTIAIRE	QUALICOONSULT		1 090,00 €	
412	ST	412 - STADES	412 - STADES	21E3251	FREGOUVILLE RACCORDEMENT ELECTRIQUE	ENEDIS		1 331,20 €	
412	ST	412 - STADES	412 - STADES	21E3765	FREGOUVILLE BRANCHEMENT EAU POTABLE	SPL ERCS		2 245,55 €	
TOTAL DES MONTANTS								646 630,00 €	

11/03/2022 15:33

**La Trésorière,
 Sylvie ALABRO**



Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_50-DE

Berger
Levifault

Retenue à réaliser en recette

Service (Libellé)	Groupes (Sous-Groupes)	Comptes (Sous-Comptes)	Groupes (Sous-Groupes)	Comptes (Sous-Comptes)	Service (Libellé)	Groupes (Sous-Groupes)	Comptes (Sous-Comptes)	Service (Libellé)	Groupes (Sous-Groupes)	Comptes (Sous-Comptes)	Montants
1341	020	FIN	100 - ADMINISTRATION GENERALE	2183720	SOLDE	ETAT					2 207,20 €
	412	FIN	412 - STADES	2063670	DETR TX CPRT STADE FREDOUVILLE (REPORT)	ETAT					145 944,52 €
	413	FIN	414 - PISCINE	1002187	DETR 2019 - MISE EN CONFORMITE (REPORT)	ETAT					22 404,30 €
	90	FIN	901 - ZONES D ACTIVITES	2183716	DETR 2020 BASSINS RETENTION PP2 - SOLDE	ETAT					47 814,62 €
1347	020	FIN	115 - ANNEXE SEIB (EX MCEP)	2183719	OSIL 2021 - RENOU ENERGIE EX MCEP - SOLDE	ETAT					75 624,90 €
	33	FIN	112 - MJC	1960202	OSIL 2019 - AMENAGEMENT MJC(REPORT)	ETAT					71 096,90 €
TOTAL DES MONTANTS											34 022,00 €
TOTAL DES MONTANTS											512 789,33 €

15/01/2022 15:36

2 / 2

La Trésorière,
Sylvie ALABRO



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-51

Objet**FINANCES**

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Photovoltaïque »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	23 702,00 €
Recettes	23 702,00 €

Section d'investissement (SANS OBJET)

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Photovoltaïque ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-52

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Espèche »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	858 694,00 €
Recettes	858 694,00 €

Section d'investissement

Dépenses	490 697,00 €
Recettes	937 898,47 €

La section d'investissement est présentée en suréquilibre recette de 447 201,47 €.

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Espèche ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 32
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 24/03/2022-53

Objet**FINANCES**

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Génibrat »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 252 586.43 €
Recettes	1 252 586.43 €

Section d'investissement

Dépenses	1 373 493.80 €
Recettes	1 373 493.80 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Génibrat ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-54

Objet**FINANCES**

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Les Martines »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	498 754,90 €
Recettes	498 754,90 €

Section d'investissement

Dépenses	893 581,18 €
Recettes	893 581,18 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Les Martines ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE CO
GASCOGNE TOULOUSAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-55a

Objet**FINANCES**

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Pont Peyrin III »

**Cette délibération annule et
remplace la précédente
suite à une erreur
matérielle**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	8 391 139,04 €
Recettes	8 391 139,04 €

Section d'investissement

Dépenses	8 975 300,21 €
Recettes	9 008 591,21 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Pont Peyrin III ».

La présente délibération a été signée le 4 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 4 avril 2022
Affichée le 4 avril 2022

Le Président,



Cette délibération annule et remplace la précédente suite à une erreur matérielle

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-56

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2022 du budget annexe
« Roulage »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président présente au conseil le budget primitif de l'exercice 2022, dont les balances s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	5 363 134,69 €
Recettes	5 363 134,69 €

Section d'investissement

Dépenses	6 003 156,04 €
Recettes	6 003 156,04 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 15/03/2022,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Roulage ».

La présente délibération a été signée le 31 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 31 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 31 mars 2022
Affichée le 31 mars 2022

Le Président,

Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-57

Objet

COMMANDE PUBLIQUE

Signature d'une convention de partenariat entre le département du Gers et la CCGT pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que certaines dispositions du code de la Commande publique permettent aux acheteurs publics de satisfaire leurs besoins en tenant compte de préoccupations sociales et notamment d'offrir des opportunités d'intégration professionnelle à des personnes en difficulté d'insertion.

L'acheteur peut ainsi décider de réserver des heures de travail pour l'exécution de sa prestation à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou de faire des performances en matière d'insertion professionnelle un critère de choix.

Cependant, intégrer des clauses sociales dans un contrat ne s'improvise pas. Il est indispensable de déterminer des objectifs réalisables en fonction de l'offre locale d'insertion. Pour assurer un développement cohérent et équilibré des exigences sociales sur un même bassin économique, il est essentiel que les acheteurs publics se coordonnent.

Dans le cadre de ses compétences en matière de cohésion sociale et territoriale, le Département du Gers intègre depuis le 1er janvier 2021 un poste de facilitateur des clauses sociales dans ses services. Il s'agit d'un prolongement des actions du Département en matière d'insertion et d'ingénierie, sous la forme d'un accompagnement gratuit à l'insertion de clauses sociales adaptées dans les marchés publics.

Dans le cadre de sa politique d'achat, la CCGT souhaite collaborer avec le département du Gers pour la mise en œuvre des clauses sociales dans ses propres marchés publics.

La CCGT bénéficierait ainsi, pour les marchés dans lesquels une clause sociale est mise en œuvre, de l'appui technique du facilitateur pour :

- assister la CCGT à atteindre ses objectifs en matière d'achats socialement responsables : conseils en termes de clause sociale dans les pièces contractuelles et définition de la volumétrie d'insertion professionnelle ;
- informer et accompagner les entreprises dans le recrutement des personnes éligibles au dispositif, dans la mise en relation avec les différentes structures intermédiaires et dans la mise en œuvre de leurs engagements ;
- contrôler l'exécution des conditions contractuelles et produire les attestations afférentes.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'engager la CCGT dans une démarche de mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés publics ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le département du Gers à cet effet.**

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC





LOGO Maître d'ouvrage

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU GERS ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE POUR LA MISE EN
OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS**

Entre

Le Département du GERS, représenté par Philippe DUPOUY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil départemental du 26 février 2021.

Et

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, représentée par Francis IDRAC, Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2022,

PREAMBULE

Une politique de développement durable est un facteur important pour promouvoir une économie hautement compétitive et innovante. L'acte d'achat peut apporter une contribution significative aux défis environnementaux et sociaux à relever.

En matière sociale, l'acheteur peut décider de réserver des heures de travail pour l'exécution de sa prestation à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou de faire des performances en matière d'insertion professionnelle un critère de choix.

Cependant, intégrer des clauses sociales dans un contrat ne s'improvise pas. Il est indispensable de déterminer des objectifs réalisables en fonction de l'offre locale d'insertion. Pour assurer un développement cohérent et équilibré des exigences sociales sur un même bassin économique, il est essentiel que les acheteurs publics se coordonnent.

Dans le cadre de ses compétences en matière de cohésion sociale et territoriale, le Département du Gers intègre au 1er janvier 2021 le poste de facilitateur des clauses sociales du Gers dans ses services. Il s'agit d'un prolongement des actions du Département en matière d'insertion et d'ingénierie, sous la forme d'un accompagnement aux donneurs d'ordre publics à l'insertion de clauses sociales adaptées dans leurs marchés.

Ainsi, dans le cadre de sa politique publique d'achat, la CCGT souhaite collaborer avec le Département du Gers pour la mise en œuvre des clauses sociales dans ses propres marchés publics.

Pour rappel, le Code de la Commande Publique (CCP) permet aux donneurs d'ordre de satisfaire leurs besoins en tenant compte de préoccupations sociales et notamment d'offrir des opportunités d'intégration professionnelle à des personnes en difficulté d'insertion :

- L'article L. 2111-1 du CCP précise que « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »
- L'article L. 2112-2 du CCP permet de faire de l'insertion une condition d'exécution d'un marché.
- L'article L. 2152-7 du CCP permet de faire des performances en matière d'insertion un critère de sélection des offres.
- Les articles L. 2113-15, L. 2113-16 et R.2113-8 du CCP permettent de réserver certains marchés ou des lots d'un marché à des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous certaines conditions.
- Les articles L. 2113-12 à L. 2113-14 et R. 2113-7 du CCP permettent de réserver certains marchés ou lots d'un marché à des entreprises spécifiques (entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail ou structures de l'Insertion par l'Activité économique) sous certaines conditions.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre le Département du Gers et la CCGT en matière d'achats socialement responsables.

Les candidats positionnés à travers le dispositif de la clause sociale sur le département du Gers doivent répondre au moins à l'un des critères suivants :

- les demandeurs d'emploi longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- les allocataires du RSA (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation de Parent Isolé (API), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité
- les jeunes de Niveau Infra 5, c'est-à-dire inférieur au CAP/BEP, ou de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification,
- les personnes prises en charge dans un dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique), c'est-à-dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire (AI) ou par une Entreprise de Travail temporaire d'Insertion (ETTI), ainsi que les salariés d'une Entreprise d'Insertion (EI) ou d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé du facilitateur des clauses sociales du Département assurant la bonne exécution du dispositif, être considérées comme relevant des publics les plus éloignés de l'emploi (exemple : les personnes de plus de 50 ans).

Les publics en voie d'insertion par la formation entrent également dans cette catégorie, qui inclut les apprentis, ou les stagiaires en formation professionnelle ou de l'école de la 2ème chance.

ARTICLE 2 : Modalités opérationnelles

Engagement du Département du Gers :

1. Assister la CCGT à atteindre ses objectifs en matière d'achats socialement responsables :
 - Conseiller sur les choix de procédure marchés publics en termes de clause sociale dans les pièces contractuelles des opérations concernées
 - Définir la volumétrie d'insertion professionnelle en relation étroite avec le responsable des marchés publics de la CCGT
2. Informer et accompagner les entreprises :
 - Dans le recrutement des personnes éligibles au dispositif,
 - Dans la mise en relation avec les différentes structures intermédiaires
 - Dans la mise en œuvre de leurs engagements.
3. Contrôler l'exécution des conditions contractuelles
 - Etablir les bilans des marchés et de l'opération comportant les éléments suivants :
 - Heures réalisées / lot
 - Profil des bénéficiaires (âge, sexe, critère d'éligibilité, zone politique de la ville)
 - Type de contrat et de structure employeur
 - Produire les attestations afférentes

Engagements de la CCGT :

- S'appuyer sur le référent clauses sociales du Département pour la mise en œuvre de ses objectifs d'achats socialement responsables
- Fournir la liste prévisionnelle des opérations susceptibles d'entrer dans le champ de la présente convention.
- Faire connaître l'interlocuteur référent pour l'opération visée
- Assister le référent clause sociale dans le suivi des opérations (participation éventuelle aux réunions de chantier et intégration dans la diffusion des procès- verbaux)
- Confier la validation de l'éligibilité des publics au référent clause sociale
- Être en appui technique sur la mobilisation des entreprises attributaires dans le cas de difficultés de mise en œuvre.

Les objectifs communs des acteurs de la clause sociale dans le département du Gers, sont également ceux de la présente convention :

- optimisation des parcours d'insertion
- répartition territoriale de la gestion de la clause sociale
- identification des interlocuteurs en charge de ce dispositif pour les Maîtres d'Ouvrage et les entreprises adjudicataires des différents marchés publics

ARTICLE 3 : Révision et dénonciation de la convention

Cette convention pourra être révisée par voie d'avenant. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée moyennant un préavis de deux mois.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et est reconduite annuellement par tacite reconduction.

Fait à....., le

Pour le Département du Gers
Le Président

Pour la CCGT
Le Président,

Philippe DUPOUY

Francis IDRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-58

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Adoption du réexamen du
RIFSEEP

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Pour mémoire, une délibération de mise en place du RIFSEEP¹ a été prise en décembre 2017, suite au Comité technique du 19 octobre 2017, modifiée en 2018 et 2019.

Lors du Comité technique du 28/09/2021, les représentants ont acté la démarche et le calendrier de réexamen.

Pour rappel, le travail sur le réexamen de l'IFSE² a donné lieu à :

¹ RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- 3 COPIL composés de représentants élus, du personnel, RH
- 7 réunions de travail par grands domaines de compétences réunissant représentants élus, du personnel, de la direction, du service RH et des chefs de services ou responsables des services concernés
- 3 bureaux communautaires/conférence des maires afin de présenter la démarche et rendre compte de l'avancée du travail
- 3 réunions des chefs de services afin de présenter la démarche et rendre compte de l'avancée du travail
- 3 comités techniques pour valider les étapes du réexamen : validation des critères et des cotations de poste

Le COPIL du 6/01 dernier a permis de travailler sur la constitution des groupes et sous-groupes ainsi que sur le montant de l'IFSE attribué pour chaque sous-groupe. Les représentants élus et du personnel ont acté favorablement les éléments présentés. Ces derniers ont par la suite été présentés au bureau communautaire du 20/01 dernier. Les membres du bureau ont également émis un avis favorable.

La commande des membres du comité technique était la revalorisation des plus bas salaires.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article L. 714-4 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2000-997 du 26 août 2010 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu les circulaires des 3 et 13 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération instaurant le régime indemnitaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine en date du 06/12/2017,

² IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

Vu l'avis favorable du Comité technique du 10/03/2022,

Vu l'organigramme des services,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la communauté de communes, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article L. 714-4 du Code Général de la Fonction Publique, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent,

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Le Conseil communautaire, ou l'exposé du Président et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le dispositif tel que présenté ci-dessous:

1- L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE

ARTICLE 1.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES

LES BÉNÉFICIAIRES

L'IFSE est attribuée :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public, sous condition d'une ancienneté de 3 mois dans la collectivité (même si coupure de contrats sur une période d'un an glissant) pour les postes non permanents (contrats saisonniers et accroissement d'activités).

MODALITÉS D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

CONDITIONS DE CUMUL

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres
- la prime de service
- l'indemnité de responsabilité

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- les indemnités liées à la mobilité géographique (frais de changement de résidence administrative, frais de déplacement...),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, heures complémentaires, astreintes, IHTS ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

ARTICLE 1.2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE - DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

CADRE GÉNÉRAL

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent, d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

PÉRIODICITÉ DE VERSEMENT

L'IFSE est versée mensuellement. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération.

CONDITIONS DE RÉEXAMEN ET PRISE EN COMPTE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions ; a minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;

En cas de changement de cadre d'emplois suite à une promotion interne ou la réussite à un concours entraînant une modification des missions.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les plafonds maximaux indiqués dans le tableau ci-après sont ceux prévus pour les corps de référence de l'État.

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Cadre d'emplois des attachés (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	36 210 €
Groupe 2	Chef de service	32 130 €
Groupe 3	Chargé de mission/Encadrant	25 500 €
Groupe 4	Pas d'emplois dans la collectivité	20 400 €

Cadre d'emplois des ingénieurs (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	46 920 €
Groupe 2	Chef de service / Adjoint au chef de service	40 290 €
Groupe 3	Chargé de mission/Encadrant	36 000 €
Groupe 4	Pas d'emplois dans la collectivité	31 450 €

Cadre d'emplois des puéricultrices, infirmiers en soins généraux, Assistants socio-éducatif (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chef de service	19 480 €
Groupe 2	Chargé de mission / encadrant	15 300 €

Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes ETAPAS (A)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emplois dans la collectivité	14 000 €
Groupe 2	Responsable	13 500 €
Groupe 3	Agent	13 000€

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chef de service	17 480 €
Groupe 2	a) Chargé de mission/Encadrant b) Responsable	16 015 €
Groupe 3	Agent	14 650 €

Cadre d'emplois des techniciens (B)

Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emplois dans la collectivité	19 660 €
Groupe 2	Chargé de mission/Encadrant	18 580 €
Groupe 3	Agent	17 500 €

Cadre d'emplois des ETAPS (B)

Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emplois dans la collectivité	17 480 €
Groupe 2	Responsable	16 015 €
Groupe 3	Agent	14 650 €

Cadre d'emplois des animateurs (B)

Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chargé de mission/Encadrant	17 480 €
Groupe 2	Responsable	16 015 €

Groupe 3	Agent	14 000 €
----------	-------	----------

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (B)

Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emploi dans la collectivité	9 000 €
Groupe 2	Agent	8 010 €

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	a) Chargé de mission/Encadrant b) Responsable	11 340 €
Groupe 2	Agent	10 800 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Responsable	11 340 €
Groupe 2	Agent	10 800 €

Cadre d'emplois des adjoints d animation (C)

Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Responsable	11 340 €
Groupe 2	Agent	10 800 €

MODULATION DE L'IFSE DU FAIT DES ABSENCES

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- en cas de congé maladie ordinaire et de temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera maintenue dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire brut.
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail, l'IFSE sera maintenue intégralement.
- En cas de congé grave maladie, longue maladie et longue durée, par principe de parité avec la fonction publique d'Etat, le versement du régime indemnitaire est

interrompu. Toutefois, l'agent en congé de maladie ordinaire CGM, CLM ou CLD conserve les primes versées durant le CMO.

CLAUDE DE REVALORISATION

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

Pour les postes définis « en tension », il sera possible de majorer l'IFSE du groupe jusqu'à 25 % maximum.

IFSE COMPENSATOIRE

Au moment de la stagiairisation, pour les agents ayant opté pour la reprise des services privés et qui les placent à un échelon inférieur à celui occupé en tant que contractuel, il n'y a réglementairement aucune obligation de maintien de la rémunération. Cependant, il a été décidé d'attribuer une indemnité compensatoire de manière temporaire et dégressive au fur et à mesure de l'évolution de carrière de l'agent (avancement d'échelon, reclassement PPCR, ...) afin qu'il n'y ait pas de perte de salaires, ni d'effets de rallongement de carrière. Cela revient donc à maintenir le net à payer (hors prélèvement à la source) de l'agent.

BÉNÉFICIAIRES ET MONTANTS DE LA PART IFSE RÉGIE

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT ANNUEL DE LA PART IFSE RÉGIE (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640

De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000		
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

IDENTIFICATION DES RÉGISSEURS PRÉSENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire régie	Part IFSE annuelle totale	Plafond régime indemnitaire IFSE
Catégorie C groupe 2	10 800 €	De 12 801 à 18 000 €	200 €	200 €	11 000 €

2- LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

ARTICLE 2.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES

CADRE GÉNÉRAL

L'article 4 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 prévoit la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel, afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Cependant, la Direction Générale des Collectivités Locales, dans sa note ministérielle du 3 avril 2017, a indiqué qu'en vertu du principe de parité avec l'Etat, l'instauration du CIA est obligatoire.

Le CIA est, en conséquence de ces dispositions, et dans la limite des crédits inscrits au budget, attribué chaque année au vu des critères d'attribution définis par la collectivité. Son montant individuel est donc variable chaque année, de zéro euro à la limite du plafond prévu dans la délibération.

LES BÉNÉFICIAIRES

Le CIA est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public, sous condition d'une ancienneté de 3 mois dans la collectivité (même si coupure de contrats sur une période d'un an glissant) pour les postes non permanents

ARTICLE 2.2 : MISE EN ŒUVRE DU CIA

Chaque cadre d'emplois repris ci-dessous est réparti en groupes de fonctions auxquels

correspondent les montants maximums suivants :

Cadre d'emplois des attachés (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	6 390 €
Groupe 2	Chef de service	5 670 €
Groupe 3	Chargé de mission/Encadrant	4 500 €
Groupe 4	Pas d'emplois dans la collectivité	3 600 €
Cadre d'emplois des ingénieurs (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	8 280 €
Groupe 2	Chef de service /Adjoint chef de service	7 110 €
Groupe 3	Chargé de mission/Encadrant	6 350 €
Groupe 4	Pas d'emplois dans la collectivité	5 550 €
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, puéricultrices, infirmiers en soins généraux (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chef de service	3 440 €
Groupe 2	Chargé de mission / Encadrant	2 700 €
Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emplois dans la collectivité	1 680 €
Groupe 2	Responsable	1 620 €
Groupe 3	Agent	1 560€
Cadre d'emplois des techniciens (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emplois dans la collectivité	2 680 €
Groupe 2	Chargé de mission/Encadrant	2 535 €
Groupe 3	Agent	2 385 €

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chef de service	2 380 €
Groupe 2	a) Chargé de mission/Encadrant b) Responsable	2 185 €
Groupe 3	Agent	1 995 €
Cadre d'emplois des ETAPS (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emploi dans la collectivité	2 380 €
Groupe 2	Responsable	2 185 €
Groupe 3	Agent	1 995 €
Cadre d'emplois des animateurs (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chargé de mission/Encadrant	2 380 €
Groupe 2	Responsable	2 185 €
Groupe 3	Agent	1 995 €
Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Pas d'emploi dans la collectivité	1 230 €
Groupe 2	Agent	1 090 €
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	a) Chargé de mission/Encadrant b) Responsable	1 260 €
Groupe 2	Agent	1 200 €
Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires

Groupe 1	Responsable	
Groupe 2	Agent	1 200 €
Cadre d'emplois des adjoints d'animation (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Responsable	1 260 €
Groupe 2	Agent	1 200 €

PRISE EN COMPTE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le CIA sera versé en prenant en compte les critères utilisés pour l'entretien professionnel. Ils portent :

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement et d'expertise.

Le CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il peut varier de 0 € au plafond, au vu des critères de modulation définis précédemment.

PÉRIODICITÉ DE VERSEMENT

Le CIA est versé annuellement en fin d'exercice budgétaire. Son montant est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération.

CLAUSE DE REVALORISATION

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

3- DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au 01/06/2022.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
 Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
 Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



Annexe RIFSEEP : GROUPES ET SOUS GROUPES

GROUPES ET SOUS GROUPES	Fourchette de points	Montant IFSE mensuel attribué
Direction	109 à 115	
Chefs de service 1	84 à 100	800
Chefs de service 2 /Adjoint chef de service	71 à 80	600
Chargés de mission et encadrant 1	71 à 80	600
Chargés de mission et encadrant 2	62 à 70	500
Responsables 1	54 à 61	400
Responsables 2	48 à 53	300
Responsables 3	40 à 47	260
Agents 1	48 à 53	300
Agents 2	40 à 47	260
Agents 3	31 à 39	220
Agents 4	25 à 30	140
Agents 5	18 à 24	120

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-59

Objet**RESSOURCES
HUMAINES**

Modification de
l'organigramme des
services

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Eric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Suite au réexamen de l'IFSE et à la révision des cotations de postes en lien avec les missions exercées, il vous est proposé :

- la modification de l'intitulé du poste d'Adjoint au chef de service AT / Responsable ADS qui devient Adjoint au chef de service AT,
- la création des chefs de service RH et finances / comptabilité en lieu et place de l'intitulé des responsables RH et Finances,
- la création d'un chargé de mission Planification en lieu et place d'un assistant.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10/03/2022, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouvel organigramme des services joint en annexe.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,



Francis IDRAC

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-60

Objet**RESSOURCES
HUMAINES**Modification de
l'organigramme des grades

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10/03/2022, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'organigramme des grades joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 032-200023620-20220324-24032022_60BIS-OE

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC

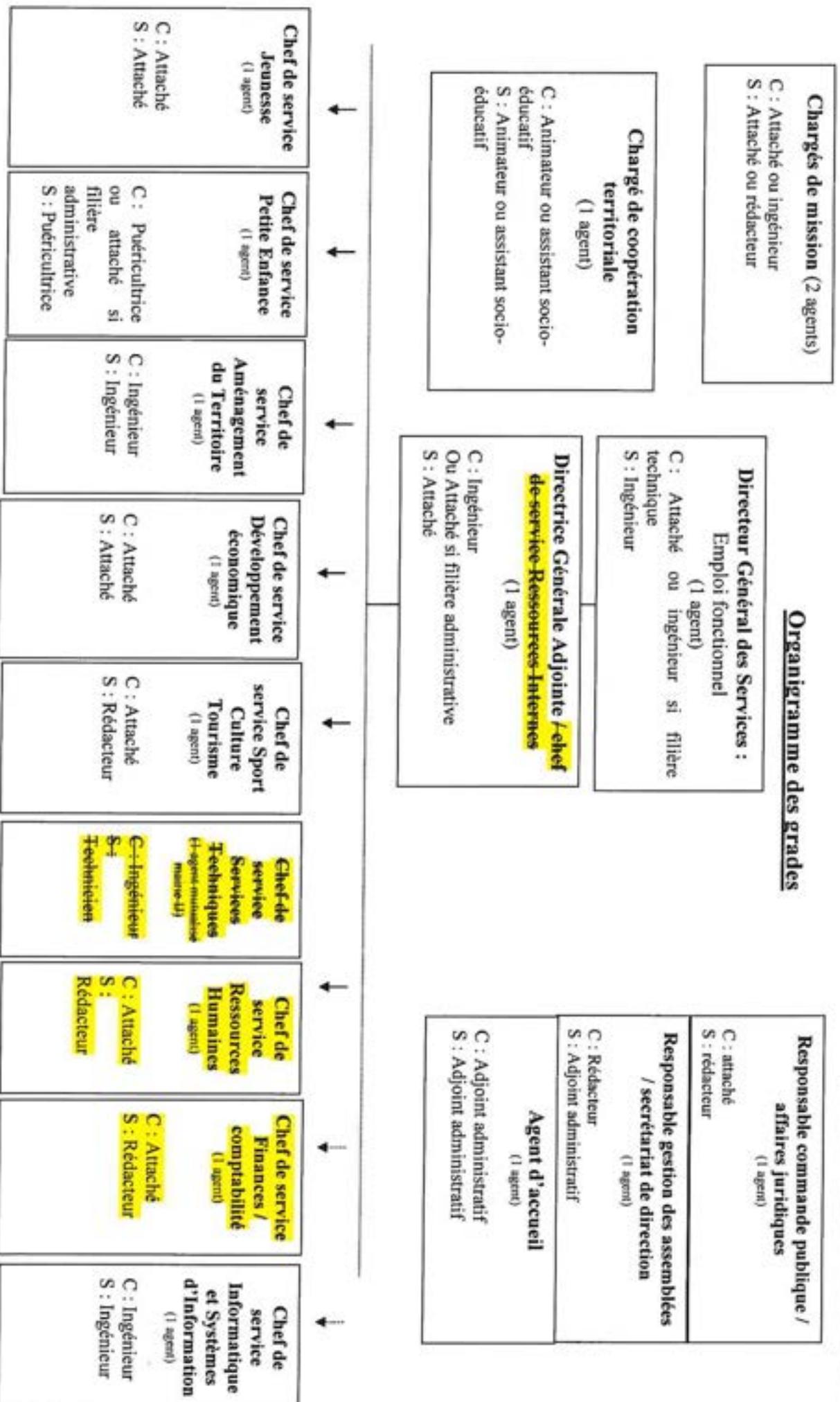
Organigramme hiérarchique des grades

LEGENDE :

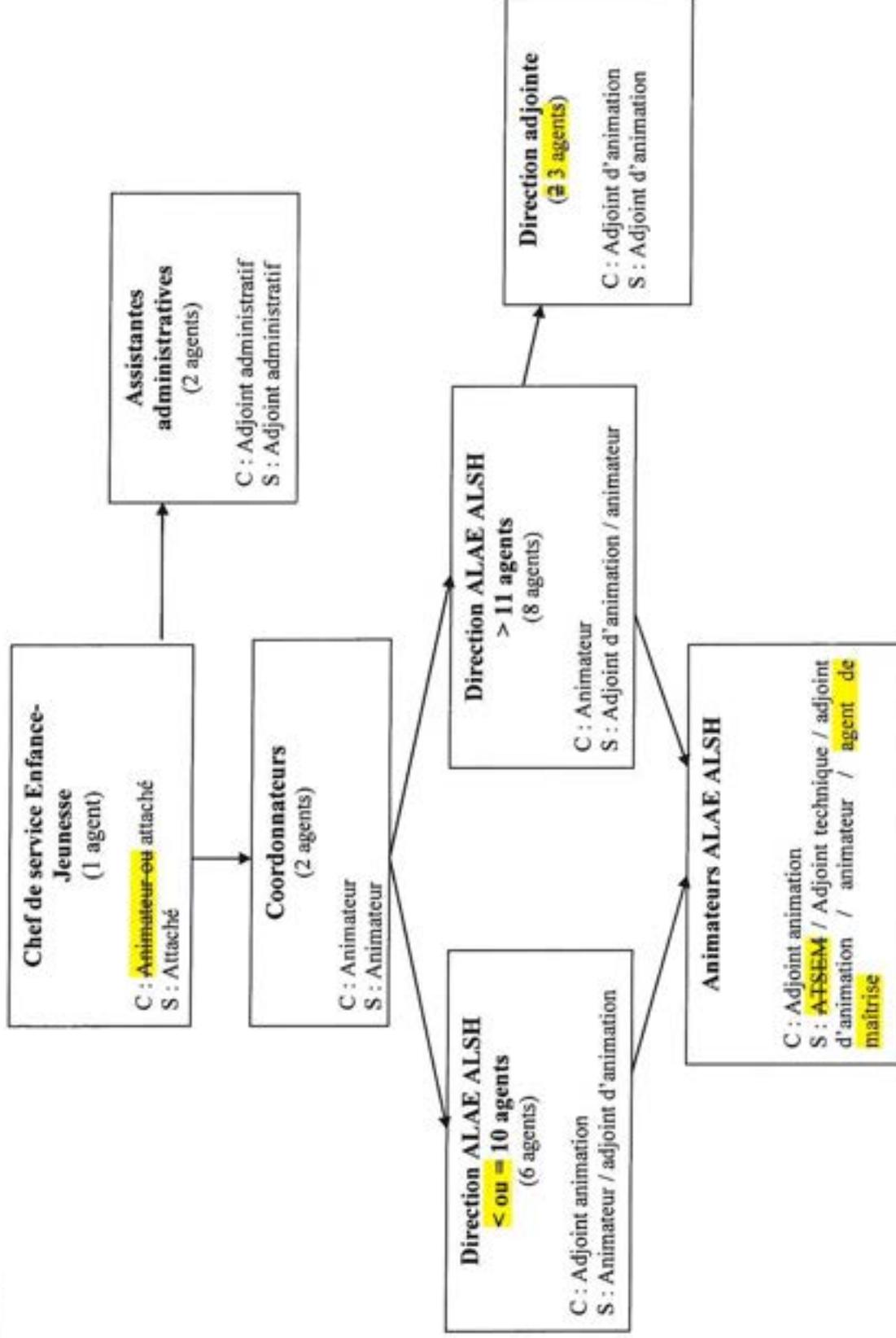
C : Cadre d'emplois du poste

S : Situation actuelle

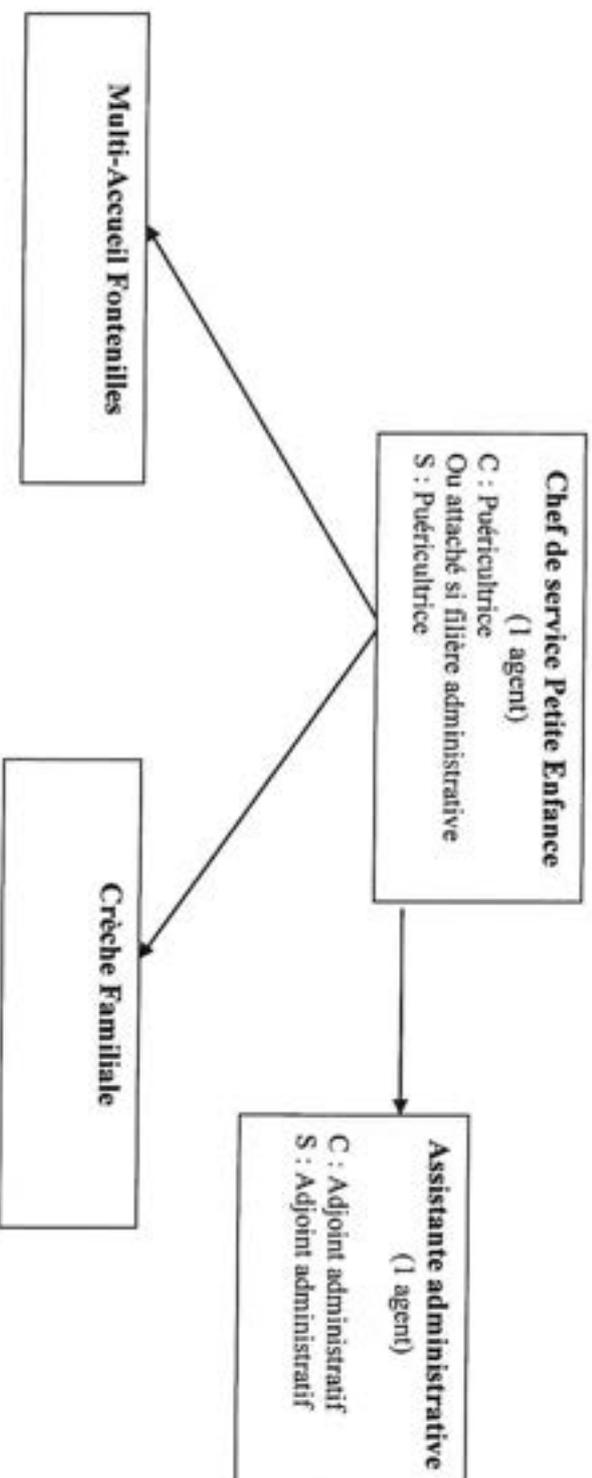
Organigramme des grades



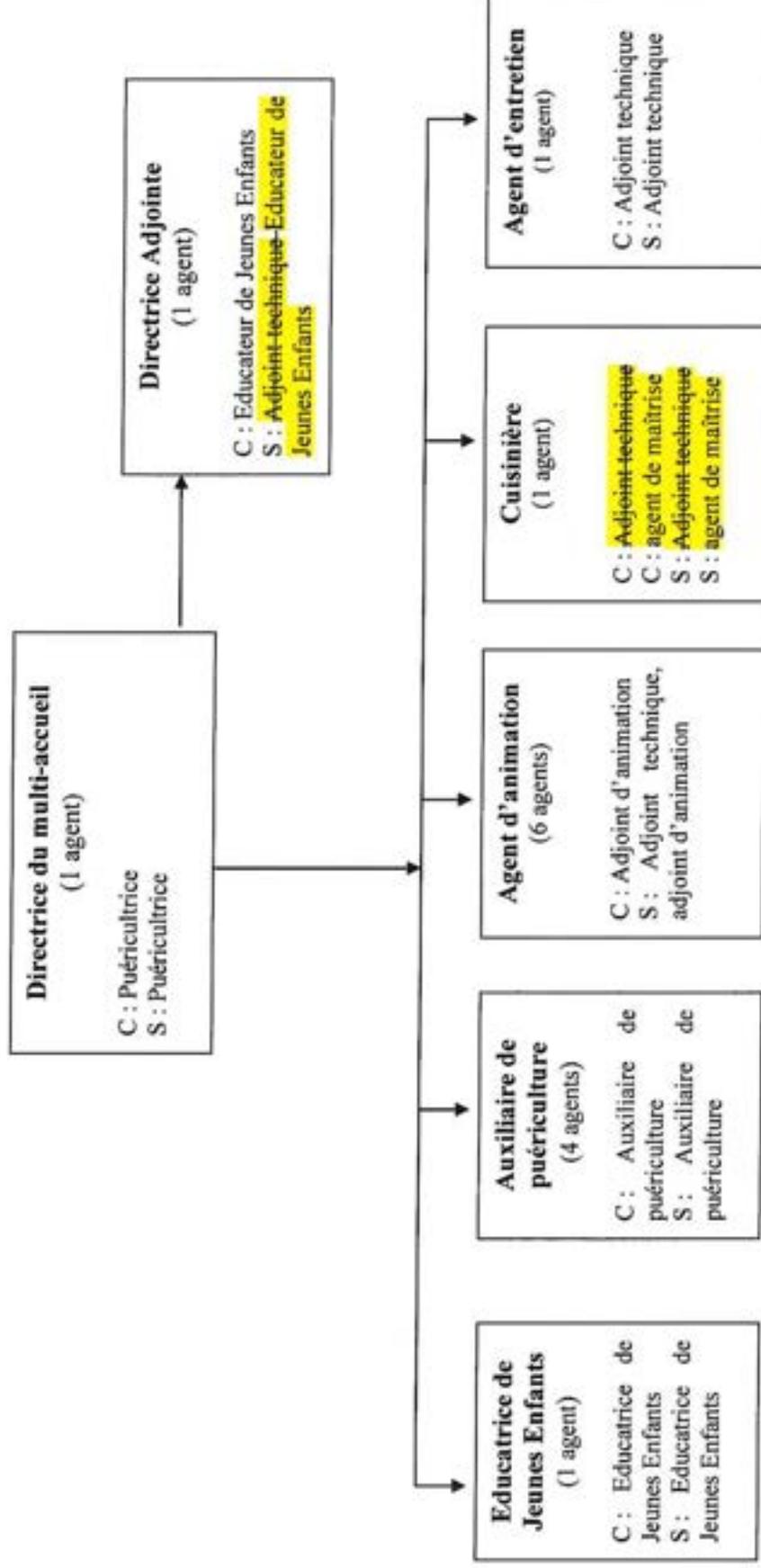
1. Jeunesse :



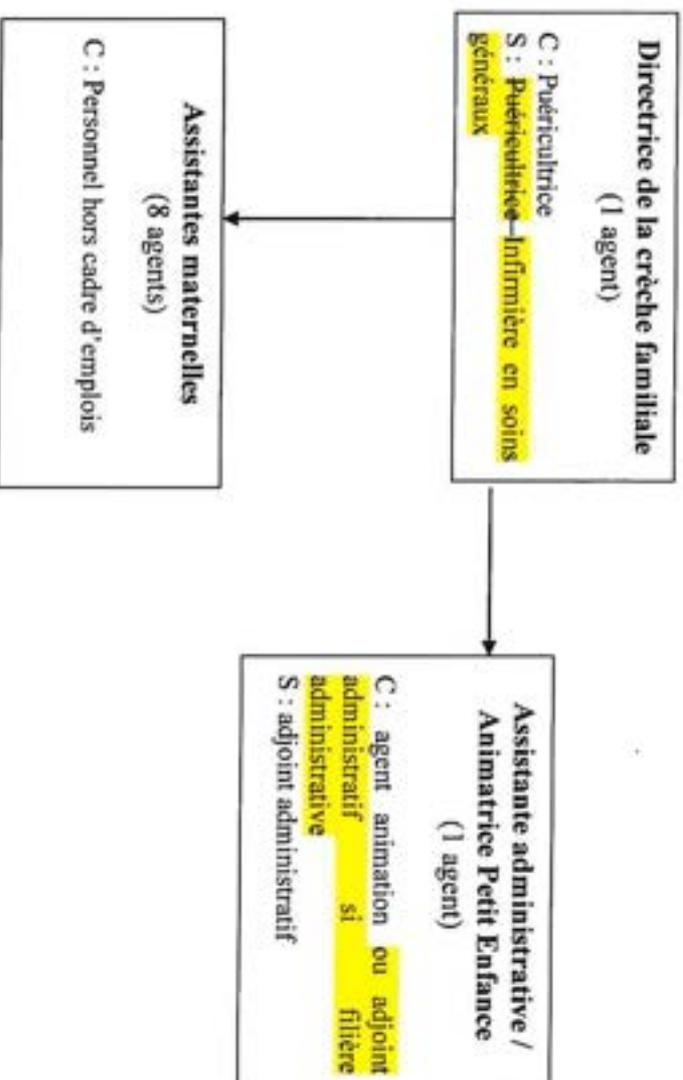
2. Petite Enfance :



2.1 Multi-Accueil de Fontenilles

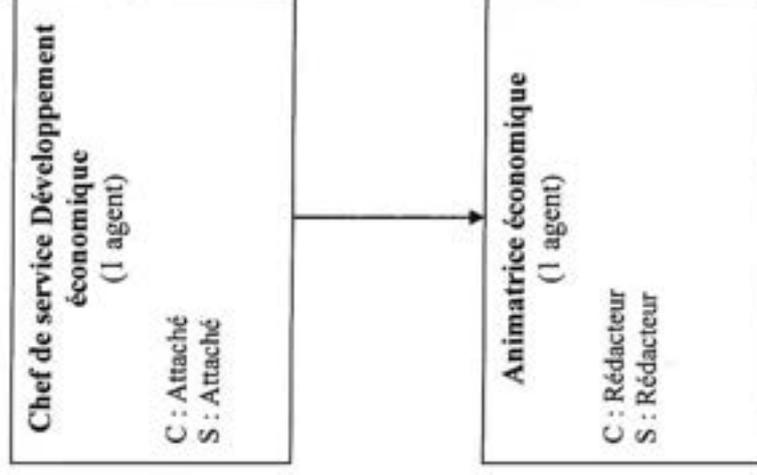


2.2 Crèche Familiale

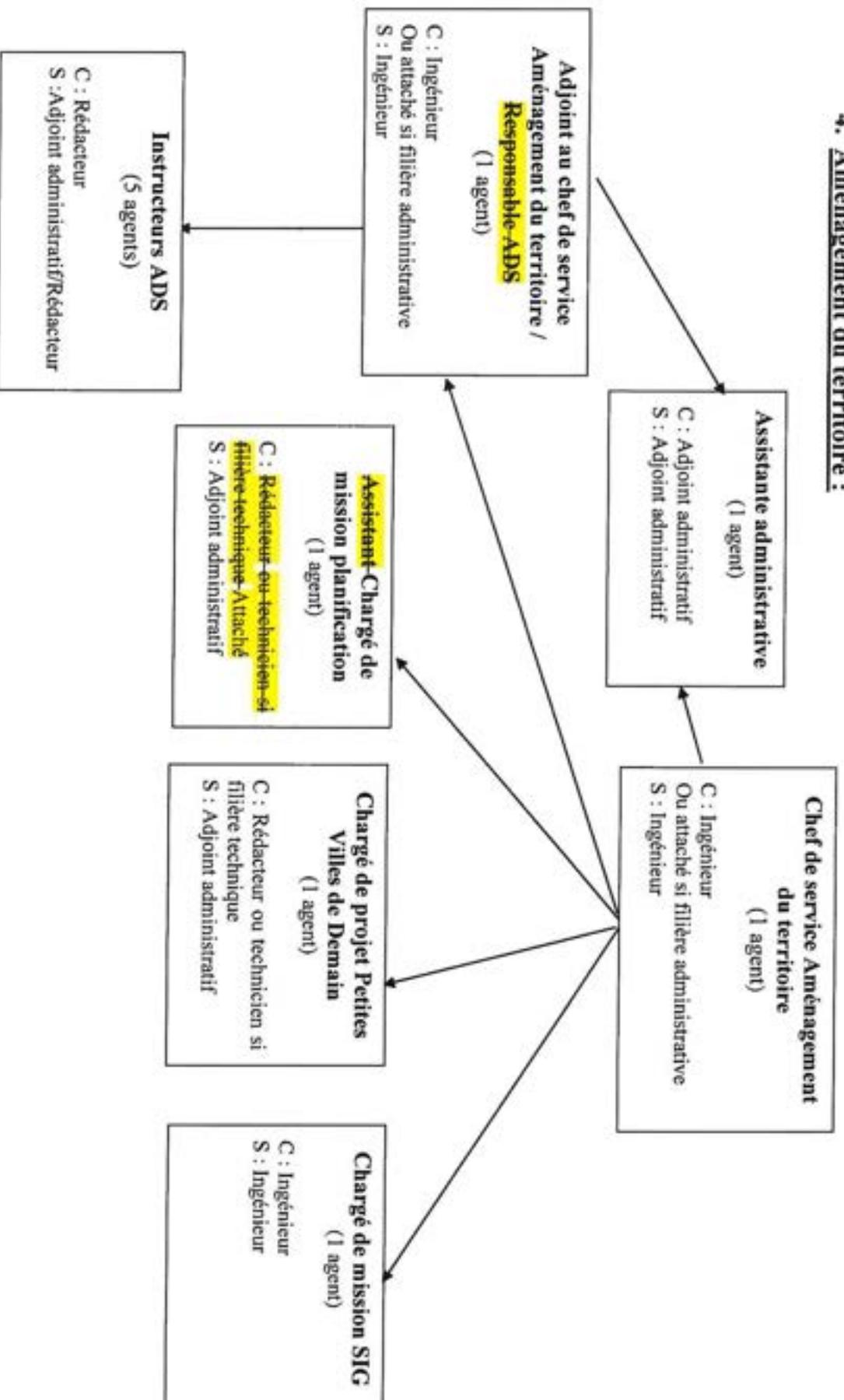


Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 032-200023620-20220324-24022022_60819-DE

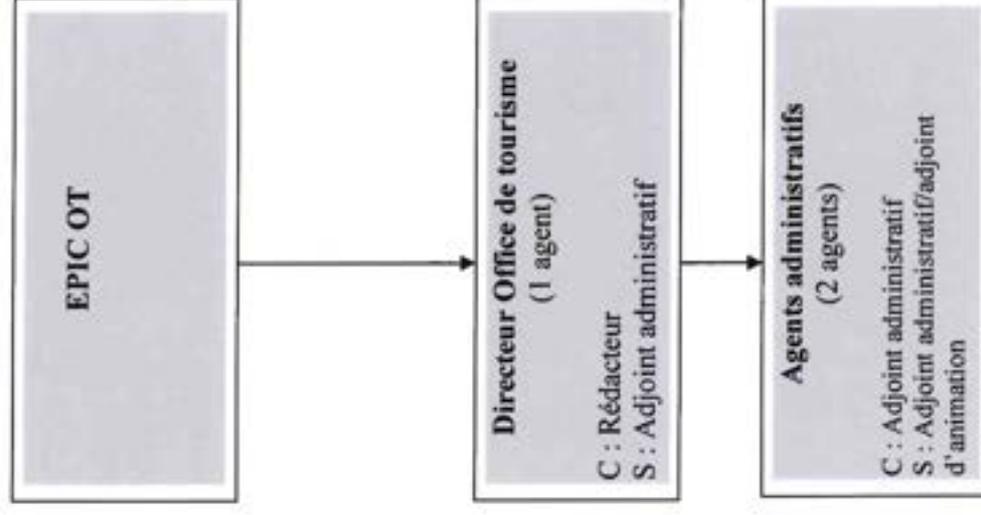
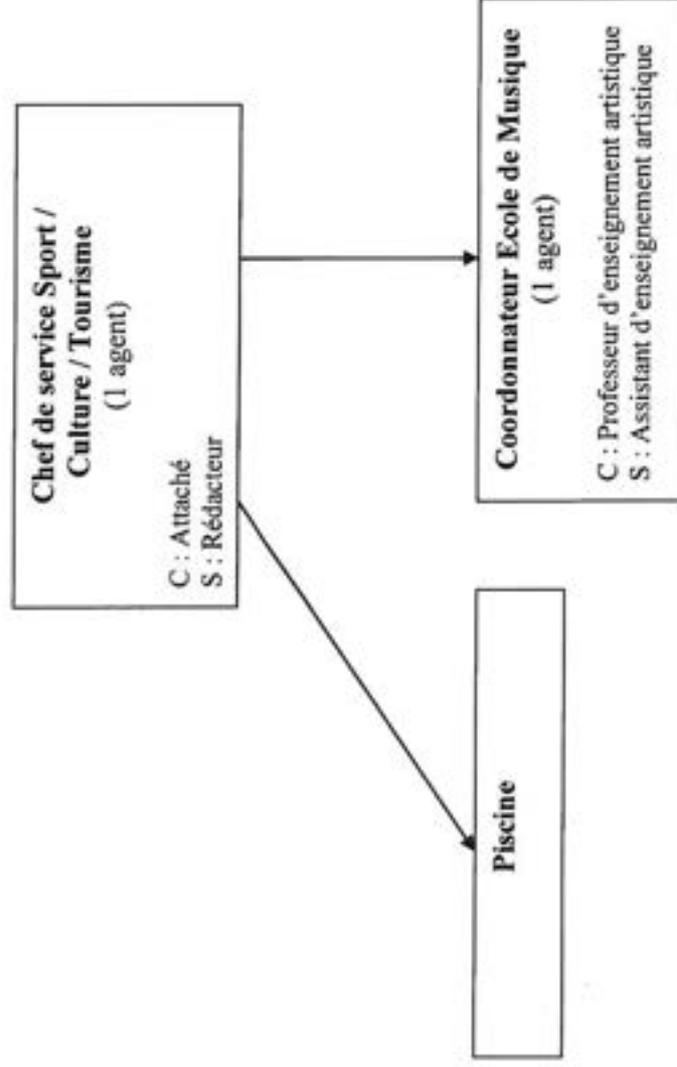
3. Développement économique



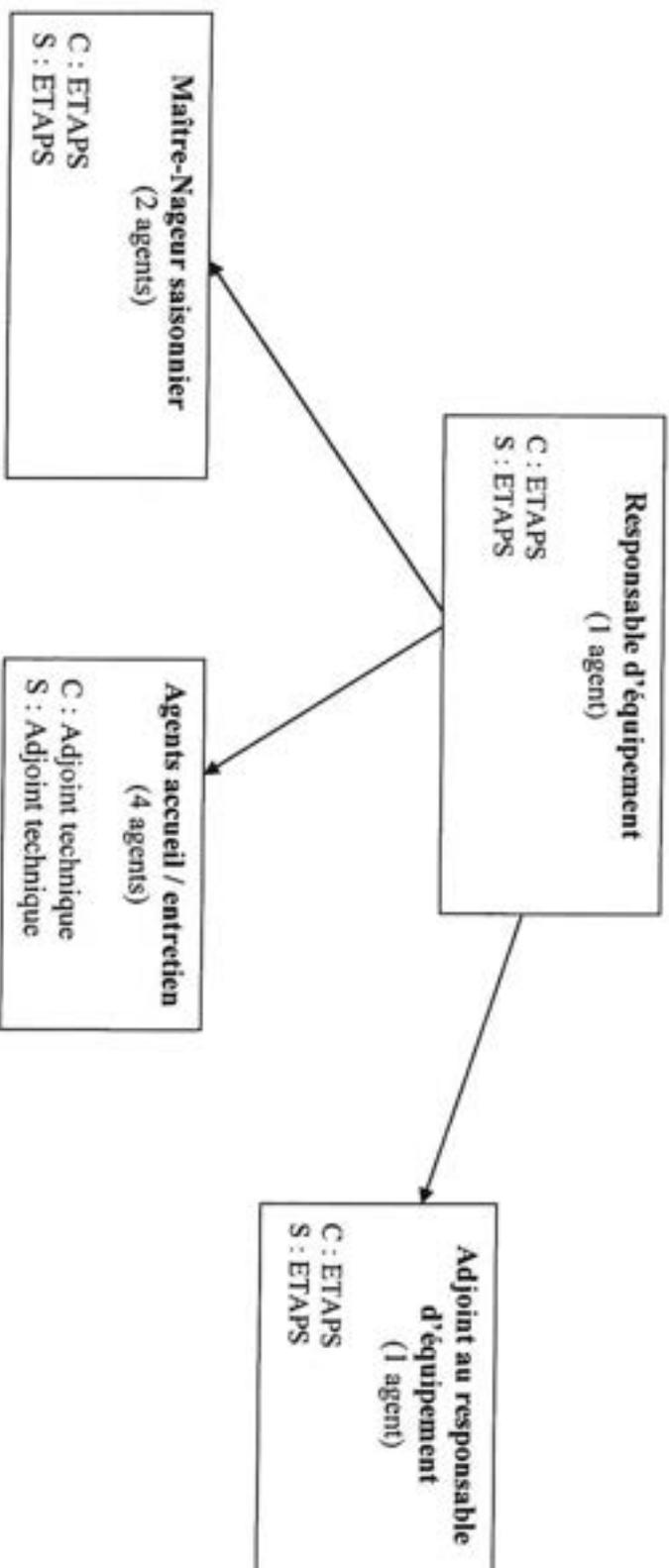
4. Aménagement du territoire :



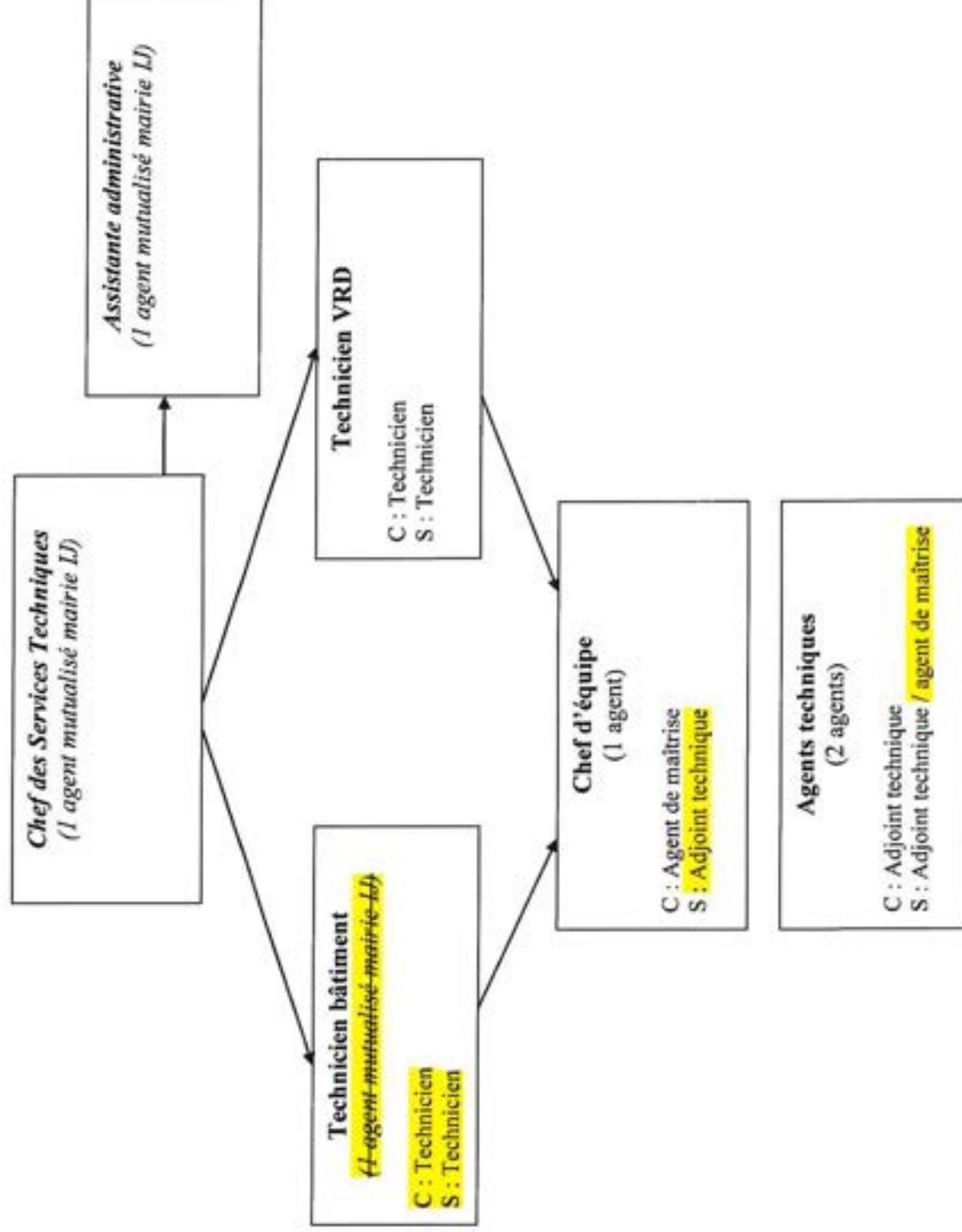
5. Sport / Culture / Tourisme



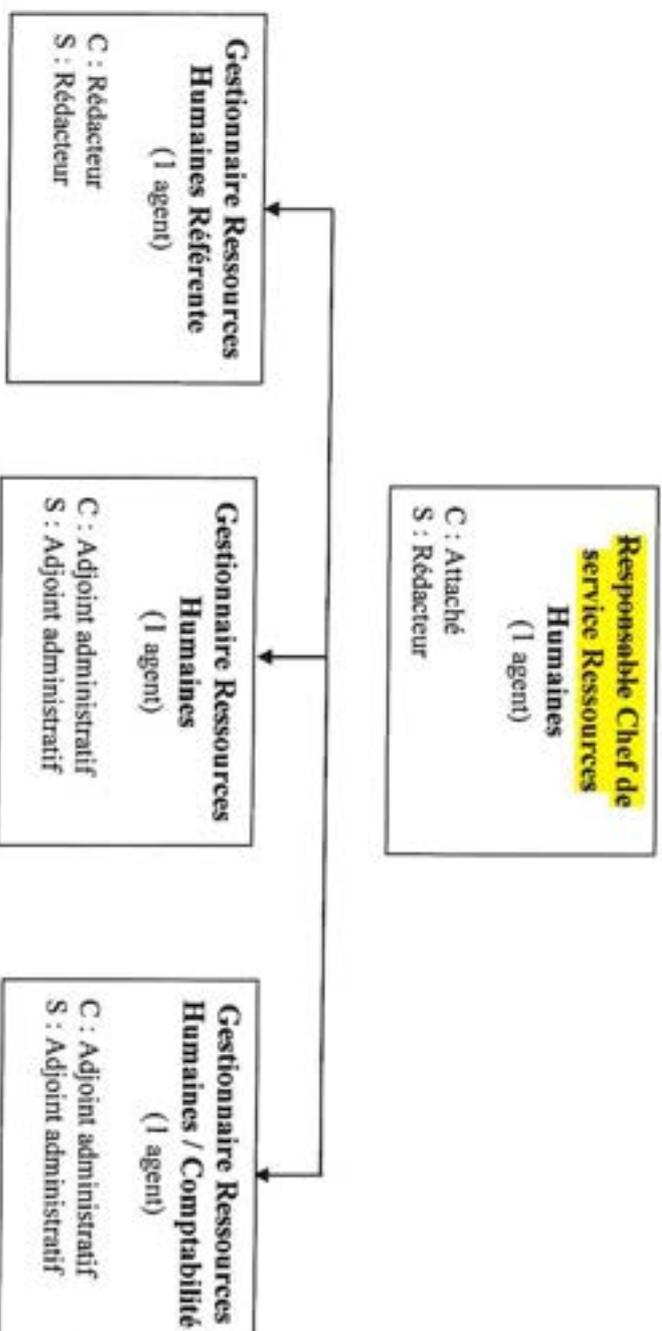
5.1 Piscine



6. Services techniques

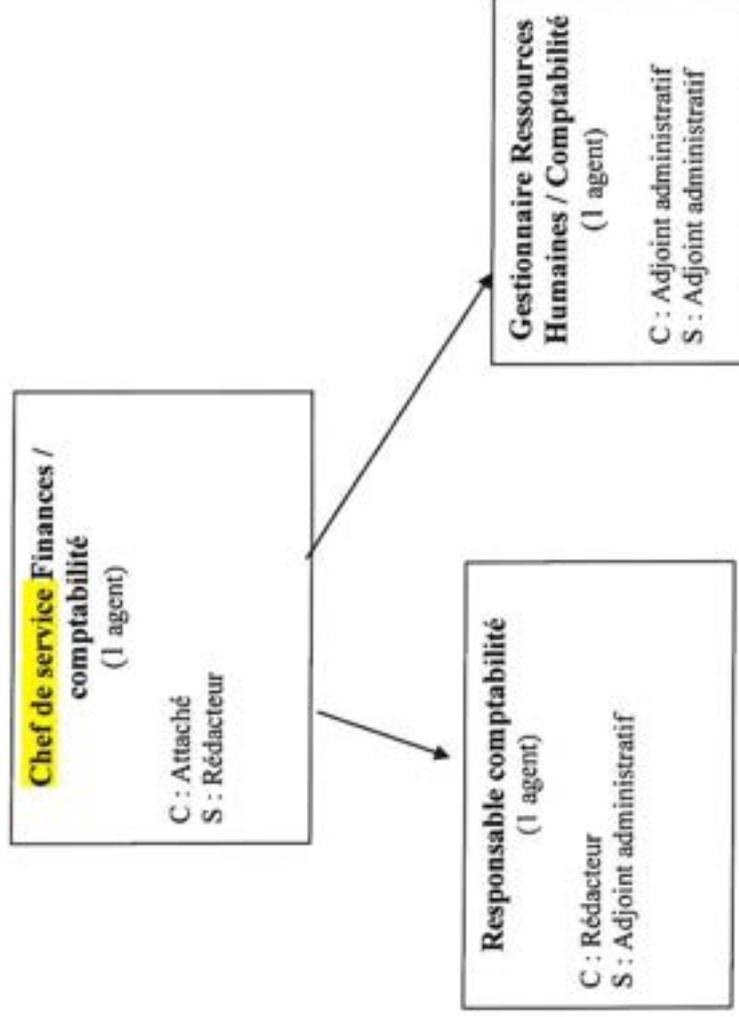


7. Ressources Humaines :

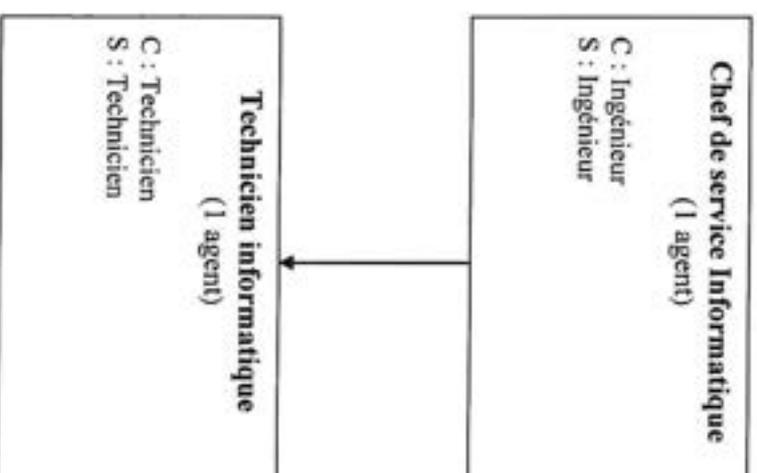


Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 032-2000023620-20220324-24032022_60815-DE

8. Finances / comptabilité :



9. Informatique et systèmes d'information



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 32
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 24/03/2022-61

Objet**RESSOURCES
HUMAINES**

Titre déjeuner :
augmentation de la valeur
faciale

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Dans le cadre de l'action sociale en faveur des agents, l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 a posé comme principe que « les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont distinctes de la rémunération (...) et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ».

Ainsi, les titres-restaurant sont inclus dans les prestations sociales qu'une collectivité peut attribuer à ses agents dans les limites fixées par la réglementation.

Les titres-restaurant, cofinancés par la collectivité et l'agent représentent des avantages à la fois pour l'employeur (solution de repas cofinancée, périphérique de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement, action pour favoriser le commerce local) et pour les agents (aide directe exemptée de charges, accès facilité à une alimentation équilibrée, choix de déjeuner dans les points de restauration adhérents, ...).

La législation en vigueur impose des limites à la contribution de l'employeur dans le financement des titres-restaurant qui doit être de 50 à 60 % avec une exonération maximale de la participation patronale de 5,69 € par titre restaurant.

La mise en place des titres-restaurant date de 2008, et de l'ancienne communauté de communes de la Save Lisloise et a été modifiée à la création de la CCGT selon les mêmes modalités qu'actuellement : la valeur faciale a été fixée à 7 € avec une prise en charge à 60 % par l'employeur.

L'attribution des titres-restaurant a ensuite été modifiée par la délibération du conseil communautaire en date du 05/12/2018 adoptant le règlement des titres-restaurant (qui prévoit les conditions d'attributions et de retrait).

En complément du réexamen du RIFSEEP, il est proposé l'augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant à 9 € au lieu de 7 € actuellement, toujours pris en charge à 60 % par la collectivité. Le coût mensuel restant à charge pour un agent à temps complet serait donc de 72 € au lieu de 56 € actuellement (le coût employeur passant de 84 € à 108 € par mois).

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10/03/2022, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'augmenter la valeur faciale des titres-restaurant de 7 € à 9 €, à compter du 01/06/2022,**
- **de modifier l'article 2 concernant la valeur faciale du règlement des titres restaurant joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.**

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20220324-24032022_61BIS-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE



REGLEMENT DES TITRES RESTAURANT

Soumis pour avis au Comité Technique le 10/03/2022

Il a été adopté par le Conseil Communautaire en séance du

PREAMBULE

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Par délibération du 29 mai 2008, modifiée lors du conseil communautaire du 20 septembre 2011, la collectivité a décidé de mettre en place les titres restaurant au profit du personnel de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Article I – Définition

Le titre restaurant est un titre spécial de paiement cofinancé par la collectivité et l'agent. Il est exonéré de charges fiscales et salariales dans la limite du plafond légal. Le titre restaurant permet aux agents de s'acquitter en tout ou partie du prix de dépenses alimentaires.

Il a comme avantage pour l'employeur :

- Solution de repas cofinancée par l'employeur et l'agent totalement exonérée de charges sociales et fiscales
- Un périphérique de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents
- Un moyen de renforcer l'action sociale
- Un dispositif qui permet de favoriser le commerce local ainsi que le développement de l'emploi

Et pour les bénéficiaires :

- Une aide directe à l'agent, exemptée de charges sociales,
- Un accès facilité à une alimentation équilibrée
- L'occasion d'une vraie pause déjeuner pendant la journée de travail
- Le choix de déjeuner dans des points de restauration adhérents au dispositif

Article II – Valeur nominale du titre restaurant

La valeur nominale du titre restaurant est fixée à 9€, avec une contribution de l'employeur à hauteur de 60%, soit 5.4€, la participation de l'agent constituant les 40% restant.

Article III – Bénéficiaires

Les agents titulaires et stagiaires bénéficient des titres restaurant ainsi que les stagiaires écoles rémunérés. Les non-titulaires peuvent également en bénéficier sous réserve que leur contrat ait une période de plus d'un mois.

Les agents qui, pour nécessité de service, bénéficient de la gratuité du repas sur leur lieu de travail, ne peuvent prétendre à l'attribution de titres restaurant (service Jeunesse et Petite Enfance).

Tout nouvel agent arrivant dans la collectivité pouvant bénéficier de titres restaurant devra remettre au service RH la demande jointe en annexe.

Article IV – Nombre de titres restaurant

Il est remis 20 titres restaurant par mois pour un agent à temps complet sur 11 mois. Un mois de carence vient compenser les jours de congés.

Pour les agents à temps non-complet et temps partiel, il leur sera remis un nombre de chèque au pro-rata de leur temps de travail.

Article V – Cas de non attribution de titres restaurant

Les absences suivantes suppriment l'attribution journalière du titre restaurant :

- Congés de maladie et accident du travail
- Congés de maternité et de paternité
- Autorisations spéciales d'absence (prévues dans le règlement intérieur)
- Formations, colloques, séminaires, journée d'actualité pour lesquels le repas est fourni.
- Disponibilité et congés sans solde
- Service non fait, grève

Toute absence fera l'objet d'une retenue le mois suivant.

Un mois de carence sera retenu à chaque agent ayant été présent toute l'année pour compenser les congés annuels et RTT. La carence sera appliqué au pro-rata pour les agents n'ayant pas été présent une année entière. Par exemple, un carnet de 20 titres restaurant sera retiré en décembre de l'année N pour un agent à temps complet présent du 01/01/N au 31/12/N.

Pour un agent présent du 01/01/2018 au 30/04/2018, il percevra le dernier mois 13 titres restaurant (220/12*4).

Article VI – Modalités d'attribution et de remise de titres restaurant

L'agent qui souhaite bénéficier des titres restaurant s'engage pour une année entière. Les titres restaurant sont remis à la fin de chaque mois, avec le bulletin de salaire par le service Ressources Humaines.

Chaque agent signera personnellement un état récapitulatif des titres remis.

Pour les services excentrés, il pourra être remis à un agent l'ensemble des documents des agents de son service.

Il signera alors pour l'ensemble de ses collègues.

Si un agent ne souhaite pas que ses documents soient récupérés par d'autres membres du service, il doit le préciser sur le formulaire joint ou le préciser par courriel au service Ressources Humaines en cas de changement.

Chaque agent est entièrement responsable des titres restaurant remis et la collectivité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol après la remise des titres restaurant.

Article VII – Durée de validité des titres restaurant

Les titres restaurant sont valables pendant une année civile, avec une tolérance d'un mois après la fin de l'année portée sur les titres.

Les agents doivent utiliser leurs titres restaurant avant la fin de leur validité. La collectivité ne les récupérera pas pour échange.



FORMULAIRE AUTORISATION TITRES RESTAURANT

NOM, Prénom :

Service :

J'accepte

je refuse le bénéfice des titres restaurant

J'autorise
restaurant

je n'autorise pas une personne de mon service à retirer mes titres

Fait à l'Isle Jourdain, le / /

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE C
GASCOGNE TOULOUSAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-62

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Validation du plan de
formation mutualisé CCGT
/ CIAS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée reconnaissant aux fonctionnaires le droit à la formation permanente,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 définissant plus précisément l'exercice du droit à la formation et les organismes compétents en la matière,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 05122018-21 du 5/12/2018 validant les axes stratégiques de formation 2019-2021,

Vu l'avis favorable du Comité technique le 10/03/2022,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la nécessité d'élaborer un plan de formation.

Conformément aux prescriptions de la loi 2007-29 du 19 février 2007, le plan de formation répond simultanément au développement des agents et à ceux de la collectivité. Il traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, et hiérarchise ces besoins en fonction :

- des orientations politiques et stratégiques de la collectivité ;
- des capacités financières de la collectivité.

Il s'appuie sur les axes stratégiques adoptées en décembre 2021, qui sont pour rappels les suivants :

- **Objectif 1 : les formations statutaires d'intégration**

Tout au long de l'année en fonction des recrutements, stagiairisation et évolutions de carrière des agents

- **Objectif 2 : les formations de développement des compétences métier**

Axe 1 : Le petit enfant, l'enfant (Petite enfance et jeunesse)

Axe 2 : Développement du territoire (ADS, SIG, planification, développement économique, développement durable, mobilité, énergie, habitat)

Axe 3 : Sport, Culture et tourisme

Axe 4 : Métiers des services techniques

Axe 5 : Ressources Internes

Axe 6 : Métiers de l'accueil et du secrétariat de direction

Axe 7 : Accompagner les managers dans leurs fonctions

Axe 8 : Métiers de l'aide à domicile

- **Objectif 3 : les formations sur les outils et moyens pour l'évolution professionnelle (CPF utilisable)**

Axe 1 : Disposer des connaissances de base et des repères et outils utiles

Axe 2 : Accompagner la mobilité et les reclassements

- **Objectif 4 : les formations hygiène et sécurité et santé au travail**

Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène et la sécurité

Axe 2 : Les règlements et les habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail

Axe 3 : Prévention des risques et de l'usure professionnelle

- Objectif 5 : les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité (CPF utilisable)

Axe 1 : Favoriser le développement durable

Axe 2 : Accompagner la conduite au changement

Axe 3 : Renforcer l'image et la communication de la collectivité

Axe 4 : Renforcer le couple communes / intercommunalité

Ce plan pourra faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques, il est donc possible que le plan actuel évolue au cours de l'année selon les besoins de la collectivité et du personnel.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le plan de formation mutualisé CCGT / CIAS 2022 joint en annexe.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20220324-24032022_62-DE

PLAN DE FORMATION 2022

Adresse : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
Rue L. Ayyebère - ZA Port Peyrie - 32 600 L'ISLE JOUVERNAIS

Nom du responsable du plan : Audrey FORMIGIER
N° de téléphone : 05 62 07 71 83
Adresse mail : audrey.formigier@ccgascogne-toulousaine.com

Nombre d'agents au 01/01/2022
Titulaire/stagiaire : 114
Non titulaires : 46
Total : 202

AXE 1 : LES FORMATIONS STRUCTURALES D'INTEGRATION

Service	Intitulé de formation	Organisme formateur	Efficace	Nb jours	Précis	Actualis	coût pôle
Développement économique	Formation d'intégration cat B	CNFFT	1	10	10		
Informatique	Formation d'intégration cat A	CNFFT	1	10	10		
MAC Form	Formation d'intégration Cat C	CNFFT	1	5	5		
Jeunesse 1	Formation d'intégration Cat C	CNFFT	1	5	5		
Jeunesse Montaron Seuil	Formation d'intégration Cat C	CNFFT	1	5	5		
Jeunesse Tentenilles	Formation d'intégration Cat C	CNFFT	1	5	5		

AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES METIERS

Service	Intitulé de formation	Organisme formateur	Efficace	Nb jours	Total	Actualis	coût pôle
1. Petit enfance / jeunesse	Accompagnement de la fonction parentale	CNFFT	1	1	1		0
	Spécificité culturelle de l'enfant	CNFFT			0		0
	Hygiène des mains	CNFFT			0		0
	Hygiène élémentaire (RACOF)	CNFFT			0		0
	INTRA les gestes essentiels à la prise en charge enfance	CNFFT			0		0
	Ateliers plastiques avec le tout-petit	CNFFT			0		0
	Eveil et stimulation du bébé 0-1 an	CNFFT			0		0
	INTRA accueil de l'enfant porteur de handicap	CNFFT	18	2	20		0
	compréhension des émotions du jeune enfant				0		0
	développement et acquisition du langage chez les jeunes enfants	CNFFT	1	3,5	3,5		0
	manifestations d'agressivité du jeune enfant				0		0
	autonomie, un travail essentiel au développement				0		0
	Impact de notre communication : quand nos mots ont un impact sur l'enfant qui grandit				0		0
	relation ludique pour les 3-4 ans : apaisement pour tous, professionnels et enfants	CNFFT	1	1	1		0
	la responsabilité en EME				0		0
	Expression corporelle comme outil d'apaisement pour les enfants	CNFFT	1	1	1		0
	Prévention et régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants 3-12 ans	CNFFT	1	3,5	3,5		0
Evolution de la famille et leurs conséquences sur les enfants	CNFFT	1	2,5	2,5		0	
autorité bienveillante après les 3-12 ans				0		0	
				0		0	
				0		0	
2. Développement du territoire	Zones d'activité en transition : un parcours pour devenir acteur du changement	CNFFT	3	9	9		0
	Montage d'un observatoire économique	CNFFT	1	3	3		0
	Urbanisme commercial et stratégies d'aménagement commercial	CNFFT	1	3	3		0
	Accompagnement des porteurs de projet		1	0	0		0
	Requalification IAE				0		0
	Evolution législative et réglementaire en aménagement de territoire				0		0
				0		0	
3. Sport Culture Tourisme	Sécurité d'une piscine de collectivité			0		0	0
	convention de partenariat collectivité - association			0		0	0
4. Technique	Extension piscine	CNFFT	3		0		0
5. Ressources Humaines	le RSU	CNFFT	1	1,5	1,5		0
	reception des outils de recrutement et d'analyse de CV	CNFFT	1	3	3		0
	régimes de cotisations spécifiques dans la rémunération	CNFFT	1	1	1		0
	Les tabourets de bord RH				0		0
	Compétitivité de nos				0		0
	MST	CNFFT	1	1	1	0	0
	Cumul d'activités, d'emplois, de rémunérations	CNFFT	1	1,5	1,5		0
	Maîtrise du droit à l'accès au travail pour les personnes handicapées	CNFFT	1	1	1		0
	régles d'évacuation et de retraite	CNFFT	1	1,5	1,5		0
	Sécurisation des règles de rémunération	CNFFT	1	3	3		0
	Journées actualités finances RH				0		0
Journées actualités commande publique				0		0	
6. Accueil / secrétariat de direction	archive papier et numérique			0		0	0
	Rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel	CNFFT	1	3	3		0
	actualités des règles de publicité administrative				0		0
	INTRA la gestion du temps dans la pratique managériale	CNFFT	17	2	34		0
	renouveler ses techniques d'animation de réunion	CNFFT	1	3	3		0
	management dans la bienveillance			0		0	

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 032-200023620-20220324-24032022_62-DE

7. Management	Médiation, compétences managériales Management et bien être au travail	CNFT				0		
8. Médière de l'acte à domicile	UNCF Accompagnement des personnes dans cadre prestation compensation handicap	CNFT	13	1	13			
	UNCF sensibilisation aux risques liés à l'activité physique dans l'accompagnement des pers en perte d'autonomie	CNFT	1	2	1			0

AXE 3 : CONNAISSANCES DE BASE ET OUTILS / MOYENS POUR L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Institut de formation		Organisme formateur	Efficacit	Nb jours	Total		coût pôle
1. Connaissances de base / repères outils utiles	Webinaire impact de notre communication : observer nos maux par nos mots	CNFT	1	1	1		
	posture professionnelle, port de charges						
	Déconstruire des neurosciences						
	word - le publipostage	CNFT	1	1	1		
	excel						
	gestion des émotions						
	Intelligence émotionnelle au service de l'efficacité	CNFT	1	3	3		
	Communication et relations professionnelles	CNFT					
	word	CNFT					
	outil de gestion des conflits						
2. Médières et reclassements	Prépa concours cat B (test 2022 - prépa 2023)	CNFT	1	1	1		
	Prépa concours cat A DE	CNFT	1	1	1		1
	Prépa concours cat B animateur (prépa oral)	CNFT	1	1	1		
							0

AXE 4 : HYGIENE ET SECURITE

Institut de formation		Organisme formateur	Efficacit	Nb jours	Total		coût pôle
1. Professionnaliser les acteurs de l'AS	Propos et comportements saines et saines au travail : insérer, rigier et prévenir	CNFT	1	1	1		
2. Alignement et habilitations nécessaires	BAPA formation générale	Léo Leprange	1	8	8		870
	BAPA approfondissement	Léo Leprange	1	8	17		450
	ATSA BAPA général	Léo Leprange	1	8	48		1390
	ATSA BAPA approfondissement	Léo Leprange	1	7,25	45,5		1360
	BRUPS		1		0		2000
	BAFD		1		0		600
	Surveillant baignade		8	3	24		1700
	PSE1 - PSE2	FRANS	4	1	4		240
	Habilitations CADES		1		0		
	PSC3	CNFT	20	1	20		
3. Prévention des risques et de l'usure professionnelle	Usure professionnelle en FE						
	Posture professionnelle, port de charges						

AXE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Institut de formation		Organisme formateur	Efficacit	Nb jours	Total		coût pôle
1. Favoriser le développement durable							
2. Accompagner le conseil au changement							
3. Renforcer l'usage et la communication de la collectivité	Journée animation community manager	CNFT	1	1	1		
	Evènementiel, outil de communication publique	CNFT	1	3	3		
	Communication numérique et réseaux sociaux	CNFT	1	3	3		
	Plan de communication : de l'observation à l'évaluation	CNFT	1	3	3		
	Création et gestion d'une plateforme	CNFT	1	1	1		
4. Renforcer le couple communes / intercommunalité							
TOTAL					84,5		8400
Coût par agent					1,81		

DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-63

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Protection sociale
complémentaire : mandat
de consultation au CDG 32
pour le risque santé

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Vu les articles 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et 88-3-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatifs à la participation des employeurs publics à l'acquisition de garanties de protection sociale complémentaire par les agents qu'ils emploient,

Vu l'article 25-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que « les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés au I de l'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 précitée, des conventions de participation avec les organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la présente loi dans les conditions prévues au II du même article ».

Vu le décret n° 2021-1474 du 8 novembre 2011 qui organise, notamment, les modalités pratiques de l'appel à concurrence pour conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance associé,

Après avoir recueilli l'avis du comité technique du CDG 32 du 06 décembre 2021 conformément à l'article 4 du décret précité,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 32 en date du 14 décembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé,

Vu les documents transmis,

Le Président informe les membres du conseil d'administration que le CDG 32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Président précise que, pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10 mars 2022, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,
- d'indiquer que la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif est la suivante (référence : titre III du décret n°2021-1474) :
 - o Montant unitaire : 20 €.

La présente délibération a été délibérée et signée le 24 mars 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 29 mars 2022
Expédiée à la Préfecture le 29 mars 2022
Affichée le 29 mars 2022

Le Président,


Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-64

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Création d'un Comité social
territorial (CST) commun
entre la CCGT et le CIAS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie les instances du dialogue social et plus particulièrement le Comité Technique (CT) et le Comité d'hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), appelés à fusionner pour devenir une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (CST).

Ainsi, lorsque l'effectif global des agents d'une collectivité ou d'un établissement public est au moins égal à cinquante agents, un comité social territorial (CST) doit être obligatoirement créé. L'effectif à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier 2022.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes et d'un centre intercommunal d'action sociale, de créer un CST commun compétent pour les agents desdites structures à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les effectifs au 1^{er} janvier 2022 sont de 189 agents pour la CCGT et de 13 agents pour le CIAS,

Considérant que le comité technique du CIAS est aujourd'hui rattaché au comité technique du CDG 32 et considérant qu'il serait plus adapté que ce comité technique soit également géré par la CCGT, il est proposé la création, à l'issue des prochaines élections professionnelles 2022 d'un Comité Social Territorial commun CCGT / CIAS.

Vu la saisine en date du 22/02/2022 du comité technique du CDG 32 pour le CIAS,

Vu l'avis favorable du comité technique de la CCGT en date du 10/03/2022,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un comité social territorial commun CCGT / CIAS à l'issue des prochaines élections de 2022

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 32
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 24/03/2022-65

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Jeunesse : conventions de
mise à disposition à titre
individuel de deux agents
entre la commune de
l'ISLE-JOURDAIN et la
CCGT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de la nécessité de valider des mises à dispositions à titre individuel d'agents communaux (mairies de PUJAUDRAN et de l'ISLE-JOURDAIN) auprès de la CCGT.

En effet, pour rappel, des conventions de mises à disposition de droit (comportant une annexe listant les agents nominativement) ont été adoptées préalablement au transfert de la compétence Enfance - Jeunesse en 2016.

Il avait été prévu que, lors de départs d'agents figurant sur cette convention, les mises à disposition cessaient et les collectivités recrutaient chacune de leur côté.

Afin de se conformer aux réalités actuelles, il est nécessaire de régulariser des mises à disposition de trois agents, deux de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN et un de la mairie de PUJAUDRAN.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition à hauteur de 6,27 h hebdomadaires, soit 288 h pour une année scolaire, à compter du 01/02/2021,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition à hauteur de 6,27 h hebdomadaires, soit 288 h pour une année scolaire, à compter du 01/08/2022,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter les termes des conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'ISLE JOURDAIN et la CCGT ci-jointes,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions.**

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 37
Présents : 28
Excusés : 6
Absents : 3
Procurations : 4

Vote

Favorables : 32
Défavorables : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

n° 24/03/2022-66

Objet

**RESSOURCES
HUMAINES**

Jeunesse : convention de
mise à disposition à titre
individuel d'un agent entre
la commune de
PUJAUDRAN et la CCGT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures
et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la
commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien
DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe
DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ,
Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC,
Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN,
Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc
VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE,
Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine
DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de la nécessité de valider des mises à dispositions à titre individuel d'agents communaux (mairies de PUJAUDRAN et de l'ISLE-JOURDAIN) auprès de la CCGT.

En effet, pour rappel, des conventions de mises à disposition de droit (comportant une annexe listant les agents nominativement) ont été adoptées préalablement au transfert de la compétence Enfance - Jeunesse en 2016.

Il avait été prévu que, lors de départs d'agents figurant sur cette convention, les mises à disposition cessaient et les collectivités recrutaient chacune de leur côté.

Afin de se conformer aux réalités actuelles, il est nécessaire de régulariser des mises à disposition de trois agents, deux de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN et un de la mairie de PUJAUDRAN.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition à hauteur de 6,86 h hebdomadaires à compter du 01/01/2022,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de PUJAUDRAN et la CCGT ci jointe,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-67

Objet**COOPÉRATION
TERRITORIALE**

Multi accueil de
FONTENILLES :
modification du plan de
financement de la
rénovation et
agrandissement

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

M. le président rappelle à l'assemblée que les travaux prévus sur le bâtiment du multi accueil de FONTENILLES, situé au 13 avenue du 19 mars 1962, à FONTENILLES ont fait l'objet de demandes de financements auprès des services de la CAF 32 et des services de l'État.

Suite à la notification d'accord de financement CAF pour un montant de 458 829 €, et un ajustement de montant sur l'ameublement, qui aura lieu en 2023, la préfecture du Gers nous demande de modifier notre plan de financement afin d'ajuster notre demande.

Ces travaux, pouvant faire l'objet d'un financement au titre de la DETR et d'une aide financière de la CAF du Gers, présentent le plan de financement prévisionnel ajusté suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Montant total HT	73 473 €	DETR ou autre subvention de l'État (35,72 %)	370 121 €
Études et maîtrise d'œuvre			
Démolition et gros œuvre	302 520 €	CAF (44,28 %)	458 829 €
Menuiseries extérieures	68 500 €	CCGT (20 %)	207 238 €
Menuiseries intérieures	22 500 €		
Cloisons doublages	58 000 €		
Electricité	49 600 €		
CVC Plomberie sanitaire	87 200 €		
Carrelage faïence	8 400 €		
Peinture	18 100 €		
Sol souple	27 900 €		
Modulaires	217 824 €		
Montant total HT des travaux	860 544 €		
Mobilier HT	67 489 €		
Aménagement cuisine HT	34 682 €		
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	1 036 188 €	TOTAL FINANCEMENTS	1 036 188 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 17022022-22 du 17/02/2022 relative à l'actualisation du plan de financement pour les travaux du multi accueil de FONTENILLES,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé qui précède pour la réalisation de travaux de rénovation et extension du multi accueil de FONTENILLES pour un montant 1 036 188 € hors taxes,
- de solliciter l'État, participant à ce plan de financement au titre de la DETR, les subventions correspondantes,
- de solliciter la CAF du Gers, participant à ce plan de financement, les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

La présente délibération a été signée le 4 avril 2022
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 avril 2022
 Expédiée à la Préfecture le 4 avril 2022
 Affichée le 4 avril 2022

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 FONTENILLES
 FRANCIS IDRAC
 32007 (GERS)

**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-68

Objet**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

ZAE de L'Espèche :
attribution du lot n° 6 à M.
Thomas FANTINI

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Le Président rappelle que par délibération du 2 juillet 2019, le Conseil communautaire décidait d'attribuer le lot n° 6 de la ZAE de l'Espèche à la société BATI FLUIDES. Le prix de vente de cette parcelle était fixé à 40 € HT / m².

Suite au courrier de désistement de la société BATI FLUIDES en date du 2 juin 2021, le Conseil communautaire a donc annulé l'attribution de ce terrain par délibération le 29 juin 2021 (délibération n° 29/06/2021-112).

Un nouvel appel à candidatures a été relancé par la CCGT le 12 juillet 2021 afin de réattribuer ce lot. Suite à la réception des candidatures, le comité de sélection ZAE s'est réuni à plusieurs reprises. À l'issue d'une dernière audition qui s'est tenue le 15 mars 2022, il a finalement été décidé de retenir la candidature de M. Thomas FANTINI, Président fondateur du groupe ESPRIT PERGO. Comme indiqué dans la présentation jointe en annexe, le Groupe ESPRIT PERGO est basé à TOULOUSE et il est spécialisé dans les métiers de la restauration (restauration traditionnelle, snacking, traiteur, etc.).

Le comité de sélection ZAE propose donc au conseil communautaire d'attribuer le lot n° 6 de la ZAE de L'Espèche à M. Thomas FANTINI, étant précisé que M. Thomas FANTINI prévoit de créer une SCI qui se substituera à lui pour l'achat du terrain et le portage de l'opération immobilière.

Le projet consiste en la création d'un restaurant au sein de la ZAE de L'Espèche à FONTENILLES. Le concept de ce restaurant reste encore à définir précisément car le groupe ESPRIT PERGO est actuellement dans une phase de réflexion afin de faire évoluer ses concepts. Cependant, M. FANTINI a d'ores et déjà précisé que ce projet de restaurant ne se limiterait pas à une activité de « restauration pure » mais intégrerait également des « offres adjacentes » telles que pâtisserie, traiteur, lieu de réception, cave, bar à vin, etc.

Le prix de vente de cette parcelle, d'une contenance de 1 087 m², est fixé à 40 € HT / m² soit un prix de vente total de 43 480 € HT.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du comité de sélection ZAE et d'attribuer le lot n° 6 de la ZAE de L'Espèche à M. Thomas FANTINI ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 6 de la ZAE de L'Espèche à M. Thomas FANTINI au prix de 43 480 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Frédéric IDRAC



DÉPARTEMENT DU
GERS
CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

n° 24/03/2022-69

Objet

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

ZAE du Roulage :
changement de société
pour l'acquisition du lot n° 2

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 27/05/2021-88 en date du 27 mai 2021, le conseil communautaire a décidé de vendre le lot n° 2 (parcelle cadastrée BK 60) de la ZAE du Roulage au groupement d'entreprises EMS, EMS FOCUS et KP STEEL, représenté par M. Thierry LANGRAND, M. Julien BERTHELOT et M. Kévin PITTEMAN afin de permettre à ces sociétés de se regrouper sur un même site et de poursuivre le développement de leur partenariat et de leurs activités respectives actuellement en pleine expansion.

Le prix de vente de ce lot, d'une superficie totale de 1 704 m², était fixé à 30 € HT / m², soit un prix total de 51 120 € HT.

Dans le cadre de la signature de l'acte de vente définitif qui doit avoir lieu dans quelques mois, les acquéreurs ont informé la CCGT que le groupement d'entreprises procéderait finalement à l'acquisition du lot n° 2 via la SCI KTJ Convergence.

L'acquisition du lot n° 2 de la ZAE du Roulage sera donc réalisée par la SCI KTJ Convergence, domiciliée 2 Allée des Muriers 31490 LÉGUEVIN, en lieu et place du groupement d'entreprises EMS, EMS FOCUS et KP STEEL.

Ce changement de société ne modifie pas les conditions de la vente ni le contenu du projet.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n° 27/05/2021-88 en indiquant que l'acquéreur est la SCI KTJ Convergence en lieu et place du groupement d'entreprises EMS, EMS FOCUS et KP STEEL ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 2 (parcelle cadastrée BK 60), d'une superficie totale de 1 704 m², à 30 € HT le m², soit au total 51 120 € HT, à la SCI KTJ Convergence pour réaliser le projet indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC



**DÉPARTEMENT DU
GERS**
**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	6
Absents :	3
Procurations :	4

Vote

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

n° 24/03/2022-70

Objet**SPORT**

Piscine : tarification des activités et produits pour la saison 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL Jean-Sébastien KLEIN-MEYER Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Pascale TERRASSON Philippe a donné procuration à Francis LARROQUE
- 2- Jeanne-Marie RECH a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 3- Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 4- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Pascale TERRASSON, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Régine SAINTE-LIVRADE

Le Président fait part du cadre fixé par la collectivité pour mettre en œuvre l'ouverture de la piscine en 2022. La piscine sera ouverte du 9 mai au 23 octobre 2022 inclus. Il rappelle les travaux de revêtement du grand bassin qui doivent être repris dans les semaines à venir par l'entreprise qui les a réalisés.

Le Président indique qu'il y a lieu, maintenant, de voter les tarifs : le prix des entrées, activités, ventes annexes et ventes de la buvette à la piscine. Il rappelle la tarification dédiée à l'ouverture du bassin en mode « bassin dynamique » introduite en 2020 en raison des contraintes sanitaires imposées par l'État, tarification maintenue même si le bassin ouvre en configuration normale au mois de mai. Il indique les nouveaux tarifs introduits suite à l'analyse et à l'arbitrage faits en commission « Sport » du 31 janvier dernier :

- l'augmentation du tarif leçon (unité et forfait 10 leçons),
- l'introduction du tarif leçon « habitant extérieur au territoire »,
- l'ouverture en nocturne prévue sur les mardis du mois de juin,
- et enfin une ou deux animations dédiées « Terre de Jeux 2024 ».
- La carte de 10 entrées gratuites pour les agents de la Communauté de communes et des communes du territoire reste en vigueur.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter la grille des tarifs 2022 (entrées, activités, ventes annexes et buvette) telle que suit :**

TARIFS PISCINE TERRITORIALE 2022	
ENTRÉES JOURNALIÈRES	
Adultes (+ de 14 ans)	4,00 €
Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)	1,50 €
Tarif « Famille » 4 (2 Parents + 2 enfants) (1+3)	7,00 €
PASS LOISIRS	
Adultes (+ de 14 ans)	3,60 €
Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)	1,35 €
CARTES 10 ENTRÉES	
Adultes (+ de 14 ans)	35,00 €
Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	10,00 €
ABONNEMENTS SAISON	
Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine	
Saison adulte (+ 14 ans)	120,00 €
Saison Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	55,00 €
Habitants des communes extérieures au territoire	
Saison adulte (+ 14 ans)	170,00 €
Saison Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	78,50 €
ABONNEMENTS MENSUELS	
Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine	
Abonnement mensuel adulte (+ 14 ans)	42,00 €
Abonnement mensuel réduit (6 ans -14 ans/65ans et plus)	21,00 €
Habitants des communes extérieures au territoire	
Abonnement mensuel adulte (+ 14 ans)	52,00 €
Abonnement mensuel réduit (6 ans -14 ans/65ans et plus)	26,00 €

TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET ACCUEIL JEUNES	
Adultes (+ de 14 ans)	1,00 €
Enfant (6 ans -14 ans)	1,00 €
TARIFS GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRES extérieurs au territoire de la Gascogne Toulousaine et ÉLÈVES du CYCLE SECONDAIRE	
Primaire	15,00 € / h
Secondaire collégiens (public ou privé)	15,00 € / h
Secondaire lycéens (<i>indexation annuelle 2021</i>)	31,12 € / h
TARIFICATION en mode « BASSIN DYNAMIQUE » L'accès aux bassins est limité à des créneaux de 1 h 45 en raison des contraintes sanitaires	
Adultes (+ de 14 ans)	2,00 €
Réduit (6ans-14ans/65ans et plus)	1,00 €
VENTES ANNEXES	
Bonnet de bain (unité)	0,50 €
Location transat	2,00 €
Nouvelle carte (si perte de la première)	2,00 €
GRATUITÉS PISCINE TERRITORIALE	
Enfant moins de 6 ans / 80 ans et plus	
Groupes scolaires primaires du territoire de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	
Cartes 10 entrées pour les agents de la Communauté de communes et des communes du territoire	
Participation à l'opération « Été Jeunes" de l'année	
Sapeurs-pompiers du centre de secours du territoire	
Brigade de gendarmerie du territoire	
Police municipale de l'ISLE-JOURDAIN	
Visiteurs	
Personnes en situation de handicap (sur justificatifs)	
Accompagnant d'une personne en situation de handicap	
TARIFS PISCINE TERRITORIALE - ACTIVITÉS	
Initiation milieu aquatique	8,00 €
AQUAGYM (la séance)	7,00 €
AQUAGYM (10 séances)	60,00 €
AQUAGYM (carte saison)	300 € (2 séances hebdo.)
AQUABIKE (la séance de 30 mn)	12,00 €
AQUABIKE (les 10 séances)	100,00 €
AQUABIKE (location libre 30 mn)	6,00 €
AQUABIKE (Carte saison)	250 € (1 séance hebdo.)
Leçon de NATATION (unitaire, la séance) habitant du territoire	16,00 €
Leçon de NATATION (unitaire, la séance) habitant extérieur au territoire de la Gascogne Toulousaine	18,00 €
Forfait NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines habitant du territoire	125,00 €

Forfait NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines Habitant extérieur au territoire de la Gascogne Toulousaine	150,00 €
Tarif du couloir à l'heure (associations extérieures, entreprises ou prestataires privés)	15 € / h / couloir (inchangé)
Activité Sport Santé Adaptée	Définie par l'OIS
Cours de natation bi-hebdo	120,00 €
Soirée Diurne	Coût entrée normale
Entraînement comité d'entreprise	5,00 € entrée unitaire
BUVETTE	
PRODUITS SUCRÉS	
<i>Glaces</i>	
MAGNUM Classic	2,50 €
MAGNUM Chocolat blanc	2,50 €
MAGNUM Amande	2,50 €
MAGNUM Double-chocolat	2,50 €
MAGNUM Cookies	2,50 €
Cornetto caramel salé	2,50 €
Cornetto Tropical (+ 100 ml *)	2,50 €
Cornetto Enigma Chocolat	1,00 €
Barre Bueno ice-cream	2,00 €
Cornetto Bueno ice-cream	2,00 €
Cornetto Enigma Vanille	1,00 €
BEN & JERRYS (100 ml au lieu de 150 ml)	3,00 €
SOLERO Bio citron	2,00 €
SOLERO Exotique	2,00 €
CALIPO shots Cola	1,50 €
CALIPO shots Lipton	1,50 €
SUPER TWISTER (orange fraise citron...)	1,50 €
PUSCH UP HARIBO	2,00 €
<i>Autres produits sucrés</i>	
DONUTS	1,00 €
Gaufre sucre	2,00 €
Gaufre Nutella	2,50 €
Panini Nutella	4,00 €
Pop-Corn	1,50 €
Sachet de bonbons (40 g)	0,60 €
BOISSONS	
Fraîches : sodas, jus de fruits (33 cl)	2,00 €
Thé, chocolat	2,00 €
Café	1,20 €
Eau (50 cl)	1,00 €
PRODUITS SALÉS	
Croque-monsieur	2,50 €
Panini (au choix)	4,00 €
Chips	1,00 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20220324-24032022_70-DE

- de donner délégation à M. le Président pour signer tout acte relatif au fonctionnement de la piscine sur la saison 2022, recrutements, organisation, régie, règlement interne et Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

La présente délibération a été signée le 5 avril 2022
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 avril 2022
Expédiée à la Préfecture le 5 avril 2022
Affichée le 5 avril 2022

Le Président,

Francis IDRAC

